

Accueillir dignement l'étranger :
Composition d'un lieu d'hospitalité pour les migrants à Bruxelles

Accueillir dignement l'étranger :
Composition d'un lieu d'hospitalité pour les migrants à Bruxelles

Marie Lemaître

Expert

Pierre Vanderstraeten

LBARC 2231 | Atelier de recherche en *et* sur l'architecture : Compositions

Co-promoteurs

Cécile Chanvillard

Christine Fontaine

Gérald Ledent

Remerciements

Je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes qui m'ont aidée, de près ou de loin, à l'achèvement de ce travail. Au premier chef, je remercie ma famille, sans le soutien de laquelle je n'aurais pas pu y arriver.

Je remercie Pierre Vanderstraeten pour sa disponibilité et ses judicieux conseils. Je remercie également mes professeurs d'atelier pour leur aide précieuse dans la réalisation du projet (et pour l'expérience de la sérigraphie!).

Je souhaite remercier Elisabetta Rosa, Michèle De Myttenaere et Xavier de Coster pour l'aide qu'ils m'ont apportée dans la définition de ma question.

Je suis reconnaissante à Helen Trabelssi et Colette Muyle, ainsi qu'aux acteurs de la Plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés, pour m'avoir permis de partager leurs expériences d'hospitalité. Merci également à Marta, Abel, Liya, Filimon T. et Filimon F. pour m'avoir raconté leur histoire.

Mes remerciements vont également à Louise Carlier, Antoine Printz et Marco Ranzato pour m'avoir accueillie au sein de leur groupe de travail dans le collectif ARCH.

Résumé

La migration est une composante inévitable des civilisations humaines. La manière dont les sociétés occidentales réagissent actuellement aux mouvements de personnes génère une mise à l'écart sociale et spatiale de celles que l'on appelle les « migrants ». A Bruxelles, cette mise à l'écart se manifeste par la présence – et la ghettoïsation - des migrants dans le parc Maximilien et la Gare du Nord. Elle suscite un ensemble d'initiatives citoyennes et civiles qui ont pour but de trouver des solutions d'urgence à la situation, et qui sont regroupées sous le qualificatif d'*hospitalité*. Or, l'hospitalité, c'est-à-dire l'accueil inconditionnel de l'étranger dans l'intimité de la maison, le don d'un repas et d'une couche, fait partie des valeurs fondamentales des sociétés humaines, et se manifeste, à travers l'histoire et les lieux, de diverses manières et à différentes échelles. Récemment, cette valeur morale, sinon juridique, est invoquée pour exiger un changement de la part des politiques publiques de gestion de la migration et d'accueil des migrants.

Dans cet élan humaniste invoquant l'hospitalité envers les migrants, quelle contribution l'architecture peut-elle apporter ? Comment penser un autre accueil des migrants avec les outils de l'architecte ?

L'hospitalité, ensemble d'usages ritualisés, processus vers l'intimité, forme primaire de la socialisation, peut être associée à certains lieux, les *lieux d'hospitalité*, comme les monastères, les hospices, les béguinages, et aujourd'hui, les centres d'accueil des migrants. L'architecture de ces lieux peut enseigner sur des dispositifs spatiaux mis en place dans le but d'accueillir. Les lieux d'hospitalité sont également mis en avant dans le contexte actuel des politiques urbaines pour construire une *ville inclusive*. Comment, dès lors, penser ces lieux dans la ville pour qu'ils jouent leur rôle, et envers les migrants, et envers les autres habitants ?

La proposition architecturale de ce Travail de Fin d'Etude se nourrit de ces réflexions afin de *composer* un lieu d'hospitalité envers les migrants dans la ville de Bruxelles.

Sommaire:

Introduction

1^{ère} partie : Description de la problématique

1.1 Constats

- 1.1.1 La migration : un phénomène inévitable qui va perdurer voire augmenter
- 1.1.2 Les limites de la réponse institutionnelle belge vis-à-vis de la migration
- 1.1.3 La mise « hors-lieu » des migrants sans statut

1.2 Enjeux

- 1.2.1 Une réponse humaniste à la migration
- 1.2.2 Une société hospitalière pour accueillir l'étranger
- 1.2.3 L'accueil citoyen de migrants en Belgique
- 1.2.4 Une société solidaire envers les « laissés-pour-compte »
- 1.2.5 Le confort et la pérennité des lieux d'accueil

1.3 Objectifs

2^{ème} partie : Question et méthode

3^{ème} partie : Etat de la question et analyse critique

3.1 Un lieu d'hospitalité dans une ville inclusive

- 3.1.1 Hospitalité inconditionnelle *versus* hospitalité conditionnée
- 3.1.2 Hospitalité et inclusion : discussion socio-spatiale
- 3.1.3 Usages liés à l'hospitalité : discussion sur l'élaboration du programme

3.2 Une architecture de l'hospitalité face à la « crise migratoire »

- 3.2.1 Quelle architecture pour répondre au besoin d'hospitalité aujourd'hui ?
- 3.2.2 Les qualités des lieux d'hospitalité

4^{ème} partie : Composition d'un lieu d'hospitalité

4.1 Proposition à l'échelle territoriale

4.2 Proposition programmatique

4.3 Proposition d'implantation et de matérialité

Conclusion

Sources

Introduction

Qui sort des transports publics à la Gare du Nord, à Bruxelles, ne peut ignorer la présence de personnes marginalisées qui dorment dans les espaces chauffés de la gare, dans des recoins, sur des cartons ou à même le sol. Le même constat peut être fait au Parc Maximilien, dont les bancs sont devenus des cuisines et des penderies, les bosquets des sanitaires et les aires de jeux pour enfants des fauteuils. Ce sont là principalement des migrants qui viennent d'arriver en Belgique, fuyant directement la situation économique ou politique de leur pays d'origine, ou « refoulés » d'autres pays européens.

Certains usagers de la gare et du parc réagissent avec solidarité face à cette misère; d'autres n'y voient qu'une nuisance dans un parcours quotidien.

Dans un état de droit comme la Belgique, cette situation est choquante, à plusieurs égards. D'une part, parce qu'elle oblige ces migrants à vivre dans des conditions que l'on considère aujourd'hui comme inhumaines dans nos sociétés. D'autre part, parce qu'elle détériore le rapport que les Bruxellois pourraient avoir avec « l'étranger ». Enfin, parce qu'elle contribue à ghettoïser les migrants et à dégrader les usages auxquels chacun peut prétendre dans ces espaces publics que sont le parc et la gare.

Réalité spatiale tout autant que sociale, la migration de ces personnes et leur présence à Bruxelles interroge l'architecture à différentes échelles et sous différents angles. En recourant au riche concept de l'hospitalité - valeur universelle - ce travail explore les manières dont l'architecture de l'accueil peut être pensée et matérialisée.



1^{ère} partie : Description de la problématique

1.1 Constats

1.1.1 La migration : un phénomène inévitable qui va perdurer voire augmenter

La migration internationale est intrinsèquement liée à l'histoire de l'humanité. Elle est considérée comme une activité ayant contribué à l'évolution de l'espèce humaine¹. Le phénomène migratoire actuel s'inscrit donc dans une tradition normale de mobilité. La migration internationale s'est longtemps limitée à une mobilité territoriale, c'est-à-dire à un déplacement géographique motivé par des raisons économiques, commerciales, pédagogiques, philosophique ou religieuses². Ce n'est qu'avec l'apparition des Etats-Nations et du concept des frontières – ainsi qu'avec leur multiplication après la décolonisation au XX^e siècle – que cette habitude nomade prend une signification nouvelle³.

La migration internationale est accentuée aujourd'hui par des phénomènes globaux tels que la pauvreté, les conflits, les changements climatiques⁴. Elle est caractérisée par la polarisation des mouvements, c'est à dire la concentration des zones géographiques de départ et d'arrivée⁵. Cette polarisation s'accompagne d'un agrandissement des zones de départ, et d'une réduction des zones d'arrivées⁶. Ainsi, la concentration des migrants dans les grandes villes comme Bruxelles s'explique par leur attrait en tant qu'espace cosmopolite⁷. C'est en effet dans les villes que vivent la plupart des migrants internationaux, car leur inclusion y est facilitée par la diversité des populations urbaines, la nature organique de la croissance urbaine et les opportunités économiques et de subsistance⁸.

Les migrants internationaux ne correspondent qu'à une petite partie de la population mondiale, autour de 3,3% en 2015⁹, c'est-à-dire une personne sur 30. Les pronostics quant à l'évolution du phénomène migratoire international varient. Les plus alarmantes estiment que d'ici à 2050, il pourrait y avoir 200 millions de migrants climatiques¹⁰ et un total de 405 millions de migrants internationaux, soit plus du double par rapport à aujourd'hui¹¹. On peut compter que les grandes villes européennes resteront des pôles d'arrivée privilégiés, pour les raisons évoquées plus haut et parce que les conséquences des changements climatiques se feront surtout ressentir dans les campagnes.

En Belgique, en 2017, on comptabilisait 139 815 immigrations dont 60% provenaient des pays membres de l'Union Européenne (UE)¹². En 2016, 1 295 660 habitants, soit 11,5% de la population, avaient une nationalité étrangère¹³. Il est estimé qu'à Bruxelles, plus d'un habitant sur trois n'a pas la nationalité belge¹⁴. Ces chiffres révèlent l'importance de la migration au sein de la population belge et illustrent la tradition d'immigration qui a toujours existé en Belgique¹⁵.

1 Voir ROSENAL, p. 3 ; SIMON, 2002.

2 Voir ROSENAL,

3 Voir SIMON, 2002, p. 2.

4 Voir OIM, 2018.

5 Voir SIMON, 2002, p. 2.

6 Voir SIMON, 2002, p. 2.

7 Voir AGIER, 2018, p.89.

8 Voir OIM, 2015, p.36.

9 Voir OIM, 2018, p. 2.

10 Voir BROWN, 2008, p. 9.

11 Voir OIM, 2018, p. 2.

12 Voir MYRIA, 2018, p.25.

13 Voir MYRIA, 2018, p.25.

14 Voir IBSA, 2019.

15 Voir LAFLEUR et MARFOUK, 2018, p.27.



Parc Maximilien, Schaerbeek, 10 avril 2019, II

Ce que ces chiffres démontrent aussi, c'est l'importance de la migration internationale dans nos sociétés contemporaines. La mobilité concerne plus de personnes que les 3,3% de migrants internationaux annoncés plus haut. En effet, les personnes se déplaçant et traversant une frontière sont concernées au premier chef, mais leur famille d'origine, ainsi qu'éventuellement les personnes les accueillant dans leur pays de destination, sont directement impactées par leur mobilité. Par ailleurs, l'expression « migration internationale » ne concerne que les personnes quittant leur pays d'origine pour s'établir ailleurs. Elle ne tient pas compte des millions de personnes quittant leur pays d'origine temporairement à des fins touristiques ou autre. La mobilité, qu'elle soit intra- ou internationale, qu'elle soit temporaire ou durable, est devenu un aspect paradigmatique de nos sociétés du XXI^e siècle. L'ensemble de la Communauté internationale a reconnu récemment que les migrations internationales « sont facteurs de prospérité, d'innovation et de développement durable »¹⁶.

1.1.2 Les limites de la réponse institutionnelle belge vis-à-vis de la migration

La Belgique accueille chaque année un certain nombre de demandeurs d'asile et de réfugiés, à qui sont octroyé tout un ensemble de droits et de bénéfices¹⁷. Pourtant, la réponse apportée en Europe au phénomène migratoire est caractérisée par le durcissement et la complexification du droit européen des migrations. En parallèle à l'ouverture des frontières à l'intérieur du territoire européen, les Etats-membres ont constamment adopté des réglementations visant la fermeture des frontières extérieures de l'UE¹⁸. Ainsi, l'appellation « forteresse Europe » qualifie-t-elle désormais le territoire de l'UE¹⁹. Les politiques migratoires européennes ont des conséquences directes sur les conditions de voyages des migrants. Ces voyages sont de plus en plus longs et de plus en plus dangereux²⁰. L'Organisation Mondiale des Migration considère qu'en 2016, 7 927 migrants sont morts ou ont disparu pendant le voyage²¹.

Par ailleurs, cette approche restrictive s'est répercutée à l'intérieur des Etats-membres dans les mesures prises concernant l'accueil et le traitement des migrants. Ainsi, concernant la Belgique, les changements suivants peuvent être cités à titre d'exemple : depuis 2012, l'octroi du droit d'asile a été limité à certaines nationalités, la législation sur le regroupement familial a été modifiée pour la rendre plus sévère, et les conditions d'accès à la nationalité belge ont été durcies²².

La politique migratoire européenne et toutes les législations nationales des Etats-membres opèrent une distinction entre les migrants ayant un statut régulier et les migrants en situation irrégulière²³. Aux premiers sont reconnus un ensemble substantiel de droits et d'accès à des services d'aide (tels que l'aide au logement, l'aide sociale, etc.), alors qu'aux seconds, ne sont reconnus généralement que des droits minima inévitables, comme l'accès à l'aide médicale d'urgence²⁴. En Belgique, l'accueil institutionnel des migrants est

¹⁶ AGNU, 2018, p.3.

¹⁷ Voir KNAUF et VERHASELT, 2018

¹⁸ Voir MYRIA, 2018, p.104.

¹⁹ Voir PAROT et IMBERT, 2016.

²⁰ Voir GATTI, 2007.

²¹ Voir OIM, 2018, p. 26.

²² Voir LAFLEUR et MARFOUK, 2018, p.71.

²³ Une personne est en situation irrégulière sur le territoire d'un État si elle ne possède pas les documents l'autorisant à se trouver sur ce territoire (*inter alia* carte d'identité, passeport, visa, autorisation de tourisme, de résidence, et/ou tout autre document requis par la loi). Le défaut de possession des documents nécessaires peut résulter de plusieurs situations : la personne n'en a jamais fait la demande ; la demande lui a été refusée ; les documents ont été perdus, volés ou confisqués ; les documents sont périmés. Cf. CIRÉ., 2018 et CIRÉ., 2019.

²⁴ Voir CIRÉ., 2018, p. 6.



principalement considéré dans une approche juridico-administrative²⁵. L'accueil est lié au statut de la personne migrante et non principalement à ses besoins. Il en résulte que les personnes migrantes se retrouvant en situation irrégulière en Belgique n'ont pas accès à l'hébergement institutionnel²⁶. Cette différence de traitement des migrants selon leur statut s'accompagne par un discours criminalisant et stigmatisant la migration irrégulière, généralisée à la plupart des pays de l'UE²⁷. Une forme d'hostilité à l'égard des migrants internationaux est particulièrement perceptible de la part d'une partie de la classe politique belge, à travers l'utilisation d'un champ lexical connoté²⁸. Si elle ne vise *a priori* que les migrants sans papier, cette hostilité génère un climat défavorable à un accueil serein des migrants. Ainsi, cette approche négative envers la migration contribue-t-elle à générer un climat de peur au sein de la population belge²⁹, et à diffuser des informations souvent erronée³⁰.

1.1.3 La mise « hors-lieu » des migrants sans statut

Il est très difficile de connaître précisément le nombre de migrants en situation irrégulière puisque, sans statut, ils ne sont pas comptabilisés. Quelques estimations sont pourtant parfois disponibles. L'OIM considère que les migrants irréguliers auraient constitué entre 0,65 % et 1,65 % de la population résidant en Belgique en 2008³¹, soit entre 69 334 et 176 000 personnes. A l'échelle de l'Europe, l'OIM estime que les migrants en situation irrégulière sont entre 1,9 et 8 millions³². Récemment, le CIRÉ³³ a estimé que près de 150 000 femmes, hommes et enfants vivent en Belgique sans titre de séjour³⁴.

Un lien étroit a été établi entre les migrants en situation irrégulière et le « sans-abrisme »³⁵. En effet, comme d'autres personnes vulnérables, au premier titre desquels les personnes sans domicile fixe (SDF), les migrants en situation irrégulière se retrouvent en marge de la société, clandestins sur le territoire d'un Etat et donc relégués à vivre de manière invisible et cachée. C'est une situation que Christine Delory-Momberger et Jean-Jacques Schaller ont qualifiée de mise « hors-lieu »³⁶, en insistant sur son caractère précaire et transitoire. Elle ne signifie pas nécessairement que les migrants en situation irrégulière ne peuvent pas s'approprier l'espace public ; leur installation au parc Maximilien à Schaerbeek en automne 2015 en est la manifestation. Il s'agit plutôt d'une « mise à l'écart » ou d'une « exclusion et (...) ostracisation hors de l'espace commun »³⁷ qui s'accompagne inévitablement de la difficulté d'accéder aux droits. Les difficultés d'accès au logement des migrants sans papiers seraient ainsi liées à des mécanismes de contrôle migratoire qui les pousseraient à rester dans la précarité et le « sans-abrisme »³⁸. L'accueil des migrants sans papier n'est pas assuré par les institutions étatiques, mais par la société civile. C'est une situation que les acteurs de la société civile dénoncent depuis plusieurs années³⁹.

25 Voir KNAUF et VERHASSELT, 2018, p. 84. Dans leur mémoire de TFE, ces étudiants ont analysé les politiques d'accueil des migrants en Belgique et les conditions spatiales de l'accueil. Ils en ont tiré ces conclusions.

26 Voir CIRÉ., 2018, p. 5.

27 Voir PAROT et IMBERT, 2016.

28 Voir Gemenne et Verbeeren, 2018.

29 Voir VERRIER, 2018.

30 D'où la nécessité pour les acteurs de la société civile de rectifier ces informations erronées. Voir CIRÉ, 2019.

31 Voir OIM, 2016.

32 Voir IOM, 2018, p. 21.

33 Coordination et Initiative pour Réfugiés et Étrangers.

34 Voir leur page Facebook (23 avril 2019) : <https://www.facebook.com/lecireasbl/videos/353246708872502/>, [12 mai 2019].

35 Voir PLEACE, 2010, pp. 143-162; KAGNÉ, 2010, pp. 5-13; PICUM, 2014.

36 DELORY-MOMBERGER et SCHALLER, 2011, p. 51.

37 *Ibid.*, p. 52.

38 Voir PICUM, 2014, p. 4.

39 Voir CIRÉ et al., 2018 ; CARITAS INTERNATIONAL, et al., février 2019.



Autour du Parc Maximilien, Schaerbeek, 10 avril 2019

1.2 Enjeux

1.2.1 Une réponse humaniste à la migration

Une réponse humaniste à la migration exige que tous les migrants, quel que soit leur statut, aient accès à leurs droits et soient traités humainement et respectueusement, sans discrimination aucune. En effet, les personnes quittant leur pays d'origine ont les mêmes droits humains fondamentaux que tout autre personne⁴⁰. On considère même que leur exil est source d'une vulnérabilité particulière aux violations de leurs droits, dans la mesure où ces personnes ne sont plus protégées par les lois de leur pays d'origine. Cette vulnérabilité entre pourtant en concurrence avec la souveraineté des États à décider qui peut entrer sur leur territoire national. C'est ce qui explique que le droit international reconnaisse à toute personne le droit à l'exil⁴¹, alors que le droit au refuge⁴², lui, n'est reconnu que dans certaines situations⁴³. Toutefois, il est souvent difficile d'identifier les raisons précises qui ont poussé quelqu'un au départ⁴⁴ ; et ce droit est par ailleurs soumis – et donc son application en est dépendante – à l'interprétation qui en est faite par les États d'accueil.

Or les États ont l'obligation de traiter dignement tous les migrants, quel que soit leur statut. La Belgique a ratifié les conventions internationales qui protègent les droits fondamentaux de toutes personnes, y compris migrantes ; elle est donc obligée de les respecter⁴⁵. Elle est aussi partie à la Convention de Genève qui reconnaît le droit à l'asile⁴⁶.

La situation de vulnérabilité des migrants en situation irrégulière génère par ailleurs des besoins de protection particulière, notamment parce que leur situation de clandestinité les expose à différents abus⁴⁷. Certains migrants qui arrivent en Belgique après avoir parcouru un long et périlleux voyage sont souvent fragilisés psychologiquement et physiquement⁴⁸. Des soins particuliers doivent pouvoir leur être proposés. Il a par ailleurs été identifié que les migrants sans statut souffrent d'un manque d'information concernant leurs droits en Belgique et dans l'UE, les procédures de demande d'asile et les conditions d'accueil dans leur pays de destination⁴⁹. Ce besoin d'information est renforcé par le fait que nombre de ces migrants sans statut sont en transit sur le territoire belge, leur intention étant d'atteindre le Royaume-Uni⁵⁰. Certains migrants sont de ce fait avant tout en Belgique de manière temporaire, avec l'intention de quitter le territoire pour atteindre les côtes anglaises. A leurs besoins initiaux de logement, nourriture, hygiène, etc. s'ajoutent toute une série de besoins spécifiques à cette situation intermédiaire, notamment quant aux possibilités et aux conditions de poursuivre le voyage⁵¹. Les acteurs de la société civile

40 « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité », Déclaration universelle des droits de l'homme, Article 1, AGNU, 1948, p. 2.

41 Il s'agit du droit pour toute personne de quitter le territoire national de son pays : Article 2, AGNU, 1948, p. 4.

42 Il s'agit du droit d'entrer sur le territoire national d'un autre état.

43 C'est suite à la Deuxième Guerre Mondiale que le droit d'asile et le statut de « réfugié » ont été reconnus (Convention de Genève sur les Réfugiés de 1951). Ce droit n'est reconnu qu'à une personne « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques » (article 1). Elle exclut donc toutes les personnes qui migrent pour d'autres raisons. Pour ces dernières, il n'existe pas de droit d'immigrer. Dans le contexte politique actuel, le droit d'asile est reconnu restrictivement dans la plupart des pays de destination des migrants.

44 Voir LAFLEUR et MARFOUK, 2018.

45 Voir CARITAS INTERNATIONAL, et al., février 2019, p. 9.

46 Voir *Ibid.*, p. 10.

47 Voir PICUM, 2014.

48 Voir CARITAS INTERNATIONAL, et al., février 2019, p. 7.

49 Voir CIRÉ & al., 2018.

50 Voir VERRIER, 2018 ; CARITAS INTERNATIONAL, et al., février 2019, p. 7.

51 Cette problématique est déterminée par l'insularité du Royaume-Uni et par sa politique d'immigration. Elle est à l'origine de plusieurs autres situations de blocage [en anglais : *stranded* : *unable to leave*], telles qu'à Calais ou



remarquent toutefois que de plus en plus de ces « transmigrants » souhaiteraient pouvoir rester en Belgique et que leur situation intermédiaire tient plus au manque d'opportunités de régulariser leur présence sur le territoire Belge⁵².

L'accueil citoyen de migrants sans papier tente de palier les manques en matière d'accueil en Belgique. Malgré la générosité et la solidarité qui le caractérise, des failles ont été identifiées pour que cet accueil réponde à tous les besoins fondamentaux et spécifiques des migrants, et pour qu'il soit aligné sur les exigences humanistes. En particulier, étant donné que l'accueil citoyen se concentre sur l'hébergement de nuit des migrants, les activités indispensables des migrants durant la journée ne sont pas toujours facilitées et sont maintenues dans un contexte de clandestinité et d'ostracisation. Ainsi leur inclusion dans la ville, nécessaire à la réalisation de tous leurs droits, n'est pas complète. Une manière de répondre à cet enjeu serait de penser la proposition avant tout comme un lieu d'hospitalité de jour, c'est-à-dire venant compléter l'accueil citoyen de nuit.

1.2.2 Une société hospitalière pour accueillir l'étranger

La volonté de fermeture des frontières de la part des gouvernements européens n'est pas réaliste, d'une part car la migration est une facette du développement humain⁵³ et d'autre part car les pronostics incitent à penser que c'est un phénomène qui va se développer dans l'avenir. A la place, l'hospitalité manifestée par une portion de la population belge pourrait « gagner » plus de personnes et être incluse dans la société et dans la ville, et ainsi devenir une « normalité ».

Devant ce que nombre d'entre eux appelle « l'hostilité des politiques migratoires », des auteurs dans les domaines de la philosophie, de l'anthropologie, de la sociologie ou de la géographie invoquent le concept d'hospitalité pour proposer un autre mode de recevoir l'étranger⁵⁴. Ainsi, plusieurs publications y ont consacré un dossier :

- « L'hospitalité », *Communications*, n° 65, 1997.
- « Hospitalité ou hostilité. Face à la crise migratoire », *Cités*, n° 68, 2016.
- « Accueillir et être accueilli », *Le sujet dans la cité*, n° 7, 2016.
- « Hospitalité », *Etudes*, décembre 2016.
- « HospitalitéS. L'urgence politique et l'appauvrissement des concepts », *Sociologie*, mars 2018
- « Le courage de l'hospitalité. Secourir. Accueillir. Appartenir », *Esprit*, juillet-août 2018.

1.2.3 L'accueil citoyen de migrants en Belgique

L'accueil citoyen des migrants en Belgique a pris une grande envergure depuis 2017⁵⁵. Ces initiatives font suite à l'arrivée importante de migrants en Belgique durant l'été 2015. Un camp informel d'abord été installé au parc Maximilien, là où se retrouvaient spontanément les migrants. La société civile a fourni le matériel nécessaire à l'aménagement du camp (tentes, matelas, mobilier, etc.) et a organisé les services de première nécessité (repas, douches, etc.). La prise en charge par des citoyens bruxellois de l'accueil de ces migrants sans statut est venu combler le manque de prise en charge au niveau institutionnel.

Grande-Synthese en France.

⁵² Voir CARITAS INTERNATIONAL, et al., février 2019, p. 7.

⁵³ C'est ce que reconnaît le Pacte mondial sur les migrations : « Les migrations ont toujours fait partie de l'expérience humaine depuis les débuts de l'Histoire, et nous reconnaissons qu'à l'heure de la mondialisation, elles sont facteurs de prospérité, d'innovation et de développement durable et qu'une meilleure gouvernance peut permettre d'optimiser ces effets positifs », AGNU, 2018, p.3.

⁵⁴ Voir GOTMAN, 1997 ; MONTANDON, 2004 ; SCHÉRER, 2005 ; DERRIDA, 2007 ; KAKOLIRIS, 2015 ; BOUDOU, 2016 ; ALBANIEL, 2016 ; STAVO-DEBAUGE, & AL., 2018 ; GENARD, 2018 ; AGIER, 2018.

⁵⁵ Voir VANDERKELEN, 2017 ; LA LIGUE DES FAMILLES, 2017 ; HÉBERGEMENT PLATEFORME CITOYENNE, 2017 ; LAFLEUR et MARFOUK, 2018, p.70.



Dans le cadre de la répression de la migration irrégulière, le camp a été détruit de nombreuses fois par la police belge, sur ordre du Gouvernement. En réaction à cette violence, les citoyens belges ont décidé d'organiser l'accueil dans leurs domiciles. C'est ainsi qu'a commencé, en 2017, une grande entreprise de solidarité à l'échelle de tout le territoire belge. Cette entreprise est aujourd'hui supervisée par la Plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés (Plateforme citoyenne)⁵⁶, qui coordonne, quotidiennement, l'hébergement de plusieurs centaines de migrants sans papier par des familles belges ; leur transport depuis le parc Maximilien jusqu'aux logements des hébergeurs ; l'organisation de repas, matin, midi et soir, pour des centaines de migrants non-hébergés dans les familles ; et tout un ensemble de services connexes. En octobre 2017, un *Hub* humanitaire a été créé par la Plateforme et sept autres associations⁵⁷ dans un local de la Gare du Nord à Bruxelles dans le but d'apporter, à un même endroit, un soutien multidisciplinaire aux migrants. Ce lieu offre ainsi, entre autres, une banque de vêtements et de chaussures, des services médicaux, psychologiques et sociojuridiques, un accès à Internet, un espace de chargement⁵⁸. La Plateforme citoyenne avait également ouvert, dès décembre 2017, un lieu d'hébergement collectif pour migrants, la *Porte d'Ulysse*⁵⁹, qui a une capacité de 350 lits aujourd'hui.

Ces initiatives, du seul fait de citoyens engagés, fondées sur la générosité, le volontariat et la solidarité, s'inscrivent dans la thématique de l'hospitalité dans la mesure où elles permettent de favoriser le séjour, les activités et la protection des nouveaux-venus⁶⁰.

Cet élan de solidarité a été relayé par certaines communes belges qui se sont déclarées « communes hospitalières », dans le cadre d'une campagne lancée en mai 2017 par la Coalition pour la Justice migratoire⁶¹. Cette campagne s'inscrit dans le mouvement plus large des *villes refuges*⁶², ou *sanctuary cities*, en anglais⁶³.

L'accueil citoyen interroge le système juridico-politique actuel en ce qu'il constitue ce que Michel Agier appelle des « incivilités hospitalières »⁶⁴, parfois passibles de sanctions⁶⁵. Par ailleurs, ces familles qui hébergent les migrants engagent des frais parfois conséquents, et ce, malgré une grande solidarité et l'utilisation d'ingénieux systèmes de recyclage. On peut dès lors s'interroger sur la durabilité de cette entreprise, et sur les moyens qui pourraient être mis en place pour assurer sa pérennité.

1.2.4 Une société solidaire envers les « laissés-pour-compte »

La solidarité que suscite le sort des migrants sans papiers au sein de la société belge ne se réplique pas nécessairement à l'égard d'autres « laissés-pour-compte » de la société, pour des raisons qui peuvent être liées à la médiatisation de la supposée « crise migra-

56 Toute l'activité de supervision de la Plateforme est gérée depuis une page Facebook qui regroupe autour de 43 000 personnes, dont 10 000 sont actives. Chaque jour, entre 100 et 200 foyers hébergent entre 300 et 400 migrants. Cf. HÉBERGEMENT PLATEFORME CITOYENNE, 2015 ; VERRIER, 2018.

57 Médecins du Monde (MdM), Médecins sans Frontières (MSF), Oxfam-Solidarité, la Croix-Rouge de Belgique communauté francophone, le CIRÉ, Vluchtelingenwerk Vlaanderen, et la Commission d'Aide Juridique française de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles (CAJ). Elles ont été rejointes en mars 2018 par Caritas et NANSEN.

58 Voir CARITAS INTERNATIONAL, et al., février 2019, p. 13.

59 Voir la page Facebook : <https://www.facebook.com/groups/hebergementportedulyссе/>, [20.05.2019].

60 Voir la définition de l'hospitalité que donnent Joan Stavo-Debauge, Martin Deleixhe et Louise Carlier : « la qualité de ce qui assure un séjour, facilite une activité et invite à rester. Elle est aussi ce qui offre appui et soutien à la vie des nouveaux-venus, en leur fournissant le volume d'espace nécessaire et les aménagements appropriés », STAVO-DEBAUGE, & AL., 2018, p. 2.

61 Cette dernière a la volonté « d'appliquer l'article 1 de la Déclaration Universelle des droits de l'homme » ; elle définit une commune hospitalière comme étant « là où les migrants sont des citoyens comme les autres ». Voir COALITION POUR LA JUSTICE MIGRATOIRE, 2017.

62 Voir FURRI, 2017, pp. 4-6 ; PAUVRAOS, 2018, pp. 89-106.

63 Voir OIM, 2018, p. 3.

64 AGIER, 2018, p. 17.

65 Voir NEDERLANDT, 2018 ; MONTFORT, 2019.



Exclusion de droit et de fait des migrants dans les parcs et les places de Bruxelles
Travail réalisé avec Alexandrine Bouault, Marie Tricot et Camille Sepulchre

toire », et à la présence, visible, de migrants squattant en nombre le parc Maximilien dès 2015. En parallèle, la présence de personnes sans domicile fixe ou mal logées à Bruxelles, pourtant un sujet prégnant, ne bénéficie pas de la même publicité, ni de la même prise de conscience au sein de la population. Or, les problèmes rencontrés par les migrants sans statut sont en de nombreux points similaires à ceux rencontrés par d'autres groupes de personnes vulnérables, telles que les personnes sans domicile fixe, les personnes marginales⁶⁶. L'accueil et les services organisés pour les premiers devraient donc pouvoir servir pour les autres. Ainsi, c'est un groupe de personnes dépassant les seuls migrants qui pourrait bénéficier de moyens mis en place en réponse à l'arrivée de ces derniers sur le territoire belge.

Par ailleurs, l'accueil citoyen solidaire de migrants génère chez beaucoup de bénévoles des modifications dans leur manière de penser la société, la migration et l'échange interculturel. Nombreux sont ceux qui témoignent avoir vécu, en hébergeant, des expériences humaines nouvelles et bouleversantes⁶⁷. Ces expériences constituent le terreau d'une société inclusive, dans la mesure où elles démontrent les bienfaits (humains, sociétaux, psychologiques et autres) du positionnement d'ouverture et de générosité vis-à-vis de l'autre⁶⁸. De nombreuses familles ayant d'abord décidé d'accueillir pour une nuit sont devenues « famille d'accueil » régulières de certains migrants. Ainsi, les rapports initiaux emprunts de politesse se sont-ils transformés en liens d'amitié, de parrainage, voire même en liens semi-familiaux. Certains acteurs de la Plateforme se sont découverts ou ont développés des compétences nouvelles qui ont pu les amener à de nouvelles expériences professionnelles, au sein, ou en dehors, de la Plateforme. L'entreprise d'hébergement et de soutien aux migrants dans son ensemble a abouti à la mise en commun d'efforts, de services, de biens et de temps de plus ou moins 10 000 habitants de la Belgique. Elle constitue indéniablement un modèle de fonctionnement solidaire de la société. Ce modèle doit non seulement être préservé mais aussi pérennisé, et il doit pouvoir servir d'exemple.

Pour que l'inclusion des migrants à la ville soit améliorée, la proposition doit viser un projet de vie en commun entre citoyens *déjà là* et *nouveaux-venus*.

1.2.5 Le confort et la pérennité des lieux d'accueil

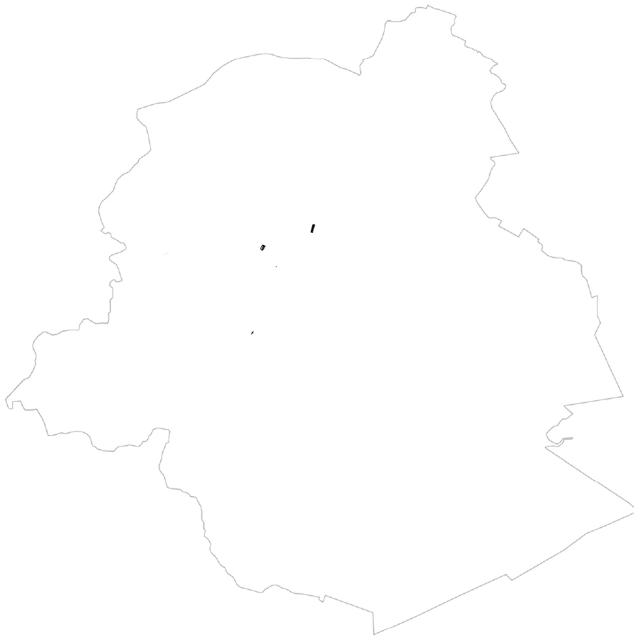
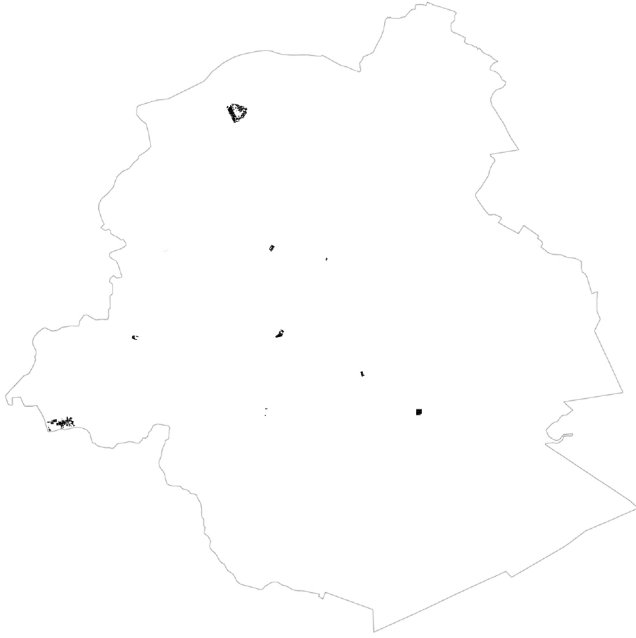
L'hébergement citoyen de migrants revêt de nombreuses formes. Les spatialités qui se mettent en place pour permettre, faciliter, générer l'hospitalité au sein d'un foyer appartiennent à l'habitant. Elle ne se fait pas toujours dans les meilleures conditions de confort, ni pour les hébergés, ni pour les hébergeurs. En effet, si certaines familles mettent des chambres d'amis vides à disposition, d'autres, vivant dans un studio, ne disposent que d'un paravent et de quelques fins matelas⁶⁹. Le coût humain et économique que cet accueil génère devrait pouvoir être supporté par l'ensemble de la société, et être mieux encadré par des professionnels. Afin que cette réponse hospitalière à l'échelle domestique perdure dans le temps, il faudrait qu'elle soit soutenue par la mise en place de structures et/ou de services, qui assureraient/organiseraient le relais (temporel et spatial) de l'accueil et des investissements personnels. Ainsi le projet vise à soutenir ces initiatives privées d'hospitalité à travers la mise en place d'une structure ou d'un programme communautaire.

66 C'est le constat qui a été fait lors du séminaire auquel j'ai assisté le 7 décembre 2017, « Les marges urbaines au prisme de la gestion et de l'aménagement de l'espace public », organisé par Elisabetta Rosa et Alain Malherbe (CREAT-LOCI-UCI). Cette journée d'études s'inscrivait dans le cadre du programme de recherche « brumarg – Bruxelles à travers ses marges. Les sans-abris entre transformations urbaines et pratiques de la ville » (ATTRACT-Innoviris 2017-2020), qui aborde la question de la compréhension des pratiques spatiales des sans-abris à Bruxelles, ayant pour objectif de guider des actions sur l'espace urbain dans une perspective inclusive.

67 Voir la page Facebook dédiée à ces témoignages : <http://www.perlestdaccueil.be/>.

68 Voir VERRIER, 2018.

69 Informations obtenues lors de mes entretiens avec des personnes actives au sein de la Plateforme.



Exclusion de droit et de fait des migrants des institutions publiques de Bruxelles
Travail réalisé avec Alexandrine Bouault, Marie Tricot et Camille Sepulchre

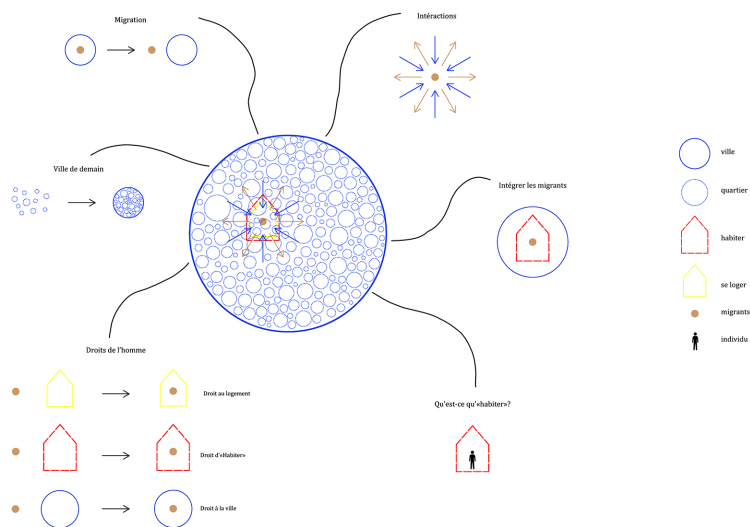
De la même manière, le *Hub* mis en place par la société civile dans la Gare du Nord à destination des migrants s'est organisé de manière *ad hoc*, sans que cet espace soit conçu pour les fonctions et les usages qu'il accueille. Il en résulte plusieurs désagréments : il est difficile de trouver le *Hub*, de par son implantation quelque peu « cachée » dans la Gare ; l'espace ne peut pas accueillir tous les services, ni tout le matériel ; sa fréquentation doit être limitée à un certain nombre de personnes. La salle additionnelle qui a été ouverte au rez-de-chaussée de la Gare courant février 2019 pour que les migrants puissent y dormir à l'abri des intempéries n'est pas aménagée ; les personnes dorment sur de fins cartons à même le sol, sur le pourtour de l'espace. Ces conditions précaires d'accueil génèrent par ailleurs des réactions négatives au sein des usagers de la Gare et contribuent à un climat de violence. Parce qu'il a été développé dans l'urgence pour se substituer à l'inaction de l'Etat belge, le *Hub* n'a pas été pensé dans la durée. Ainsi, la fin du contrat avec le bailleur prend fin et nécessite de trouver un nouvel espace et d'aménager celui-ci. D'une manière générale, l'action de la société civile pour l'accueil des migrants souffre d'un manque de moyens financiers et logistiques, et d'une vision à plus long terme.

1.3 Objectifs

- * Soutenir les « incivilités hospitalières » de la société belge
- * Répondre aux besoins des migrants
- * Valoriser l'engagement des communes hospitalières
- * Favoriser un projet de vie en commun entre citoyens « déjà là » et « nouveaux-venus »



Crédit photographique: Collectif Huma



Vision: accueillir les migrants et leur permettre d'habiter Bruxelles, 2017

2^{ème} partie : Question et méthode

Dès le départ, mon intention, dans ce travail de fin d'études, était double. D'une part, en tant que citoyenne, je souhaitais mettre en question la place actuellement accordée aux migrants dans notre société, et imaginer quelle pourrait être cette place si la migration internationale était reconnue comme un de nos modes de vie contemporains. D'autre part, en tant que (future) architecte, j'avais la curiosité de comprendre comment l'architecture peut contribuer à un tel objectif, à un tel exercice. J'ai d'abord envisagé la question de l'habiter, dans le sens que Bernard Salignon donne au mot : « Habiter ce n'est pas s'abriter (...) L'homme n'est pas seulement soumis aux besoins. C'est pourquoi les problèmes posés par la construction de son habitat ne se réduisent pas à de simples questions de logement »⁷⁰. Ainsi, ma question s'intitulait-elle initialement : « quelle manière d'habiter proposer aux migrants qui arrivent à Bruxelles ? » et ambitionnait de mettre en relation le droit au logement, le « droit d'habiter » et le droit à la ville⁷¹ des migrants.

Cependant, c'est la notion d'hospitalité qui m'a semblé être la plus pertinente pour un projet d'architecture. C'est un terme ambigu qui peut avoir plusieurs définitions : « asile accordé à quelqu'un, à un groupe par un pays : donner l'hospitalité à des réfugiés politiques » ; « action de recevoir et d'héberger chez soi gracieusement quelqu'un, par charité, libéralité, amitié : offrir l'hospitalité à quelqu'un » ; ou encore, « générosité, bienveillance, cordialité dans la manière d'accueillir et de traiter ses hôtes : un peuple connu pour son hospitalité »⁷². Parce que l'hospitalité concerne un mouvement, un déplacement, et la confrontation d'un *nouveau-venu* - un étranger - en un lieu, à *d'autres déjà installés* en ce lieu, elle permet mieux de saisir l'ensemble de la complexe question des migrants présents à Bruxelles. Mon travail s'intitule donc : « Accueillir dignement l'étranger : Composition d'un lieu d'hospitalité pour les migrants à Bruxelles ». Il s'agit en effet d'accueillir, c'est-à-dire « admettre quelqu'un au sein d'un groupe, d'une famille, d'une assemblée »⁷³, et de le faire dignement, en respectant les droits humains et la dignité de chaque personne migrante. Par « migrants », on entend généralement les personnes qui ont quitté leur pays d'origine pour des raisons politiques, économiques, de sécurité ou climatiques et qui s'établissent ailleurs. Ce terme est employé dans ce travail pour faire plus spécifiquement référence aux migrants qui ne sont pas forcément demandeurs d'asile ni réfugiés, ni migrants économiques, un ensemble de personnes parfois regroupées sous d'autres expressions⁷⁴.

A travers l'histoire et les cultures, des lieux d'hospitalité ont toujours existé, pour accueillir le pèlerin, le voyageur, le pauvre, etc.⁷⁵. Ils proposaient des usages particuliers (un programme) et présentaient des espaces et une architecture qui permettait ces usages (dispositifs spatiaux). Ceci peut être illustré à travers les deux exemples suivants :

- Les abbayes au Moyen-Âge⁷⁶ étaient souvent installées sur ou proche des lieux de pèle-

70 Voir SALIGNON, 2010, p. 13.

71 Voir LEFÈBVRE, 1968.

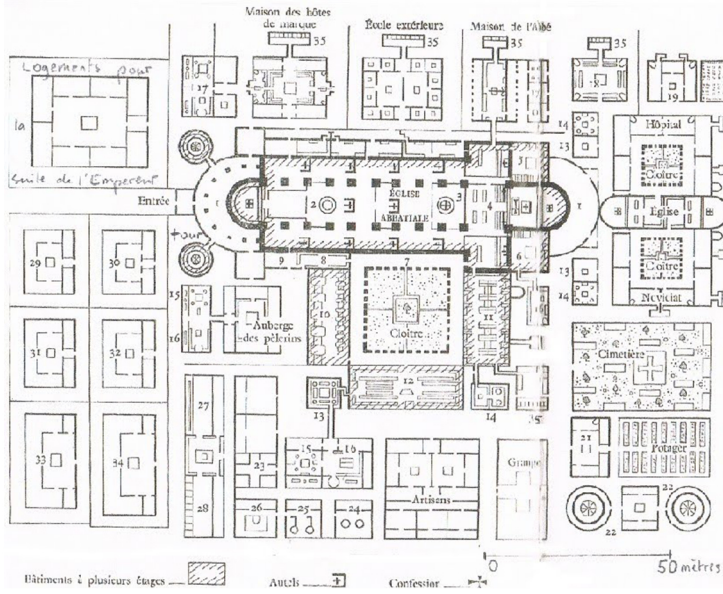
72 Voir LAROUSSE.FR.

73 Voir LAROUSSE.FR.

74 Telles que « migrants sans papier », « migrants de transit » ou « transmigrants », « migrants irréguliers » ou « en situation irrégulière », ou encore plus rarement « migrants illégaux ». Dans le jargon de l'accueil citoyen à Bruxelles, le terme « migrant » fait référence à toute personne en situation de précarité du fait de sa nationalité, quel que soit son statut.

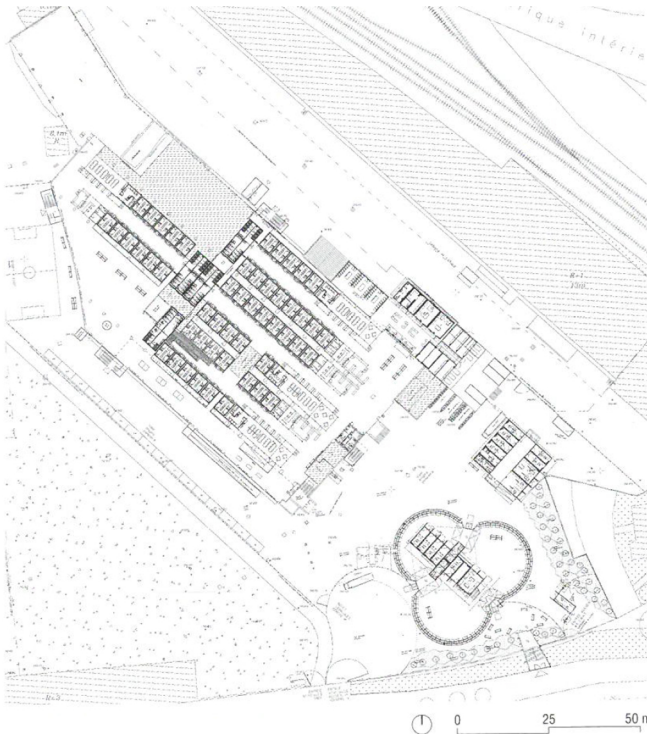
75 Voir MONTANDON, 2004. Dans le cadre de ce Travail de fin d'études, seuls des exemples tirés des sociétés occidentales et en Europe ont été considérés.

76 Voir PELISSERO ET AL., 2011, pp. 225-227 ; CANNEVA-TETU, 2013, pp. 10-11 et 28-31.



Plan de l'abbaye de Saint Gall (Inconnu)

Sources: CANNEVA-TETU, 2013



Plan du centre humanitaire de la Porte de la Chapelle, Paris (Julien Beller, 2016)

Sources: DARRIEU, 2017

rinage, ou à la croisée des chemins de pèlerinage. Elles comprenaient une hostellerie pour l'accueil des pèlerins, consistant en un bâtiment à part de l'abbaye ; et des maisons d'hôtes, intégrées au bâtiment principal pour l'accueil des hôtes de marque. Les religieux offraient le logis et le couvert. Les repas étaient pris dans la salle commune des repas. L'accueil, dispensé gracieusement, était généralement limité à trois jours. L'hébergement dans l'hostellerie se faisaient dans des dortoirs communs, meublés de simples couches. Le frère préposé à l'accueil des hôtes était appelé l'*hospitalarius*.

- A la demande de la mairie de Paris, l'architecte Julien Beller⁷⁷ a supervisé, en 2016, la construction d'un Centre humanitaire pour migrants à la Porte de la Chapelle. Ce centre, qualifié de « camp de migrants révolutionnaire »⁷⁸, était géré par Emmaüs International et servait de pôle d'accueil et d'orientation à destination des migrants sans papier. Il comprenait un dispensaire, une salle polyvalente, des sanitaires, une cuisine, une laverie. Il proposait également un centre d'hébergement.

Le travail que j'ai mené dans le cadre de ce TFE avait pour ambition de décomposer le concept d'hospitalité, principalement d'un point de vue de l'architecture. Ce faisant, l'objectif était d'identifier des éléments qui puissent être convoqués pour concevoir - composer - un lieu d'hospitalité envers les migrants à Bruxelles. Ce travail de nature théorique, impliquait la lecture et l'analyse de références bibliographiques, et la visite et/ou l'analyse de références architecturales. En parallèle, je souhaitais que ma réflexion soit constamment nourrie par la réalité à laquelle je voulais répondre. C'est pourquoi j'ai rencontré les acteurs de l'accueil hospitalier des migrants à Bruxelles, les migrants eux-mêmes, et les acteurs pensant cet accueil. Je me suis également impliquée de manière occasionnelle dans le travail bénévole de la Plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés. J'ai notamment participé à l'accompagnement de migrants dans une activité d'accueil de jour, à la Bellone. J'ai aussi pris part aux activités du collectif ARCH (Action-Research Collective for Hospitality), lancé en mars 2019 dans le but de rassembler des observations et des propositions concernant la situation sociale et humanitaire du Quartier Nord. C'est dans le cadre de ce collectif qu'un groupe de travail, dont j'ai fait partie, a encadré des ateliers avec les usagers sur l'aménagement du nouveau *Hub* après son déménagement.

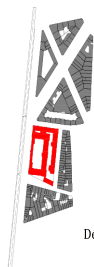
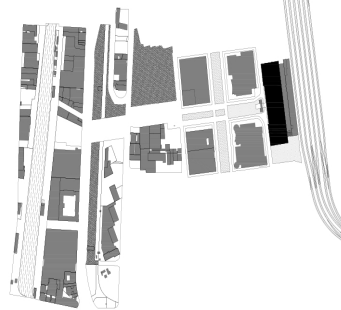
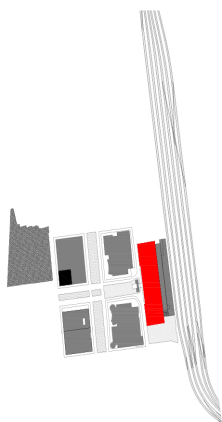
⁷⁷ Voir BELLER, 2014.

⁷⁸ LEGRAND, 2017.



Office des étrangers - FEDASIL, Tour du WTC

2015: augmentation de l'arrivée de migrants sans papier
Parc Maximilien



Juillet 2017: ouverture du HUB de la PCSR, Gare du Nord

Décembre 2018: déménagement du centre FEDASIL
et de l'Office des étrangers
Petit-Château

3^{ème} partie : Etat de la question et analyse critique

3.1 Un lieu d'hospitalité dans une ville inclusive

3.1.1 Hospitalité inconditionnelle *versus* hospitalité conditionnée

Différents auteurs ont, depuis les années 1990, invoqué le concept d'hospitalité pour proposer une autre manière, plus humaniste, de répondre à l'arrivée de migrants internationaux dans nos sociétés occidentales⁷⁹. En effet, ces arrivées interrogent le rapport que nous avons vis à vis de l'« autre », de l'« étranger »⁸⁰. Pour Alain Montandon, l'hospitalité est un signe de civilisation et d'humanité, une forme essentielle d'intégration sociale et de socialisation⁸¹. Elle « fait partie du patrimoine moral de l'humanité » selon Benjamin Boudou⁸². Joan Stavo-Debauge, Martin Deleixhe et Louise Carlier proposent de « considérer l'hospitalité comme une question fondamentale qui porte tant sur l'habitabilité du monde qu'aux formes de vie qui s'y déploient »⁸³. Ils définissent ainsi l'hospitalité : « la qualité de ce qui assure un séjour, facilite une activité et invite à rester. Elle est aussi ce qui offre appui et soutien à la vie des nouveaux-venus, en leur fournissant le volume d'espace nécessaire et les aménagements appropriés »⁸⁴. Pour Michel Agier, « l'hospitalité mobilise des concepts intégrateurs, autour de l'échange, du don et du contre-don, de la relation et du commun »⁸⁵. Au cours de l'histoire, l'hospitalité a été offerte aux étrangers, aux pèlerins, aux voyageurs, aux pauvres ; suivant des rituels et dans des lieux divers⁸⁶.

Le concept d'hospitalité est complexe. Les interprétations ou applications proposées par les auteurs divergent. Les philosophes tendent à y voir un principe fondamental et supérieur ayant une force absolue. Ainsi, pour René Schérer, elle serait une « folie », une utopie, car il a pris le parti d'une « hospitalité inconditionnelle, ouverte à tous, étrangère aux lois, et constitutive d'être et de puissance : l'idée d'une hospitalité universelle et absolue »⁸⁷ ; pour Jacques Derrida, l'hospitalité doit être inconditionnelle, c'est-à-dire « absolue, pure et infinie »⁸⁸. Mais il reconnaît également que l'hospitalité inconditionnelle ne peut pas s'appliquer politiquement⁸⁹. Or l'inconditionnalité de l'hospitalité envers les migrants est aussi fortement discutée par d'autres auteurs, pour n'être ni correcte, ni réaliste⁹⁰.

Michel Agier considère, lui, que nous assistons à un *retour* de l'hospitalité à travers les pratiques citoyennes décrites plus haut, pratiques qu'il qualifie d'« incivilités hospitalières »⁹¹. Selon lui, « la prise en charge - familiale, communautaire, communale - des fonctions de l'hospitalité s'est éloignée de la société pour être déléguée et en même temps diluée dans les charges de l'Etat. Elle a été remplacée par les droits d'asile et du réfugié. Puis

79 Voir GOTMAN, 1997 ; MONTANDON, 2004 ; SCHÉRER, 2005 ; DERRIDA, 2007 ; KAKOLIRIS, 2015 ; BOUDOU, 2016 ; ALBANIEL, 2016 ; STAVO-DEBAUGE & AL., 2018 ; GENARD, 2018 ; AGIER, 2018.

80 Voir DUFOURMANTELLE, 2012, p. 59.

81 Voir MONTANDON, 2004, p. 6.

82 Voir BOUDOU, 2018, p. 42.

83 STAVO-DEBAUGE & AL., 2018, p. 2.

84 *Ibid.*, p. 4.

85 AGIER, 2018, p. 13.

86 Voir MONTANDON, 2004.

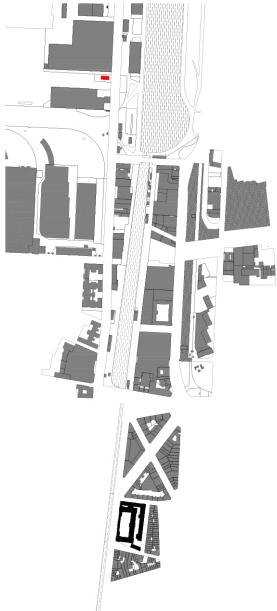
87 Cité dans KAKOLIRIS, 2015, p. 192. Voir également SCHÉRER, 2005.

88 DERRIDA, 2007.

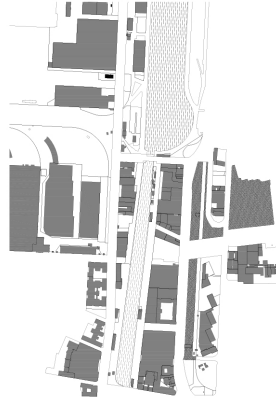
89 Voir DERRIDA, 1998.

90 Voir GOTMAN, 1997 ; KAKOLIRIS, 2015 ; BOUDOU, 2016 ; AGIER, 2018.

91 AGIER, 2018, p. 17.



Juin 2019: déménagement du HUB de la PCSR 100 avenue du Port



2020: déménagement du centre FEDASIL et de l'Office des étrangers
Site de l'hôpital militaire, Neder-over-Heembeek



Juin 2021: déménagement du HUB de la PCSR adresse inconnue

ces droits eux-mêmes ont été dilués dans les politiques de contrôle des frontières (...). Au point qu'on ne les reconnaît plus aujourd'hui, tant ils sont éloignés d'un principe général d'hospitalité »⁹². Le recours au concept d'hospitalité dans le contexte de la migration contemporaine s'avèrerait être un moyen d'articuler les tensions entre le droit et l'éthique⁹³. Ainsi, « l'hospitalité s'avère une ressource rhétorique permettant d'opposer aux positions de droit une responsabilité éthique qui valorise la partialité de la compassion privée contre l'impartialité bureaucratique publique, les gestes privés et concrets contre l'abstraction des droits, l'urgence de l'aide contre l'inertie de la réponse institutionnelle. (...) (L)'hospitalité s'avère être une ressource légitime pour justifier des formes de désobéissance civile »⁹⁴.

Tout comme Emmanuel Kant défendait un droit cosmopolitique, Etienne Balibar propose de développer le droit de l'hospitalité, c'est-à-dire un ensemble de droits que les migrants en situation d'errance (qu'il appelle « errance migratoire » ou « migrance », les migrants étant appelés « errants ») pourraient opposer aux lois et règlements étatiques⁹⁵. La CIMADE, une association française militant pour la défense des droits des personnes réfugiées et migrantes, avait proposé, dès 2009, au Gouvernement français d'adopter une « politique d'hospitalité »⁹⁶. Elle affirmait qu'« inventer une politique d'hospitalité n'est pas une utopie ». Sa proposition reposait sur les éléments suivants :

- un droit à la mobilité pour tous ;
- un devoir de protection des demandeurs d'asile ;
- un principe et des pratiques d'hospitalité ;
- la fin de la politique d'enfermement et d'éloignement forcé ;
- construire un vivre ensemble entre citoyens.

Ces propositions de transformer l'hospitalité en un projet politique démontrent que l'hospitalité pourrait également être une posture politique génératrice de droit commun. Mais la démarche de l'architecte s'emparant de ce concept d'hospitalité relève plutôt d'une dynamique contestataire, d'une proposition d'un autre possible. C'est pourquoi cette démarche doit être isolée du contexte juridique actuel, faire abstraction de ses limites intrinsèques. Car la conditionnalité de l'hospitalité caractérise l'accueil que l'Etat belge réserve aujourd'hui aux migrants. En effet, cet accueil dépend de la manière dont la personne a traversé la frontière belge, de sa nationalité, des documents juridiques en sa possession, des raisons de son exil, et de ses attentes vis-à-vis de l'Etat belge. Sont accueillis favorablement – ou par obligation, *inter alia*, les détenteurs d'un contrat de travail, d'un visa temporaire, certains étudiants et, sous une série de conditions juridiques, les demandeurs d'asile. Sont accueillis différemment les ressortissants des pays de l'Union Européenne, puisque ceux-ci, sous la condition de leur nationalité, ont accès au territoire de l'Union. Tous les autres migrants, pourtant présents sur le territoire, ne sont pas « bienvenus ». Il suffit toutefois à l'un de ces migrants de faire une demande d'asile officielle auprès de l'Etat belge – que celle-ci soit motivée ou non par des raisons pouvant être invoquées pour recevoir l'asile – pour que son statut change et que de non-désirable il devienne bienvenu. Par là-même, il passe de « clandestin » à « demandeur d'asile » et se voit attribué des droits, valables pendant la durée de la procédure.

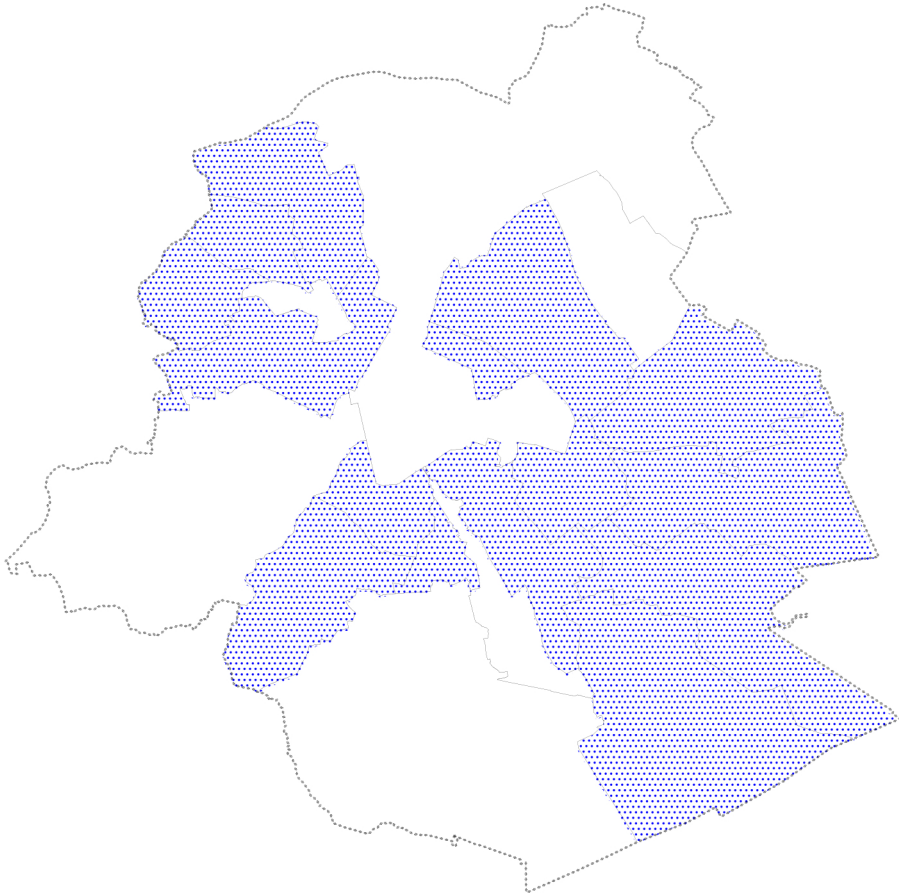
92 *Ibid.*, p. 11.

93 Voir BOUDOU, 2018.

94 *Ibid.*, 2018, p. 45.

95 Voir BALIBAR, 2018.

96 CIMADE, 2009 ; CIMADE, 2011.



Il paraît dès lors pertinent de sortir la question du terrain politique et juridique pour la faire entrer sur le terrain de la spatialité en la déplaçant à l'échelle de la ville. La prise de position, de la part de certaines communes bruxelloises, pour une attitude hospitalière envers les migrants, et plus généralement envers les étrangers, n'est pas anodine. En effet, c'est dans les villes que les migrants ont le plus de chance de trouver leur place et d'accéder à l'ensemble des éléments qui favorisent leur inclusion. Les villes offrent les espaces et l'échelle nécessaires à la concrétisation d'une forme de contestation envers les politiques migratoires des Etats. Ainsi, le déplacement de la problématique migratoire de l'échelle fédérale à l'échelle régionale ou communale peut permettre d'apporter des réponses plus pertinentes et plus concrètes, notamment du fait que les communes ont les moyens institutionnels, économiques et politiques de soutenir un tel projet.

3.1.2 Hospitalité et inclusion: discussion socio-spatiale

Exclusion des migrants du territoire de Bruxelles

Le constat de l'exclusion des migrants de la ville de Bruxelles est à la source de mon intention de proposer un lieu d'hospitalité. L'exclusion de droit est directement issue de la conditionnalité de l'accueil expliquée auparavant. Les migrants n'ayant en effet pas le *droit* de se trouver sur le territoire bruxellois, ils en sont exclus, à la fois spatialement et socialement. Leur présence *de fait* sur le territoire est déterminée par la localisation des services qui leur sont proposés et limitée à une zone de proximité autour de ces lieux. La dynamique de la présence spatiale des migrants dans la ville de Bruxelles peut être résumée par la relation de dépendance de ces personnes avec des lieux symboliques. Ainsi, c'est l'implantation de l'Office des Etrangers dans la tour du World Trade Center qui explique la présence des migrants dans le quartier Nord. L'immédiate proximité de la gare renforce le caractère hospitalier de ce quartier. Car, comme le rappelle Tatiana Smoliarova, « [à] partir de 1850, c'est le chemin de fer qui réorganise complètement l'espace culturel et commercial de l'Europe et qui redistribue les valeurs. La mission symbolique, assurée depuis toujours par la porte de ville, doit être endossée par un nouveau type de bâtiment – celui de la gare »⁹⁷. L'architecture monumentale de la gare fait office de repère urbain, tout comme celle des tours du World Trade Center. C'est surtout la grande mixité et l'anonymat des usagers dans ces lieux publics urbains, propres à l'« hospitalité paradoxale »⁹⁸, qui favorisent l'inclusion des migrants. La file d'attente devant les portes de l'Office des Etrangers pour demander l'asile⁹⁹ s'est vite étendue au parc Maximilien situé juste en face, aux espaces vides et anonymes – mais chauffés – de la gare, aux rues du quartier. L'ouverture du *Hub* humanitaire dans un local situé dans la Gare du Nord en septembre 2017, puis, en 2019, d'une salle de la gare pour que les migrants puissent y dormir, ont consolidé cette implantation dans le quartier. En parallèle, la peur des arrestations et des logiques de protection propres aux personnes marginalisées¹⁰⁰, ainsi que leur exclusion en termes de mobilité dans la ville, ont limité les déplacements de la plupart des migrants à cette zone, dont le parc Maximilien est devenu, en quelque sorte, le « sanctuaire ». Les migrants en connaissent d'ailleurs l'existence avant même leur départ¹⁰¹. Le déplacement récent de l'Office des Etrangers/ FEDASIL du World Trade Center au Petit-Château, et le déménagement programme¹⁰² du *Hub* humanitaire de la Gare du Nord dans un bâtiment avenue du Port le long du canal, étendent la zone

97 SMOLIAROVA, Tatiana, « Architecture : Artefact de bienvenue », in: MONTANDON, 2004, p. 591.

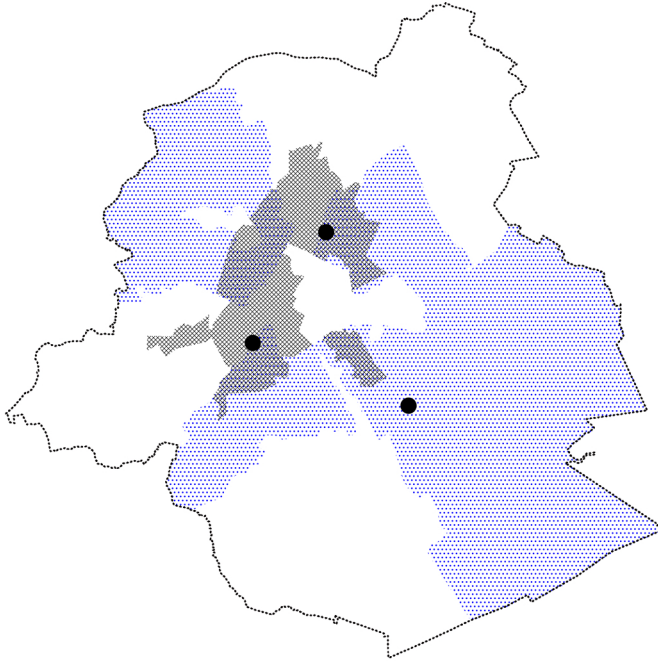
98 Voir STAVO-DEBAUGE, 2017, p. 249-287 ; BERGER & AL., 2018, p. 177.

99 Du fait du nombre limité de demandes acceptées par jour.

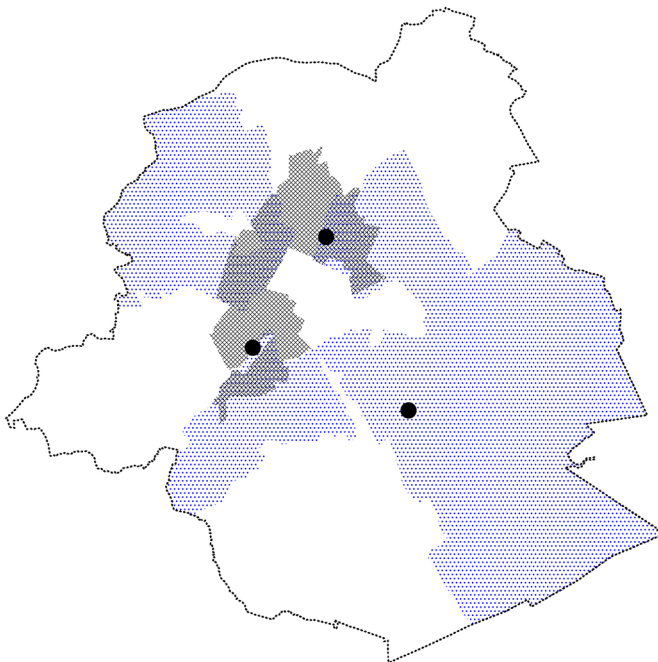
100 Entretien avec Helen Trabelssi, 17 février 2019.

101 Voir *Ibid.*

102 Ce déménagement est prévu pour le début du mois de juin 2019.



Revenus imposables médians < 17 000 Euros / an (2016)



Part des demandeurs d'emploi parmi les 18-64 ans > 15% (2017)

Revenus imposables et demandeurs d'emploi à Bruxelles, Observatoire des quartiers, 2017

initialement limitée entre le parc et la gare. Dans le futur, le déménagement de FEDASIL vers l'hôpital militaire de Neder-over-Heembeek, programmé en 2020, et du *Hub* d'ici à deux ans vers un lieu inconnu, interroge le devenir de cette situation. On peut retenir de ces espaces investis par les migrants qu'ils sont associés à des institutions caractérisant des usages : l'office des étrangers, espace d'un processus juridico-administratif propre à la migration ; la gare, espace public de rassemblement et d'hospitalité paradoxale ; le *HUB*, espace de services humanitaires répondant à l'urgence. Ils correspondent également à trois temporalités d'un temps assez court, mais tout de même différentes : l'immédiat des besoins vitaux au *Hub* ; le temps long de la procédure d'asile avec l'Office ; et entre les deux, le temps de l'attente à la Gare du Nord.

« *Ville-refuge* »

Michel Agier insiste sur les différentes façons de comprendre - et d'offrir - l'hospitalité selon que l'on se place du point de vue de l'individu, de la communauté ou de l'Etat. Il met en avant le développement – ou la « réinvention » – d'une hospitalité communale, qu'il oppose à l'hostilité de l'Etat, et la mise en place, par les communes, de dispositifs d'accueil pour les migrants¹⁰³. Il fait valoir la capacité des villes à s'émanciper de la tutelle de l'Etat afin d'adopter une approche d'accueil des migrants basée sur le principe d'hospitalité¹⁰⁴. La « tradition d'hospitalité urbaine »¹⁰⁵ est à l'origine du réseau des villes-refuges créé en mars 1996 afin d'accueillir des écrivains exilés. Cette notion de ville-refuge est aujourd'hui invoquée pour accueillir dignement les migrants et pour mettre en avant le rôle primordial que jouent *de facto* les villes dans la réception des migrants. Ainsi, de nombreuses villes dans le monde se sont déclarées « ville hospitalière », « ville refuge », « ville sanctuaire » ou « ville de solidarité » envers les migrants¹⁰⁶. C'est le cas de certaines communes Bruxelloises¹⁰⁷.

Dans d'autres pays Européens, la présence en nombre de migrants exclus des politiques européennes et nationales d'accueil a forcé certaines villes à prendre le relai et à proposer des lieux destinés à leur information et à leur prise en charge. A Lisbonne, un Centre National de Soutien à l'Immigrant a été ouvert en 2016¹⁰⁸ ; à Paris, un Centre humanitaire a été mis en place à la porte de la Chapelle en 2015, en collaboration avec Emmaüs Solidarité¹⁰⁹. C'est ce que réclament les acteurs de la société civile auprès des autorités belges. En effet, en septembre 2018, dans une « Lettre ouverte au Premier ministre sur la situation des migrants en transit », Le CIRÉ, la Plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés, Médecins du Monde, Médecins sans Frontières et Vluchtelingenwerk Vlaanderen demandaient aux autorités de placer la dignité des migrants au centre de leurs préoccupations¹¹⁰. Plus récemment, ces associations actives dans l'accueil des migrants à Bruxelles ont publié une série de recommandations, au premier titre desquelles la création d'un ou de plusieurs centre(s) d'accueil et d'orientation des migrants en transit¹¹¹.

103 Voir AGIER, 2018, p. 68-87.

104 Voir *Ibid.*, p. 86.

105 LEONARD-ROQUES, « Ville-refuge : La cité idéale », in : MONTANDON, 2004, p. 689.

106 Voir AGIER, 2018, p. 85; MUGGAH, Robert, « Cities need to welcome - not resist - refugees », in *CityLab* – en ligne (02.10.2018) : <<https://www.citylab.com/perspective/2018/10/global-refugee-crisis-role-of-cities/571876/>>, [18.05.2019].

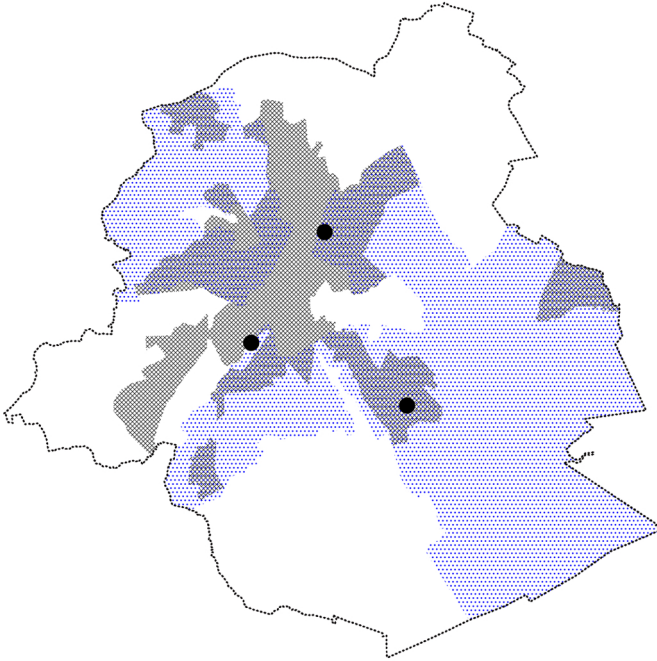
107 Voir *Communes Bruxelloises qui se sont déclarées hospitalières envers les migrants* POUR LA JUSTICE MIGRATOIRE, 2017.

108 Voir le site Internet : <https://www.acm.gov.pt/-/cna-i-lisboa>

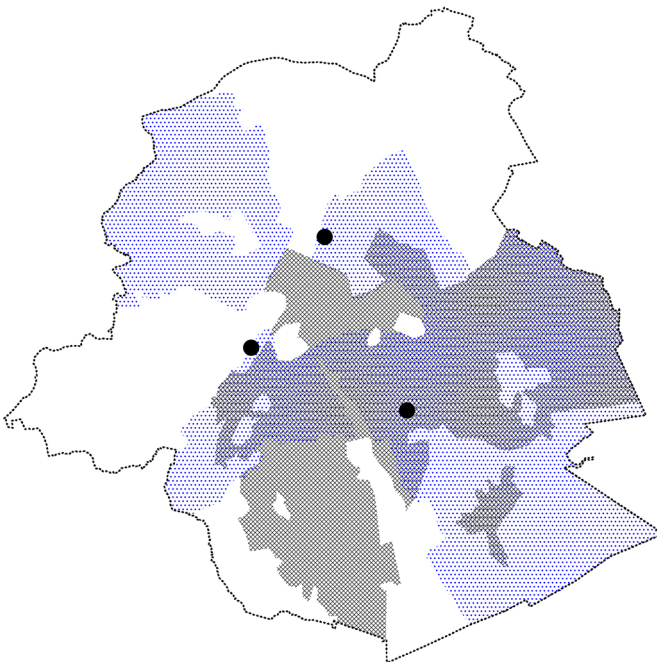
109 Voir le site internet : <https://www.emmaus-solidarite.org/le-centre-humanitaire-paris-nord/>

110 Voir CIRÉ et al., 2018.

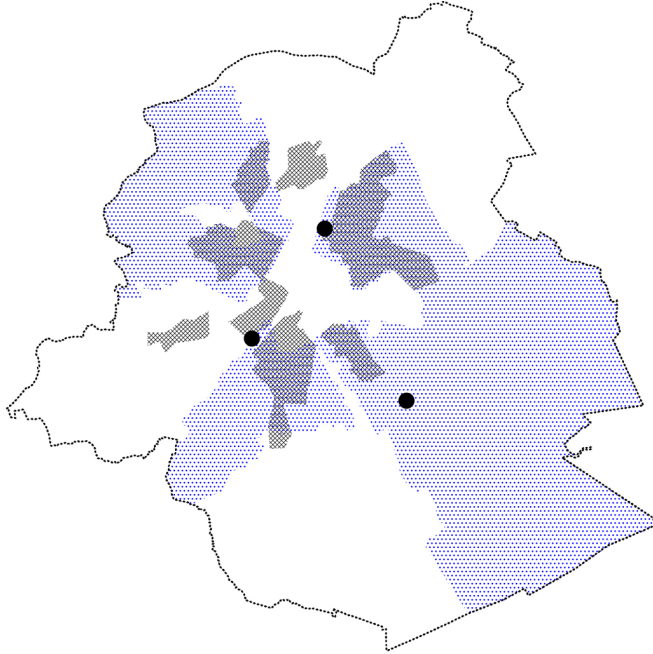
111 Voir CARITAS INTERNATIONAL, et al., février 2019.



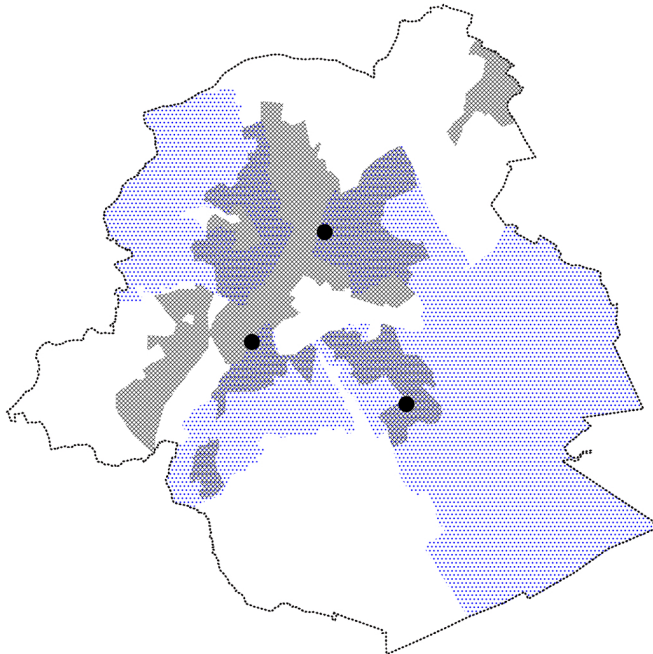
Population de nationalités d'Afrique Sud-Saharienne > 2,25 % (2016)



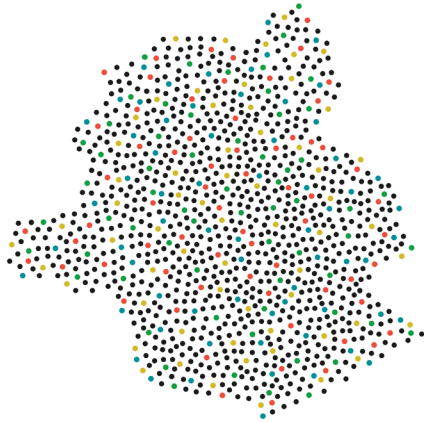
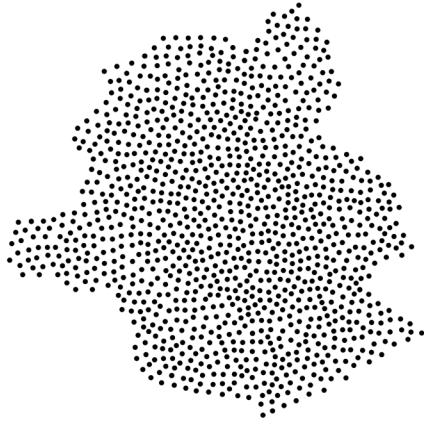
Population de nationalités des pays membres de l'EU-15 > 15% (2016)



Densité de population > 18 000 hab. / km² (2016)



Age moyen < 37 ans (2017)



EXCLUSION / INCLUSION

Travail réalisé avec Alexandrine Bouault, Marie Tricot et Camille Sepulchre

Ville inclusive

En tant que « pendant positif et vertueux de l'«exclusion»¹¹², l'inclusion vise à « intégrer l'immigrant et ses enfants dans une réalité sociale, économique et politique significative, en créant des espaces permettant leur participation effective à la vie civique de la communauté, leur offrant des opportunités d'éducation et leur assurant la santé physique et spirituelle »¹¹³. Ainsi l'inclusion sociale est-elle définie comme « [the] ability of individuals to participate in the community »¹¹⁴. A l'origine utilisé dans le domaine de la santé, en particulier concernant les personnes handicapées, le concept d'inclusion est implicitement lié à une spatialité, un design, une matérialité des environnements qui permettent une « appartenance égale »¹¹⁵ à la société¹¹⁶. En cela l'inclusion s'oppose à la notion d'intégration car celle-ci est « l'appropriation de l'autre pour le transformer dans le même »¹¹⁷, même si certains auteurs considèrent que le mot *integration* en anglais, tout comme *assimilation*, sont des formes spécifiques de l'inclusion sociale (*social inclusion*)¹¹⁸. Selon Mathieu Berger, l'inclusion urbaine n'est possible qu'en cumulant des dispositifs spatiaux à des politiques publiques : « [w]hile insisting on the fact that inclusion in urban life can never be addressed solely through architectural devices and urbanistic solutions, [we] believe that the social qualities of urban environments constitute a basic, necessary – and therefore fundamental – condition for any public action or policy aiming at progressive social change in cities »¹¹⁹. Selon cet auteur, l'inclusion implique une « forme d'action », la « modification » d'un environnement physique et social, et s'oppose au concept d'hospitalité, qui est « une disposition, un état d'esprit »¹²⁰. Pour Joan Stavo-Debaugue, la mise en place d'espaces inclusifs est une condition de l'hospitalité : « Hospitality requires the creation of spaces that will be considered 'inclusive' as long as they welcome the participation of anyone, regardless of their abilities »¹²¹.

La coalition internationale des villes inclusives et durables a développé une boîte à outil pour aider les municipalités à mettre en œuvre des politiques d'égalité. Ainsi, elle propose la mise en place d'une Commission consultante des migrants ou d'un Forum des migrants afin que ceux-ci aient un droit de parole dans les décisions prises au sein des organes politiques municipaux ; elle propose également la mise en place (et les outils pour le faire) d'un Service d'accueil pour nouveaux arrivants ou de Services pour les groupes marginalisés¹²².

Opportunités d'implantation d'un lieu d'hospitalité

La proposition d'un lieu d'hospitalité envers les migrants à Bruxelles s'inscrit dans cette réflexion sur la ville inclusive. En proposant des espaces qui soient pensés comme

112 CLÉMENT et VALEGAS, 2017, para. 16.

113 CRUZ et FORMAN, « Rethinking hospitality in an era of global closure », in: BERGER & AL., 2018, p. 42 ; traduction par mes soins : « Inclusivity means integrating the immigrant and their children into a meaningful social, economic and political reality, creating spaces for meaningful participation in the civic life of the community, opportunities for education, and psychological and spiritual health ».

114 DUKIC, McDONALD, et SPAAIJ, "Being able to play: Experiences of social inclusion and exclusion within a football team of people seeking asylum", in: *Social Inclusion*, 2017, 5(2), p. 101–110; cité dans CZISCHKE, Darinka et HUISMAN, Carla, 2018, p. 158.

115 « Equal belonging: by ensuring that everyone is able to participate in a common world, exist in the same spaces, use similar equipment and get comparable benefits from it – despite what separates them in terms of ability and culture », STAVO-DEBAUGE, Joan, « The qualities of hospitality and the concept of 'inclusive city' » : in: BERGER, 2018, p. 170-171.

116 Voir PRINTZ, Antoine, in : BERGER & al., 2018, p. 183-192.

117 MONTANDON, 2004, p. 10.

118 Voir CZISCHKE, Darinka et HUISMAN, Carla, 2018, p. 158.

119 BERGER, « Questioning some forms and qualities of urban togetherness: friendliness, inclusion, hospitality », in: BERGER & AL., 2018, p. 177.

120 *Ibid.*, p. 179.

121 STAVO-DEBAUGE, Joan, *op. cit.*, in: BERGER, 2018, p. 170-171.

122 Voir leur site Internet : <<https://www.eccar.info/fr/la-boite-outils-pour-legalite>>, [20.05.2019].

des lieux d'hospitalité pour les migrants, et qui viennent en support de politiques ou de pratiques sociales elles-mêmes hospitalières, je pense que le projet architectural peut contribuer à apporter une réponse plus humaniste à la migration. Elle implique d'abord de s'interroger sur l'implantation d'un tel lieu dans la ville et sur le rapport entre ce lieu d'hospitalité et le site d'implantation, à travers la question : quel type de lieu à quel endroit ? En effet, si le quartier de la Gare du Nord peut sembler un choix d'implantation évident du fait de la présence des migrants, en quoi, et comment, permettrait-il une meilleure inclusion des migrants dans la ville ? Un site proche des lieux fréquentés habituellement par les migrants aurait l'avantage de concentrer géographiquement les services disponibles aux migrants, de renforcer les interactions et la complémentarité entre ces services et de faciliter l'accès de ces services aux migrants. Mais ceci aurait aussi l'inconvénient de concentrer la présence et les activités des migrants dans la ville, au risque de maintenir ou de renforcer le phénomène de ghettoïsation, et au risque de renforcer l'hostilité que ce genre de lieu génère déjà au sein de la population des usagers de la Gare et des habitants du quartier¹²³. Par ailleurs, le choix d'un programme pour ce lieu orienté principalement sur les activités de jour des migrants devra prendre en considération la répartition géographique des lieux d'hébergement qui n'est pas concentrée dans le quartier Nord, mais qui recouvre au contraire tout le territoire de la Région de Bruxelles Capitale. Ainsi, l'avantage d'un site éloigné du quartier Nord, tout comme l'option de proposer plusieurs sites, serait de renforcer une intégration dans la ville par la répartition géographique et une localisation plus neutre. Il permettrait également une mixité plus grande.

Actuellement, la concentration dans le quartier Nord des zones d'hospitalité urbaine et des services envers les migrants contredit la répartition des lieux d'hébergement citoyens individuels et collectifs qui existent dans la plupart du territoire Bruxellois et au-delà¹²⁴. Il existe également une opposition entre cette concentration territoriale et les déclarations d'intention hospitalière des communes bruxelloises envers les migrants¹²⁵. Par ailleurs, cette opposition est renforcée par les données recueillies par l'observatoire des quartiers. Les migrants sont présents principalement dans ce qui est appelé le « croissant pauvre » de Bruxelles, s'étalant le long du canal dans un axe nord-sud à l'ouest du Pentagone, dans des communes qui ne se sont pas déclarées hospitalières. Or leur présence alourdit la charge de ces communes déjà fortement sollicitées par les besoins de populations plus concentrées et plus défavorisées socialement.

Synthèse

* L'exclusion des migrants de la plupart du territoire Bruxellois ; leur regroupement autour des lieux qui leur apportent des services, lieux existants proposant une forme d'hospitalité.

* La concentration des migrants dans le quartier Nord, *croissant pauvre* de la ville ; les limitations à leur mobilité dans la ville, par peur, par incapacité ou par manque de moyens.

* Les déclarations de certaines communes Bruxelloises comme étant « hospitalière envers les migrants », quel que soit leur statut.

* Les liens entre les *lieux* d'hospitalité et la ville *inclusive* ; la nécessaire matérialisation spatiale de tout projet d'inclusion.

123 Ceci fait l'objet de recherches en cours au sein du collectif ARCH.

124 Le relevé de cette répartition de plus de 10 000 foyers qui ont hébergé des migrants dans toute la Belgique dépasse le cadre de ce travail.

125 Voir COALITION POUR LA JUSTICE MIGRATOIRE, 2017.

3.1.3 Usages liés à l'hospitalité: discussion sur l'élaboration du programme

Les lieux d'hospitalité tels que les monastères, les abbayes, les hospices, les hôtels-dieux et, aujourd'hui, les centres d'hébergement pour migrants offrent d'abord et avant tout un abri, un refuge, une protection à des personnes en mouvement, des voyageurs, qui en font la demande ou qui en ont besoin. La première fonction de ces lieux est d'accueillir, c'est à dire « admettre quelqu'un au sein d'un groupe, d'une famille, d'une assemblée »¹²⁶. Cet accueil s'accompagne de l'entrée dans un espace, souvent distingué physiquement (clôture, mur, etc...). Il y a passage de seuil (dedans/dehors)¹²⁷. L'accueil constitue souvent un accès à un endroit pour dormir et/ou se reposer, notamment parce que le voyage est éprouvant, et que le voyageur a besoin de faire des étapes. Il y a donc quasiment toujours dans les lieux hospitaliers, une installation spatiale, plus ou moins permanente, plus ou moins dédiée, qui permette le repos. Les usages liés à l'hospitalité incluent toujours également un don de nourriture et de boisson¹²⁸. Dans de nombreux exemples d'hospitalité, cet usage est d'ailleurs souvent le premier acte signifiant l'hospitalité de l'hôte, après le passage du seuil, avant même l'échange de paroles¹²⁹.

Usages spécifiques et/ou génériques

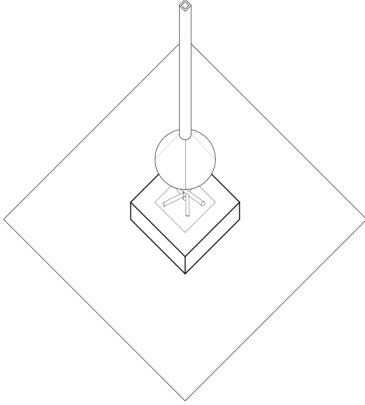
Certains lieux d'hospitalité accueillent également d'autres fonctions, en lien direct ou non avec leur vocation hospitalière. Dans certains exemples, ces fonctions sont indépendantes de l'accueil hospitalier car spécifiques au lieu (abbaye/monastères) ou parce qu'elles s'adressent à une population plus large que les seuls voyageurs (hospices). Ces fonctions sont d'ailleurs souvent isolées spatialement des espaces destinés exclusivement à l'accueil. L'une de ces fonctions additionnelles que l'on retrouve dans de nombreux lieux d'hospitalité sont les services aux voyageurs. Tel est le cas par exemple des abbayes qui ont peu à peu développé des services de soins envers les pèlerins, puis pour les pauvres des environs. Ces services se sont également développés dans les hospices (au point qu'ils en deviendront la fonction principale). Les centres d'hébergement pour migrants proposent également souvent ces services de soins médicaux, mais aussi de soins psychologiques. Dans ces derniers, la proposition programmatique a tendance à s'élargir pour faire face aux besoins de plus en plus spécialisés des personnes accueillies. Ainsi, par exemple, le *Hub* de la Plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés de Bruxelles, situé à la gare du Nord, offre des dons de vêtements, de chaussures et de produits d'hygiène, un accès à Internet, des consultations et un accompagnement médical et psychologique, et un suivi juridique. Le centre humanitaire pour migrants de la Porte de la Chapelle à Paris, quant à lui, propose un espace d'accueil d'envergure, qui regroupe plusieurs déclinaisons de l'usage d'*accueil* : l'accueil proprement dit, d'abord spatial (entrer), verbal (échanger des paroles), humain (réconforter) ; l'accès à l'information spécifique à la situation des personnes sans statut à qui est destiné le centre (informer, conseiller, guider), puis un usage plus flou et versatile en tant qu'espace polyvalent. Le centre propose également un dispensaire, des sanitaires, une laverie, une cuisine et un centre d'hébergement. Il en est de même de la Porte d'Ulysse à Bruxelles, centre d'hébergement collectif mis en place par la Plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés de Bruxelles et qui se situe à Haren. En plus de l'offre d'hébergement pour 350 personnes et une restauration matin et soir, à la Cuisine de Hanane, des projets sont en train de se développer pour proposer également des activités culturelles telles qu'un atelier théâtral. Enfin, dans l'exemple de Gate 15, maison des étudiants à Anvers, l'espace d'accueil et d'information pour les étudiants arrivant à Anvers est complété par un restaurant/café, un accès à des ordinateurs et à

126 LAROUSSE.FR.

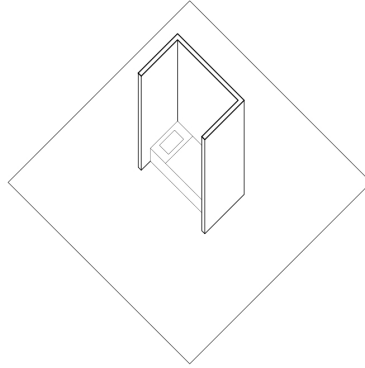
127 Voir MONTANDON, 2004, p.21.

128 Voir *Ibid.*, p.7.

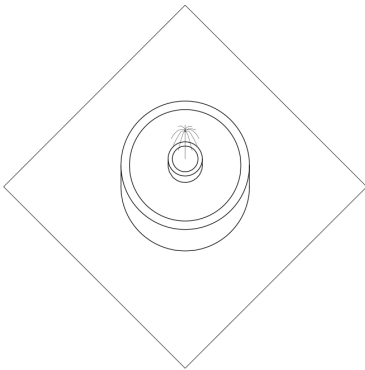
129 Voir *Ibid.*, p.165, p. 513.



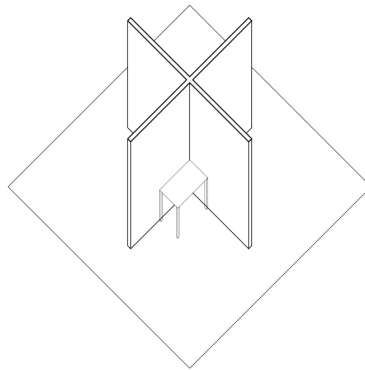
Cuisine-foyer



Espace privé



pièces d'eau



Espace isolés

Internet, des espaces d'exposition à vocation polyvalente, des logements pour étudiants et des bureaux et salles de réunion pour de jeunes professionnels. On constate que dans ce projet, les usages spécifiques à l'accueil sont dissous dans un ensemble d'usages plus génériques et destinés non pas seulement aux étudiants voyageurs, mais également aux habitants du quartier et de la ville.

Ainsi, certains usages se retrouvent systématiquement dans les lieux d'hospitalité : accueil, don de nourriture et de boissons, repos. Ils sont déterminés par la nécessité de répondre aux besoins les plus élémentaires et les plus immédiats des voyageurs. En quelque sorte, ils font face à l'urgence de leur situation. Ces usages au cœur de l'hospitalité peuvent être complétés par d'autres fonctions répondant à d'autres besoins spécifiques aux migrants/voyageurs, qui sont plus ou moins urgents. Enfin, d'autres usages proposés dans les lieux d'hospitalité ont vocation à élargir la fréquentation du lieu et à généraliser (plutôt qu'à spécialiser) son programme. Ils contribuent à la pérennité du lieu et à son inclusion dans une dynamique urbaine d'une temporalité autre que celle de l'urgence liée à la précarité.

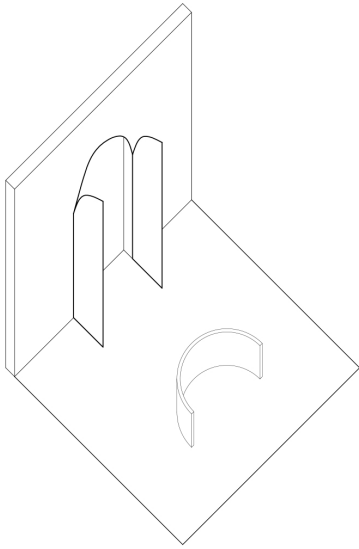
Le curseur placé sur le caractère spécifique ou générique des usages proposés au sein d'un lieu d'hospitalité permet de tester le potentiel d'inclusion que ce lieu propose. Il peut s'agir en effet de faire venir d'autres usagers dans le lieu afin de favoriser une rencontre, un échange. Il peut s'agir également de proposer des usages qui ne sont pas spécifiques à l'accueil d'étrangers, tout en augmentant le caractère hospitalier du lieu, et de lui donner ainsi une dimension qui dépasse le caractère d'urgence de son programme. Dans les deux cas, l'objectif du projet de répondre aux besoins des migrants est pris en considération, tout comme l'est l'autre objectif de favoriser un projet de vie en commun entre citoyens « déjà-là » et « nouveaux-venus ». Ceci est confirmé par Joan Stavo-Debauge pour qui l'hospitalité « is not only about welcoming the distant foreigner », mais a un sens plus large qui concerne le soin donné aux personnes vulnérables¹³⁰.

Besoins spécifiques des migrants

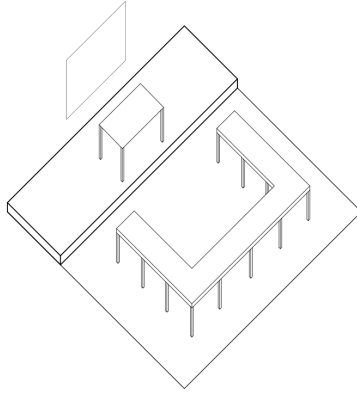
Une première analyse des besoins spécifiques aux migrants arrivant à Bruxelles, basée sur les témoignages des acteurs et les pratiques observées, peut être exprimée à travers neuf thématiques :

- L'hébergement, c'est-à-dire une protection physique accompagnée d'un espace où dormir ; parfois, ceci comprend également des espaces, individuels ou collectifs, de rangements des affaires personnelles, plus ou moins partagés.
- L'hygiène correspond à toutes les manières dont les migrants peuvent accéder à l'eau, soit pour se laver eux-mêmes, soit pour laver leurs effets.
- Le repas regroupe toutes les manières dont les migrants peuvent avoir accès à la nourriture et à l'eau buvable. Cette thématique comprend donc, par exemple, la distribution de nourriture par les associations, mais également la prise de repas sur les lieux d'hébergement ou ailleurs, ainsi que dans certains cas, la possibilité de préparer des repas ; elle comprend également la logistique associée aux repas pris collectivement, dans les lieux d'hébergement de taille moyenne et grande (collecte et stockage de nourriture). La thématique du repas a une place particulière dans l'ensemble des usages répertoriés, car elle se retrouve systématiquement dans toutes les activités, initiatives ou services rencontrés.
- La santé comprend l'accès à des spécialistes de la santé, aux soins médicaux, d'urgence ou non, et à un suivi psychologique ou psychiatrique. Pour les femmes, elle comprend également l'accès aux soins gynécologiques.

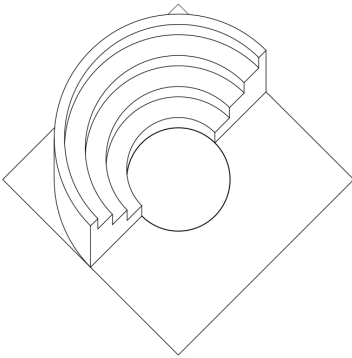
130 Voir STAVO-DEBAUGE, Joan, *op. cit.*, in: BERGER, 2018, p. 167.



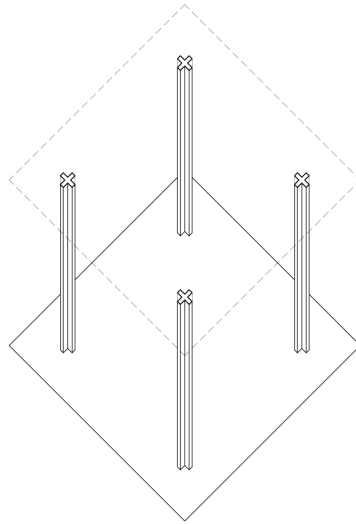
Accueil



Apprentissage



Rassemblement



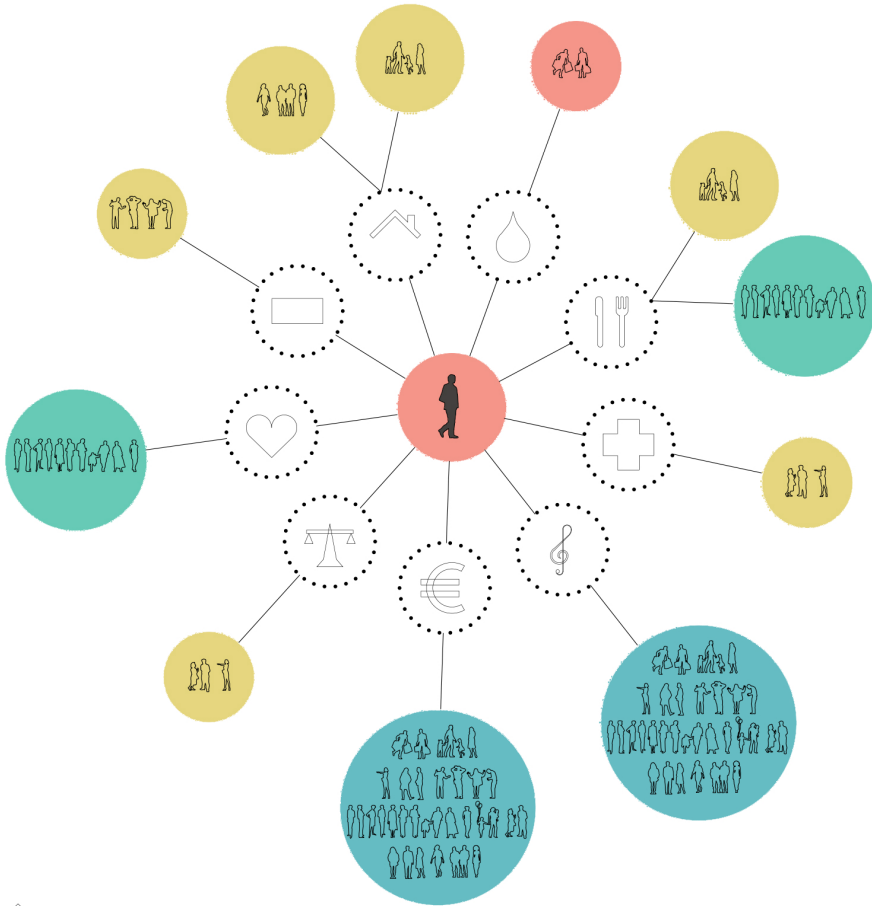
Espace multi-fonctionnel

- Les services juridiques ont pour objectifs de renseigner les migrants sur leurs droits et leurs devoirs, de les informer sur leurs options en relation avec leur parcours migratoire, et de les aider à formuler un projet, particulièrement si celui-ci est de rester en Belgique.
- La vie familiale regroupe à la fois le maintien des liens avec la famille d'origine (Internet, matériel informatique, téléphonie, etc...), mais également les activités et les aménagements pour une vie de famille en Belgique (logements familiaux, garderie, crèche, école, jeux pour enfants, etc...).
- La thématique « matériel » rassemble l'accès à tout équipement qui contribue à la dignité et au respect des personnes, comme par exemple, l'accès à des vêtements et des chaussures appropriés, ainsi qu'à tout matériel d'hygiène, de confort, mais également la gestion du peu de biens matériels dont sont propriétaires les migrants (bagagerie, consigne, ameublement, etc...).
- La thématique « culture et récréation » vise à favoriser le développement d'activités autres que de survivance, notamment par des activités artistiques et récréatives, des cours de langues, l'accès à des équipements sportifs et culturels, et des espaces *in-between*, c'est-à-dire où se poser un moment et discuter, débattre ou rêver ; un peu comme dans le café du quartier ou le parc public.
- Enfin, l'aspect économique concerne les activités professionnelles, et donc regroupe l'accès à l'emploi et à l'activité économique, l'autoproduction et l'auto-entrepreneariat, la formation professionnelle et l'apprentissage, l'orientation et la reconnaissance des diplômes, et les espaces de travail, d'échelles individuelle ou collective. Cette thématique inclut également toute activité que les migrants peuvent entreprendre sans qu'elle soit « professionnelle » et/ou rémunérée, telle que la participation bénévole à des associations, les services rendus aux hébergeurs, leur témoignage dans des entreprises de plaidoyer, etc... toute activité basée sur l'expression de leurs compétences au sens large, mais relevant de l'entraide et de la solidarité et contribuant tout autant à leur participation à la vie sociale.





Opportunités d'interaction sociale

Il est intéressant de s'interroger sur la capacité de ces usages à favoriser l'inclusion. En effet, dans quelle mesure ces usages excluent/ostracisent/ghettoisent les migrants et donc sont peu ou pas inclusifs ? Ces usages permettent-ils de répondre adéquatement aux besoins des migrants ? Dans quelle mesure favorisent-ils les échanges, et avec qui ? Une lecture de ces 9 thématiques en fonction du degré d'interaction possible avec d'autres populations ou d'autres usagers de la ville est une première manière de structurer ces thématiques et d'identifier les opportunités en termes de programmation. En effet, d'après Alain Montandon, « l'hospitalité ne se réduit pas à la seule offrande d'une restauration et d'un hébergement librement consenti : la relation interpersonnelle instaurée implique une relation, un lien social, des valeurs de solidarité et de sociabilité »¹³¹. Ainsi, en choisissant de proposer, dans un lieu d'hospitalité, des usages à plus fort potentiel d'interaction sociale, il est possible d'activer le rôle inclusif de ce lieu. En suivant cette logique, un lieu d'accueil des migrants ne proposant que des services d'urgence, par exemple, aura moins de potentiel d'inclusion qu'un lieu accueillant des activités économiques. Les usages très spécialisés à destination des migrants qui sont proposés dans les centres d'accueil de diverses villes européennes excluent de fait la fréquentation de ce lieu par les habitants du quartier. Cette ségrégation par l'usage est souvent renforcée par une ségrégation spatiale dans le choix d'implantation du lieu, comme c'est le cas du Centre humanitaire de la Porte de la Chapelle à Paris, situé en périphérie de la ville, entouré de voies ferrées

131 Voir MONTANDON, 2004, p 7.



-  Hébergement
-  Hygiène
-  Repas
-  Santé
-  Culturel/récréatif
-  Economique
-  Juridique
-  Vie familiale
-  Matériel

-  Migrants
-  Spécialiste - famille d'accueil - bénévoles
-  Quartier
-  Ville



et de routes à forte et très forte fréquentation, et dont l'accessibilité est limitée. Or, en étudiant les usages proposés dans le système associatif et citoyen d'accueil des migrants sans statut à Bruxelles, on se rend compte que, parce qu'ils sont avant tout destinés à parer les manquements de l'Etat belge en termes d'accueil de ces personnes, ils visent d'abord à pourvoir aux besoins les plus essentiels. Les interactions sociales indéniables qui existent au sein de ces lieux ont une portée limitée à l'ensemble des acteurs impliqués dans cet accueil – à l'échelle de la communauté des professionnels et des bénévoles. Cette constatation est renforcée par l'exclusion de droit sinon de fait des migrants sans statut des autres lieux existant dans la ville qui proposent les usages à fort potentiels d'inclusion que peuvent être les salles et les terrains de sport, les lieux culturels, etc. Il en est de même de l'accès à l'emploi qui, lorsqu'il est possible, se fait clandestinement. Il y a dès lors tout intérêt à élaborer le programme de la proposition en relation immédiate avec les usages possibles déjà existants dans le quartier ou à proximité ; et de penser le lieu d'hospitalité comme appartenant à un réseau.

L'exemple du Riekerhaven Startblok à Amsterdam

Ma visite du projet résidentiel Riekerhaven Startblok¹³² à Amsterdam a été une source d'inspiration et de réflexion au sujet du programme d'un lieu d'hospitalité pour les migrants à Bruxelles. En effet, cette initiative de la ville d'Amsterdam, en collaboration avec Socius Wonen et De Key, une société publique de logements, entend répondre à la pénurie de logements étudiants dans la ville et à l'obligation légale de loger les personnes migrantes ayant obtenu le statut de réfugié aux Pays-Bas. Le projet rassemble 565 résidents, âgés de 18 à 27 ans, originaires des Pays-Bas pour la moitié et réfugiés pour l'autre moitié. Les résidents sont regroupés par « familles » de 20 à 30 personnes dans un même *hallway*. Chaque famille partage une salle commune. Chaque résident a sa propre chambre, qui comprend une salle de bain et une kitchenette. Cette organisation spatiale se retrouve dans l'organisation du lieu, ce qui en fait sa particularité. Cette résidence est en effet auto-gérée par les résidents : deux *group managers* sont recrutés (et rémunérés) parmi les résidents de chacun des 25 *hallways* ; ils s'occupent de la cohésion au sein du groupe de 20 à 30 personnes. D'autres fonctions sont également exercées par les résidents pour l'ensemble de la résidence : par exemple cinq *social managers* veillent au respect des règles de cohabitation et de sécurité ; le *maintenance manager* et l'équipe *handyman* sont responsables de la maintenance et de l'entretien des lieux ; la *grounds team* s'occupe de l'entretien du grand jardin ; et Iris, qui a organisé la visite, est la *PR and Communication manager*. Cette organisation d'auto-gestion est chapeautée par un coordinateur de De Key. Par ailleurs, la *Foundation Startblok Actief*, composée des résidents, gère l'auto-organisation de nombre d'activités, toutes gratuites, comme le *language café*, des repas, des jeux, des activités sportives et le *Annual Startblok Festival*. L'objectif premier de cette initiative est d'offrir « un bon départ à Amsterdam pour tout le monde » (*A good start in Amsterdam for everybody*), en favorisant la participation active des résidents dans la gestion de leur résidence, et en imposant la mixité entre migrants et jeunes hollandais. Ce projet a accueilli les premiers résidents en juin 2017. Il sert de référence du fait de son caractère innovant à différents égards. Depuis, la ville d'Amsterdam a lancé d'autres projets sur le même modèle, en y intégrant toutefois des améliorations basées sur l'expérience du Riekerhaven Startblok. Notamment, la taille des familles a été réduite à douze ou quinze personnes ; les bâtiments ont été conçus avec des matériaux plus résistants ; et les finitions intérieures ont été améliorées. Par ailleurs, le modèle a été reproduit à d'autres échelles (plus petites) et dans d'autres contextes urbains (plus denses et plus centraux). Ce modèle a également inspiré d'autres villes européennes à proposer des lieux d'hébergement mixtes pour les migrants.

132 Voir le site du projet: <<https://startblokkriekerhaven.nl/en/>>.

L'analyse que Darinka Czischke et Carla Huisman¹³³ ont menée de cette expérience d'habitat collaboratif démontre qu'il contribue à l'*intégration* – l'inclusion – des réfugiés dans la société hollandaise, à différents niveaux. En effet, ce modèle permet de renforcer et/ou de créer des interactions sociales (*social connections*) qui sont souvent négligées dans les autres modèles d'hébergement, car considérés comme moins tangibles. Les auteurs mettent en avant deux piliers de ce succès : l'homogénéité démographique (même classe d'âge et même composition de ménage) et le principe des 50/50 pour la répartition des logements et l'auto-gestion de la résidence.

Donner et recevoir

Les usages liés à l'hospitalité peuvent par ailleurs être compris à travers le rapport de dons et de contre-dons¹³⁴. La rencontre entre l'hôte et l'étranger qui a lieu lors d'un accueil hospitalier s'accompagne effectivement de dons : de l'eau, un toit, le couvert, l'usage d'un espace. Ce rapport complexe ne peut pas être considéré comme étant à sens unique. Ainsi, selon Jacques Gotbout, il est important de considérer l'« immigrant » comme quelqu'un qui apporte quelque chose à nos sociétés, au point que le donneur de l'hospitalité peut être aussi celui qui reçoit¹³⁵. L'hospitalité est donc l'occasion d'un échange. On remarque dans les témoignages de personnes hébergeant des migrants chez eux en Belgique ou en France¹³⁶ que l'échange autour de la cuisine (préparer le repas, partager le repas) est central dans leurs interactions. Ceci vient en écho aux descriptions des rituels hospitaliers à travers l'histoire et les cultures dans lesquelles la place centrale du repas est toujours confirmée (centrale car au milieu du processus hospitalier, et centrale car en haut de la hiérarchie des usages). Les personnes accueillies dans des familles belges désirent souvent préparer la cuisine en proposant des recettes de leur pays d'origine, afin de remercier leurs hôtes pour l'accueil qu'ils reçoivent (certainement aussi car ils ont envie de manger ces plats qui constituent une part de leur identité). On peut supposer que, de cette manière, l'étranger accueilli, qui se sent peut-être redevable, entend remercier, « rendre l'appareil », exercer une forme de contre-don, tout en partageant à son tour une zone de son intimité. Cette notion d'échange qui est au cœur de l'expérience d'hospitalité domestique peut être un levier dans les propositions programmatiques pour un lieu d'hospitalité à une échelle plus grande. Ainsi, le lieu d'hospitalité proposé devrait pouvoir permettre aux migrants de donner eux-aussi quelque chose, de proposer, en échange de l'accueil, une partie de leur histoire et de leur identité. Si la thématique de la cuisine est récurrente, c'est parce qu'elle est facile et abordable, et qu'elle est signifiante. Elle pourrait être transformée en un outil d'inclusion, si elle était organisée à une échelle qui permette une valorisation (entraide, bénévolat, formation, emploi...). Il existe ainsi des exemples d'insertion sociale qui passent par une formation professionnelle directement mise en œuvre dans un lieu accessible au public¹³⁷.

Par ailleurs, certains migrants qui arrivent en Belgique ont reçu une formation professionnelle ; (presque) tous ont exercé un métier avant de partir ou au cours du voyage; ils ont acquis et/ou développé des compétences professionnelles qui pourraient être mises en valeur si elles étaient reconnues en Belgique. Cela leur permettrait également d'exercer une activité économique, ne serait-ce que partiellement, et éventuellement de subvenir à leurs besoins sans avoir recours aux services d'assistance. À côté de l'impossibilité légale

133 Voir CZISCHKE et HUISMAN, 2018.

134 Voir GOTBOUT, Jacques, « Recevoir c'est donner », in : GOTMAN, 1997, p. 35-48.

135 Voir *Ibid.*, p.41-43.

136 Voir MONTFORT, 2019 ; VERRIER, 2018 ; PERLE D'ACCUEIL – TÉMOIGNAGE D'ACCUEILLANTS, 2017 ; HÉBERGEMENT PLATEFORME CITOYENNE, 2015 ; mes rencontres avec des personnes hébergeant des migrants et mes observations ont également été la source de ces remarques.

137 C'est le cas, par exemple, de l'asbl Idée 53 à Anderlecht, atelier de formation par le travail.

pour les migrants sans statut d'accéder au travail, il existe le problème de la reconnaissance des diplômes et des compétences qui est très peu systématisée au niveau international. Ainsi, s'il est possible d'envisager la mise en place d'un centre de formation et de reconnaissance des diplômes et des compétences, celle-ci devra surmonter ou contourner les obstacles légaux. Ce centre pourrait, par exemple, être ouvert tout aussi bien aux étudiants et jeunes professionnels belges qu'aux (jeunes) migrants. Il constituerait un des services connexes présents dans le lieu hospitalier. A défaut de rémunération ou de reconnaissance des compétences, la participation à des activités de jour valorisantes (entraide, services, mais aussi apprentissage de langue, d'outils de communication) peut contribuer à préserver et/ou renforcer la dignité de chaque migrant. Elle constitue par ailleurs une opportunité d'inclusion, dans la mesure où le degré de socialisation n'est pas limité à l'environnement habituel des migrants (familles d'accueil, bénévoles, professionnels des associations), mais peut s'étendre à d'autres groupes de personnes : co-apprenants ou co-étudiants, formateurs, bénéficiaires des services, etc.

L'expérience de l'accueil de jour à la Bellone

Pour alimenter cette discussion sur la spécificité *vs.* généralité des usages, et pour illustrer l'accueil de jour des migrants, je souhaite faire part de mon expérience d'accompagnement d'un groupe de migrants depuis la Gare du Nord jusqu'à la Maison du spectacle La Bellone pour y passer la journée. La direction de la Bellone a décidé d'ouvrir l'espace de la cour ponctuellement à des migrants il y a 20 mois (septembre 2017). Elle a proposé à la Plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés d'accueillir une quinzaine de personnes quelques jours par mois. En début de mois, les dates sont fixées, une équipe de 4 personnes se forme pour chaque journée parmi les bénévoles du groupe « Bellone » au sein de la Plateforme. Le matin, vers 10h, l'équipe de bénévoles va rencontrer les migrants qui se réveillent dans la salle ouverte au niveau 0 de la Gare du Nord, et/ou dans le parc, selon la situation. Elle propose à une quinzaine de personnes de venir passer la journée dans un endroit calme, où ils peuvent se doucher, laver leurs vêtements et avoir un repas (en essayant, dans la mesure du possible, de favoriser les nouveau arrivants et les femmes). Vers 11h00 le groupe arrive à La Bellone (il y a 20 minutes de marche) ; la cour a été aménagée (tables, bancs). L'équipe organise les douches (avec des numéros pour faciliter le flux car il n'y a qu'une douche) et le nettoyage des vêtements (plusieurs machines vont tourner pendant la journée). Chacun/e s'installe comme il/elle veut ; il y a parfois une salle annexe qui sert de dortoir pour 6-7 personnes, à tour de rôle. Des prises sont à disposition pour recharger les téléphones, et le wifi est librement accessible. En général, dans les quelques heures avant le repas, les migrants se reposent, écoutent de la musique, visionnent des films, chacun est un peu dans son coin. Le repas est généralement préparé et servi par des bénévoles/du personnel de l'association « Deux Euros cinquante », ou par les bénévoles de l'équipe « Bellone ». Il se prend collectivement autour d'une grande table. Après le repas, le débarrassage et la vaisselle, l'après-midi est consacré à l'échange, à la discussion, et à des jeux de société. Quelques migrants restent à l'écart et se reposent, mais il y a toujours des migrants curieux et avides de discuter qui restent autour de la table. Ils sont libres de partir quand ils le souhaitent (retour en autonomie) ; la cour doit être vidée à 17h00. L'équipe s'arrange toujours pour que les migrants repartent avec de quoi manger le soir. Cette proposition qui est faite à un groupe de migrants de « sortir » de la Gare et de pouvoir passer quelques heures plus qualitatives dans un endroit qui ne leur est pas spécifiquement destiné a beaucoup de succès auprès des migrants, et c'est une expérience très enrichissante pour les bénévoles. La cour est régulièrement traversée par les personnes travaillant dans les locaux de la Bellone, les visiteurs du site ou les participants aux activités proposées. La cuisine sert à tout le monde ; on s'y croise. Parfois, les gens s'arrêtent et s'assoient autour de la table pour discuter. Ce moment de pause, et



la qualité et l'aménagement du lieu, permettent d'avoir des échanges sereins et signifiants avec les migrants. Les services qui leur sont proposés (douche, vêtements propres, bon repas, écoute, jeux, repos) contribuent à renforcer – à rétablir – leur dignité. La non-spécificité du lieu implique aussi qu'il soit fréquenté par un public qui ne rencontre par ailleurs jamais de migrants, et que les migrants n'ont normalement pas l'occasion de croiser. Elle instaure une sorte de normalité dans les échanges et dans la participation des migrants à la société.

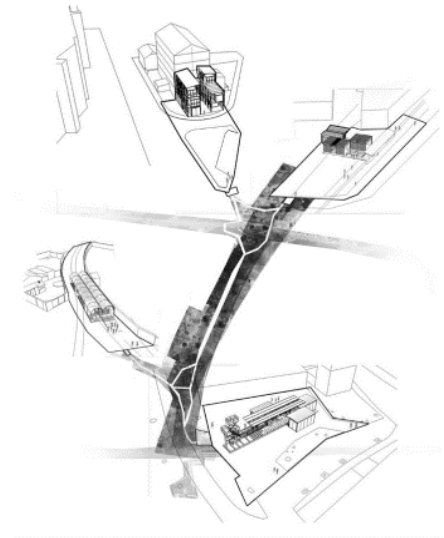
Synthèse :

- * Le potentiel inclusif de l'accueil de jour.
- * La centralité de la cuisine (préparer le repas, partager le repas) à la fois dans les références de lieux hospitaliers et dans l'expérience des familles hébergeant des migrants en Belgique : universalité de la cuisine.
- * La nécessité d'élaborer un programme qui favorise des interactions à une échelle plus grande que celle avec des familles d'accueil et des intervenants « habituels » auprès des migrants. Nécessité d'inscrire le programme dans un réseau d'usages à l'échelle du quartier.
- * Le besoin de valoriser les compétences des migrants, de leur permettre de contribuer à la société d'accueil et de favoriser leur autonomie économique à travers une mise à niveau et/ou une validation de leurs expériences professionnelles et des opportunités d'activités d'entraide.
- * La mixité résidentielle et l'auto-gestion comme outils d'inclusion.



IMBY (Quatorze, 2015)

Sources: QUATORZE, non indiqué



La maison éclatée (Decroix, Lapierre, Levoir et Romanat, 2012)

Sources: DECROIX ET AL., 2014

3.2 Une architecture de l'hospitalité face à la « crise migratoire »

3.2.1 Quelle architecture pour répondre au besoin d'hospitalité ?

L'architecture comme réponse au besoin d'hospitalité

Le concept d'hospitalité sert à qualifier certains projets architecturaux, réalisés ou non-réalisés, qui abordent les problématiques des migrants et des « sans-abris ». En 2013, le Pôle d'exploration des ressources urbaines (PEROU) a participé au développement d'un centre d'accueil nomade pour les sans-abris, en collaboration avec l'association des Enfants du Canal. Ensemble ils ont lancé, en avril 2014, une consultation nationale d'art et d'architecture pour la création d'un centre d'hébergement nomade dans Paris intramuros. Ils intitulent ce concours : « Le Paris de l'hospitalité : Concevoir des projets expérimentaux pour l'accueil de sans-abri dans les interstices de la capitale ». La présentation des dix projets lauréats a eu lieu au Pavillon de l'Arsenal le 19 novembre 2014¹³⁸. Quatre étudiantes de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble (ENSAG), Véronique Decroix, Mathilde Lapierre, Marion Levoir et Emeline Romanat, ont quant à elles proposé, dans leur Mémoire de Fin d'Etude, de répondre à la situation des sans-abris dans la ville de Grenoble par l'implantation des fonctions d'une maison (un bureau, une bagagerie, une cuisine publique, des chambres) dans différents endroits d'un même quartier¹³⁹. Elles faisaient valoir le droit à la ville, l'architecture participative, le nomadisme et l'occupation temporaire de parcelles en attente. Elles ont proposé « l'utilisation d'une structure principale démontable et déplaçable complétée par un dispositif en auto-finition, lui éphémère »¹⁴⁰. Récemment, le collectif d'architectes QUATORZE a développé le concept IMBY (*In My Back Yard*)¹⁴¹ qui propose à des particuliers propriétaires d'une maison individuelle d'accueillir sur leur terrain, pour une période de six mois à un an, une *tiny house* pour loger des personnes en situation d'exclusion. Basé sur le principe de mixité sociale, ce concept permet de préserver l'intimité de l'hôte et de l'accueillant tout en favorisant la convivialité. Par l'intégration d'un produit fini dans l'espace de jardins privés, ce projet ambitionne de « lutter contre l'étalement urbain qui nourrit l'exclusion en périphérie des villes » tout en proposant « un tremplin pour les personnes accueillies, accélérateur d'intégration ». Les auteurs inscrivent leur proposition dans les discussions sur « l'hospitalité, l'architecture de l'accueil et la co-construction avec les nouveaux arrivants ».

La plateforme de services aux migrants a élaboré en juin 2013 une initiative visant « l'accueil temporaire des migrants de passage » dans le Nord-Pas de Calais (aujourd'hui Hauts de France), intitulé « la maison du migrant »¹⁴². Cette région est en effet fortement concernée par les problèmes de migrants sans-abris, car elle se trouve sur la route vers le Royaume-Uni (Calais, Grande-Synthe, etc...). Elle est confrontée à une situation similaire à celle de Bruxelles dans la mesure où les personnes migrantes se retrouvent *stranded* de ce côté de la frontière, et, faute de leur prise en charge institutionnelle, vivent dans des conditions déplorables. La proposition a trois objectifs : l'exercice des droits fondamentaux (notamment, *inter alia*, le droit à une alimentation suffisante, à l'eau potable, à

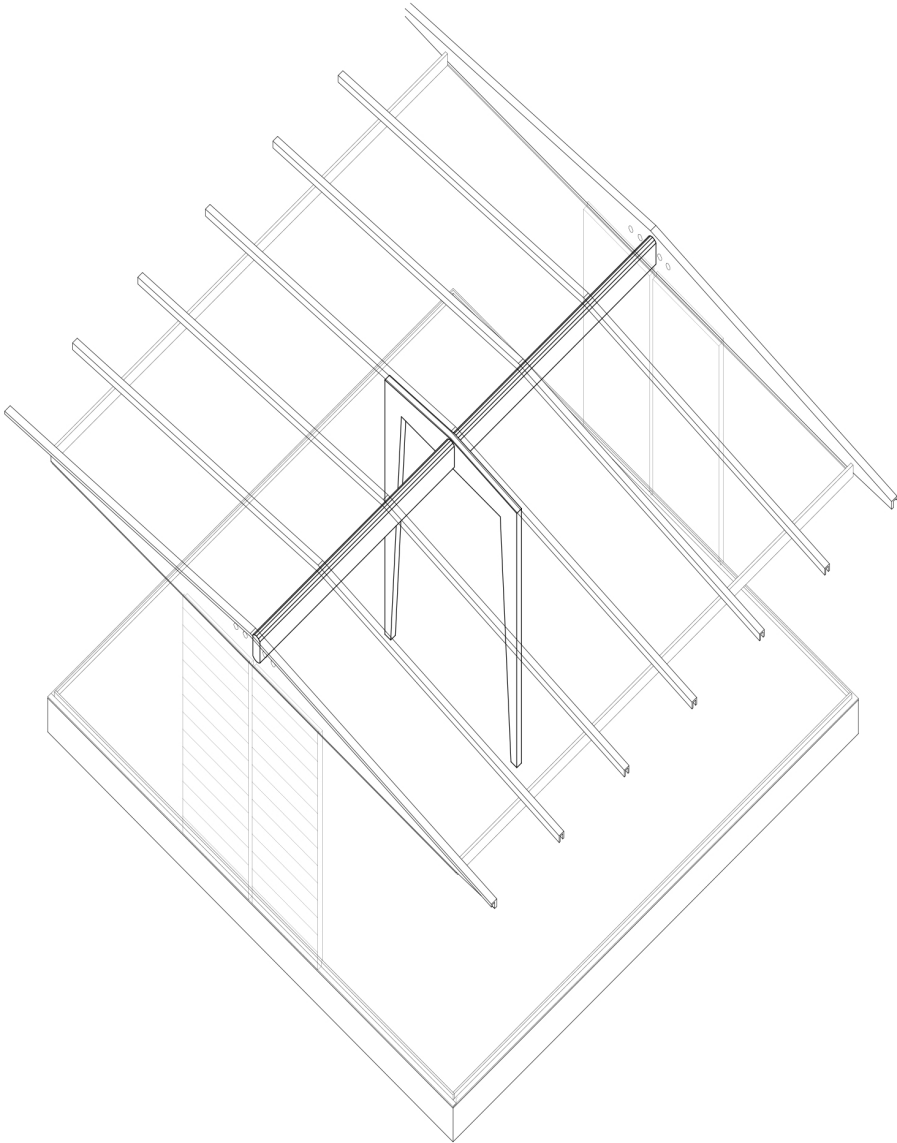
138 Voir PEROU, 2014.

139 Voir DECROIX, et al., 2012.

140 *Ibid*, p. 140.

141 Voir QUATORZE, non indiquée. L'expression *In My Back Yard* fait référence à l'acronyme NIMBY – *Not In My Back Yard* – qui désigne, en sociologie urbaine, le refus des habitants d'un quartier à accueillir des personnes marginalisées, à qui pourtant ces habitants reconnaissent le droit de s'établir quelque part. Cf/VANDERSTRAETEN, Pierre, 2017.

142 Voir PLATEFORME DE SERVICES AUX MIGRANTS, 2013. Pour d'autres exemples de « maisons du migrant », voir également AGIER, 2018, p. 82.83.



Maison démontable 6x6 (Jean Prouvé, 1944)

un logement, à un accès aux soins de santé, à un environnement sain, et à la protection contre la violence) ; une pause dans le parcours migratoire ; et l'accès à l'information. Parmi les conditions de mise en œuvre mentionnées dans la proposition, certaines peuvent informer l'architecture qui devrait être développée. Ainsi, la maison du migrant devrait avoir une taille modeste et rester à échelle humaine (nombre d'usagers, dimensions). Elle devrait se situer près d'un lieu de passage (accessibilité, « sur la route »). C'est un lieu mixte, où des populations migrantes et non-migrantes se côtoient et travaillent ensemble. Son fonctionnement doit viser une participation active de la part des migrants (auto-gestion en partie), tout en étant accompagnés par des professionnels. La maison du migrant doit être « intégrée dans son environnement » et donc favoriser des relations entre les migrants et les personnes habitant le voisinage.

On peut constater, dans certains de ces exemples de propositions architecturales qui offrent une réponse à l'exclusion en général et à la migration en particulier, que les considérations liées à l'échelle domestique – la maison – sont continuellement mises en contexte par les considérations liées à l'échelle urbaine. Ainsi, c'est un dialogue entre ces deux échelles qui est requis dans ces projets, dans le but de proposer une hospitalité domestique qui s'intègre à son environnement et/ou une hospitalité urbaine qui se décline à l'échelle intime¹⁴³. En cela ces propositions diffèrent d'autres projets d'architectes qui ont par le passé proposé des solutions aux problèmes de sans-abrisme. Les maisons démontables 6x6 et 6x9 que Jean Prouvé a conçu à la fin de la Seconde Guerre Mondiale pour les sinistrés de Lorraine en sont un exemple. En effet, l'architecture de ces maisons est standardisée, reproductible et indépendante de leur implantation. Ce sont d'ailleurs ces principes qui ont guidé Jean Prouvé au cours de leur conception. Le projet IMBY du collectif QUATORZE reprend les principes de la reproduction et de la standardisation, et fait également de ces *tiny houses* des produits finis mobiles (déplaçables plutôt que démontable et re-montable dans le cas des maisons de Jean Prouvé). Dans les deux cas, la co-construction est un moment obligé du procédé, parce qu'il fallait de la main d'œuvre pour monter et démonter les maisons 6x6 et 6x9, et dans le cas d'IMBY, parce que c'est un outil de cohésion sociale.

Architecture d'urgence

Un autre point que les maisons démontables de Jean Prouvé ont en commun avec des projets contemporains est qu'elles peuvent être qualifiées d'architecture d'urgence, d'architecture humanitaire ou encore d'architecture de crise¹⁴⁴, dans la mesure où elles ont été conçues dans l'urgence, pour répondre à une situation de crise, et qu'elles font appel à des logiques architecturales facilitant leur fabrication et leur construction. Ces architectures sont en général soumises à une temporalité courte ou précaire, incitant à les concevoir comme des projets temporaires et/ou mobiles. Cette forme de nomadisme est d'ailleurs revendiquée dans certains projets¹⁴⁵ et se trouve même être source formelle. Par exemple, le pôle d'accueil du centre humanitaire pour migrants de la Porte de la Chapelle à Paris, imaginé par Julien Beller, est une structure en toile gonflable, inspirée de l'esthétique des tentes. Il en est de même pour d'autres références d'habitats nomades : la roulotte dans le projet IMBY ; la yourte dans le centre d'hébergement d'urgence pour migrants Paris-Ivry de l'architecte Valentine Guichardaz-Versini (Atelier Rita) à Ivry-sur-Seine ; les containers dans quelques projets de logements pour demandeurs d'asile et pour réfugiés¹⁴⁶. Est-ce que, dans ces projets, les références formelles à des architectures nomades

143 Voir GUISLAIN, 2017, p. 53-61.

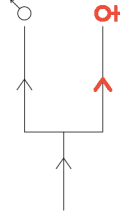
144 Voir GUISLAIN, 2017 ; MEADOWS, 2016 ; BAN, 2014

145 Voir DECROIX et al., 2012 ; PEROU, 2014.

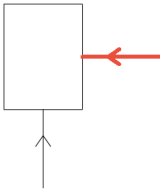
146 Voir CAGHOLA SCHMAL et al., 2017.



separate entrance and exit



consider dedicated spaces for women



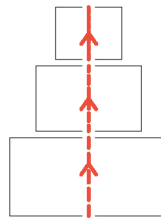
separate staff and goods entrance



multiply the waiting rooms



make the entrance easy to identify



gradient from common open spaces to more intimate spaces

ont été volontairement utilisées pour s'adresser à un public de voyageurs ? Ou bien ont-elles été ainsi pensées pour répondre à toutes les contraintes liées à l'urgence, puisant dans les références de l'architecture nomade une source d'inspiration et de solutions ? La simplicité (et l'accessibilité esthétique), la réversibilité, la mobilité, et la variabilité d'utilisation sont, entre autres, des qualités de tous ces projets qui répondent par ailleurs à des contraintes diverses et notamment budgétaires. Mais on peut s'interroger sur la pertinence de choisir, d'une manière générale, des architectures faisant une référence directe, dans leur forme et dans leur mode de fonctionnement, à la mobilité, pour accueillir des populations mobiles ; ou encore de proposer des architectures précaires pour accueillir des gens fragiles et marginalisés. A cet égard, la proposition de Jean Prouvé pour les sinistrés de Lorraine est peut-être plus *parlante* , car elle a la forme d'une maison, au sens communément entendu dans nos sociétés. Elle a également toutes les qualités d'un *home* . Son principe constructif a par ailleurs été adapté par Jean Prouvé dans des projets ultérieurs de reconstruction définitive¹⁴⁷.

Comment penser l'architecture de l'hospitalité ?

Ces remarques sur les formes de l'architecture d'urgence n'indiquent rien quant à leur caractère – ou leur qualité – en tant que lieu d'hospitalité. D'ailleurs, leurs qualités mises en avant s'inscrivent souvent dans une recherche d'hospitalité. Et ces exemples d'architecture, notamment l'architecture engagée de Julien Beller, en étant à l'origine de nouveaux types de lieux, peuvent contribuer à rendre la ville plus hospitalière et servir de modèle, tant dans leurs ambitions que dans leurs processus¹⁴⁸. Le compte-rendu d'un atelier du PALAU sur les « Arts et hospitalités urbaines » fait d'ailleurs valoir l'éco-conception et le nomadisme caractérisant ces architectures d'urgence comme contribuant à la remise en question de la durabilité de l'architecture et de ces procédés¹⁴⁹.

Mon expérience au sein du collectif ARCH, de mars à juin 2019, me permet d'illustrer cette interrogation. Le collectif a travaillé avec les acteurs du *Hub* pour les migrants de la Gare du Nord à Bruxelles à l'occasion du déménagement du *Hub* qui était prévu début juin 2019. Une équipe de membres du collectif, dont j'ai fait partie, a organisé et animé des ateliers de discussion et de travail autour de l'aménagement des nouveaux espaces du *Hub* , avec les futurs usagers (migrants, bénévoles et professionnels). Ce travail s'est fait dans un contexte d'incertitude quant à l'allocation du nouveau lieu pour les besoins du *Hub* , puis, une fois cette allocation confirmée, dans un contexte d'urgence et de tension concernant les décisions à prendre pour l'aménagement du lieu. Dans ce contexte, l'urgence a fait prévaloir des choix pratiques, tant du point de vue des aménagements que du budget. Notre intervention avait pour objectif d'accompagner, à leur demande, les usagers du *Hub* dans leurs décisions d'aménagement d'un point de vue de l'hospitalité des espaces programmés. Des ateliers avec les usagers ont d'abord permis d'identifier des principes spatiaux qui ont ensuite été mis en pratique, toujours avec les usagers, dans des propositions d'aménagement.

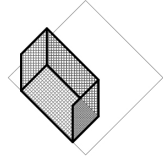
Cette expérience a fait ressortir les contraintes, liées à un contexte d'urgence et un budget limité, dans la mise en place d'espaces d'hospitalité et notamment le fait que le lieu existant n'avait pas été conçu pour ces nouveaux usages, et que les interventions possibles étaient limitées. Toutefois, cette expérience m'a également permis de saisir l'importance de l'analyse préalable des besoins et du vécu dans l'espace du premier *Hub* ; et de la for-

147 Voir COLLECTIF, 2017, p. 42.

148 Voir BELLER, 2014 ; LEGRAND, 2017.

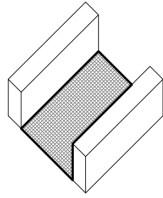
149 Voir GENEIX et al., 2017, p. 25 ; GUISLAIN, 2017, p. 54-61.

Hospitalité: qualité d'un lieu qui tout à la fois



invite

- lisible
- visible
- attractif



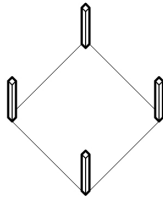
permet

- accessible
- tolérant
- habilitant



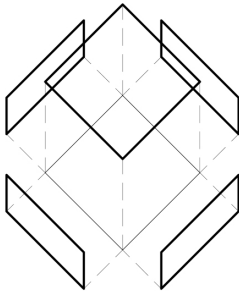
accueille

- capacité spatiale
- réception
- hébergement



facilite

- plus confortable
- plus aisé
- (séjour, mouvement, usage)



abrite

- isolation
- couverture
- protection

mulation de principes spatiaux propres au lieu qui ont rendu les ateliers d'aménagement productifs.

La question de la temporalité de ces lieux pensés dans l'urgence se posent toutefois, car, concernant l'aménagement du nouveau *Hub*, il n'est prévu que pour deux ans. C'est le cas également du Centre humanitaire de la Porte de la Chapelle qui a été démonté au printemps 2018, deux ans à peine après son ouverture. Ainsi se pose la question de la pérennité que l'on veut donner aux espaces d'hospitalité à destination des migrants, et donc à quelle architecture recourir pour y arriver. On peut aussi faire valoir qu'une architecture conçue pour durer contribuerait à donner une place plus pérenne aux migrants dans nos sociétés.

3.1.3 Les qualités des lieux hospitaliers

L'hospitalité comme dispositif spatial

Anne Gotman mettait déjà en avant, en 1997, la multiplicité de l'hospitalité, à la fois rapport social et dispositif matériel¹⁵⁰. Elle la définissait de la manière suivante : « ce qui permet à des individus, des familles de lieux différents (à des villes et des Etats également) de se faire société, se loger et se rendre des services mutuellement et réciproquement ». ¹⁵¹ Ainsi, le numéro spécial de *Communications*¹⁵² qu'elle introduisait s'intéressait-il aux relations humaines, aux usages, aux formes, aux espaces et aux dispositifs spatiaux spécifiques à l'hospitalité. Elle insistait sur les dispositifs spatiaux spécialement conçus pour donner sa place à l'hôte¹⁵³. L'usage d'hospitalité ne semble d'ailleurs pas pouvoir se passer d'un lieu qui y soit propice, et donc d'une architecture qui en ait le dessein. Comme le note Joan Stavo-Debaugé, « the functions [of hospitality] can only *take place* if they are tied to an *appropriate location* »¹⁵⁴. Pour lui, l'hospitalité n'est donc pas une vertu mais une qualité, celle d'un espace qui tout à la fois « invite, permet, accueille, facilite et abrite »¹⁵⁵. Cette définition du lieu d'hospitalité a été complétée par Mathieu Berger dans le même ouvrage afin de la rendre plus opérative. Ainsi, selon lui, le lieu d'hospitalité *invite* en étant *lisible, visible et attractif* ; il *permet* parce qu'il est *accessible, tolérant et habilitant* ; il *accueille* par sa *capacité spatiale*, la *réception* et l'*hébergement* qu'il propose ; il *facilite le séjour*, le *mouvement* et l'*usage* dans la mesure où il est *confortable* et *simple* d'utilisation ; enfin le lieu *abrite* à travers son *isolation*, sa *protection* et sa *couverture*¹⁵⁶. Cette description des qualités d'un lieu d'hospitalité combine des usages, des dispositifs spatiaux, et des éléments matériels. Elle peut dès lors guider un architecte pour concevoir un lieu d'hospitalité ; ou pour apprécier les qualités d'hospitalité d'un lieu existant ; ou encore, comme c'était le cas lors du Masterclass du Metrolab¹⁵⁷ à l'occasion duquel cette définition a été élaborée, pour proposer une manière d'intervenir sur un lieu existant et faire émerger ses potentiels en termes d'inclusion urbaine.

L'enclave inclusive

La question de la qualité architecturale des lieux d'hospitalité envers les migrants est soulevée par René Boer et Nina Kopp qui illustrent l'existence, à Amsterdam, de deux types

150 Voir GOTMAN, 1997, p. 6.

151 *Ibid.*, p. 5.

152 Voir GOTMAN, 1997.

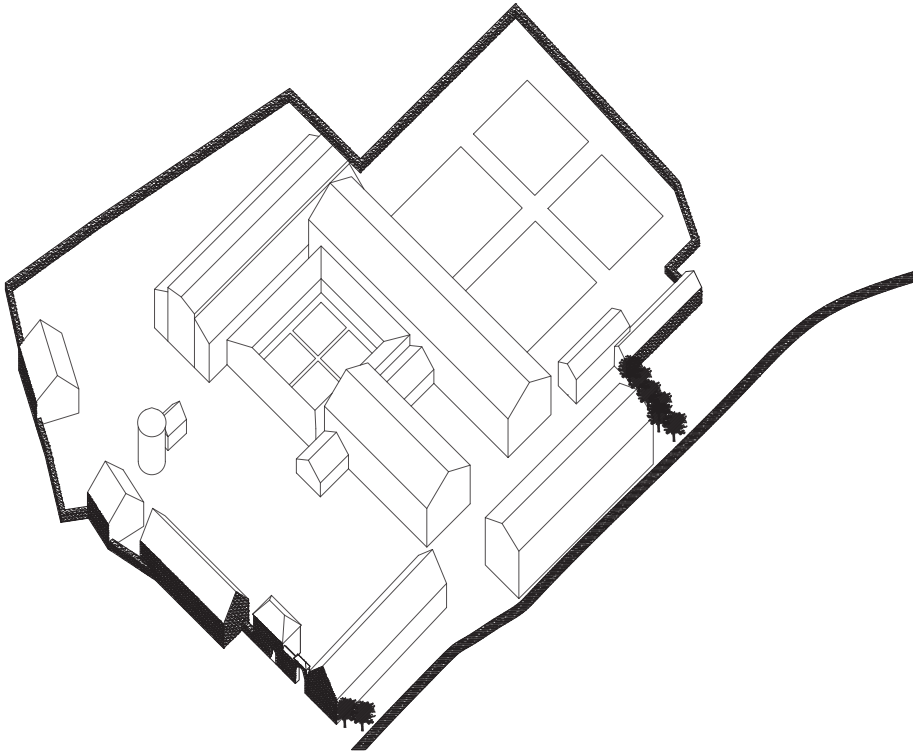
153 Voir *Ibid.*, p. 7.

154 STAVO-DEBAUGE, *op. cit.*, in: BERGER & AL., 2018, p. 165.

155 *Ibid.*, p. 180.

156 Voir BERGER, 2018, p. 15.

157 Voir BERGER & AL., 2018.



Abbaye de Fontenay, France (Inconnu, XII^e siècle)

d'« archipels d'hospitalité », l'un à destination des migrants et l'autre à destination des touristes¹⁵⁸. La ville offre aux premiers des « abris temporaires d'urgence »¹⁵⁹ en nombre insuffisant, situés en périphérie ou dans des lieux invisibles. À défaut, les migrants sont forcés de vivre dans la rue ou dans des squats. À l'opposé, les touristes disposent d'une variété de lieux confectionnés pour répondre à leurs besoins et à leur curiosité. Les auteurs critiquent le fait que ces deux types d'archipels, en plus de leur disparité en termes d'esthétique et de vocabulaire¹⁶⁰, sont fortement déconnectés de leur environnement urbain et sont développés dans l'ignorance des besoins spatiaux des autres habitants de la ville. La notion d'« archipel » qu'ils utilisent fait écho à celle d'« enclave » utilisée par Mathieu Berger et Benoit Moritz¹⁶¹ qui fonctionne originellement en total indépendance par rapport à son environnement : « Par enclave, nous entendons le fait que ces trois sites sont des ensembles aux morphologies bâties singulières se distinguant de leur contexte, caractérisés par des limites physiques, disposant de logiques de fonctionnement intérieur propres, et imposant dans leur conception initiale un contrôle de leurs accès »¹⁶². Ces auteurs mettent également en avant le potentiel d'hospitalité de ces enclaves urbaines, dans la mesure où ces lieux peuvent évoluer pour devenir des « enclaves inclusives ». Ainsi, les auteurs présentent les particularités des enclaves inclusives comme étant à la fois des havres ou refuges (HAVENS), des portes (GATEWAYS) et des seuils (THRESHOLDS). Leurs caractéristiques d'un point de vue architectural ou urbanistique sont les suivants :

- « Havre/refuge (*havens*) : [l]e caractère d'enceinte propre [à] ces sites favorise à la fois : une organisation spatiale autonome ; la focalisation du site sur une ou quelques fonction(s) spécifique(s) ; une relative couverture et protection des usage(r)s-hôtes vis-à-vis de l'extérieur ; la mobilité piétonne au sein du site ; la cohérence architecturale ; un sentiment d'intériorité et de retrait vis-à-vis de la ville alentour ; le développement d'une vie sociale interne, avec sa tonalité, son atmosphère et son rythme propres.

- Portes (*gateway*s) : [c]onsidérant leur fonction cruciale (...) et leur aire de rayonnement significative, les sites projetés peuvent être pensés comme des *hubs* urbains, des pôles de convergence et des points d'accès vers la ville identifiables (que cela soit pour la bourgeoisie périurbaine ou pour les migrants sans ressources arrivant de l'étranger).

- Seuils (*thresholds*) : Chacune de ces amples enclaves urbaines est appelée à jouer un rôle d'interface, de transition ou de médiation entre les territoires ou les quartiers qu'elle sépare (entre deux parties d'une même commune, entre le centre-ville et une zone industrielle, entre la ville et la forêt, entre la ville et sa périphérie) »¹⁶³.

Les exemples de lieux d'hospitalité précédemment cités peuvent également être compris en tant qu'enclaves. Ce qui caractérise les abbayes, c'est leur fonctionnement en autarcie, leur isolement du monde extérieur. À cet égard, l'enceinte, parfois fortifiée, formalise cette séparation entre deux mondes¹⁶⁴. Elle permet de protéger tant les moines que les convers et les pèlerins de l'hostilité du monde extérieur, comme de celle de la forêt¹⁶⁵. Dans le cas du centre humanitaire pour migrants à la Porte de la Chapelle, la séparation entre ce « monde intérieur » du reste de la ville n'est pas formalisée dans l'architecture du centre, mais s'impose par son implantation. En effet, le site est entouré de voies de

158 Voir BOER et KOPP, 2016.

159 « temporary emergency shelter[s] ».

160 Ce qu'ils appellent le « régime d'hospitalité » : « regimes of hospitality – in terms of power, liberties, aesthetics, vocabularies ».

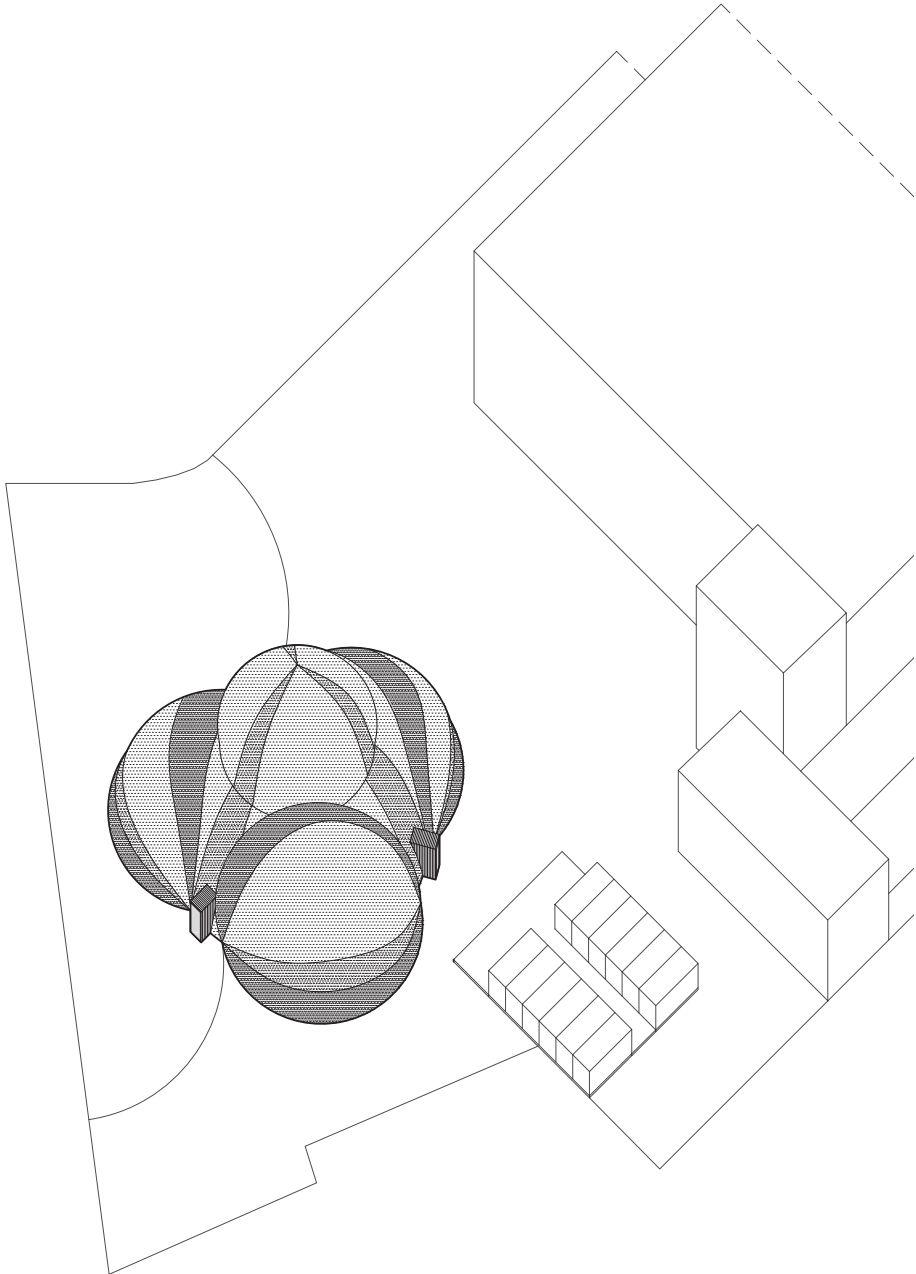
161 Voir BERGER et MORITZ, 2018.

162 *Ibid.*

163 *Ibid.*

164 Voir CANNEVA-TETU, 2013, p. 30.

165 Voir MONTANDON, 2004, p. 150.



Centre humanitaire pour migrants de la Porte de la Chapelle, Paris (Julien Beller, 2016)

communication : voie ferrée, boulevard périphérique et grands boulevards. Dans les deux cas de l'abbaye et du centre humanitaire, les critères de l'enclave sont réunis : « ensembles aux morphologies bâties singulières », « limites physiques », « logiques de fonctionnement intérieur propres » et « contrôle de leurs accès »¹⁶⁶. La porterie de l'abbaye ou le sas d'entrée du centre humanitaire servent en effet de brèche dans l'enceinte de l'enclave, tout en permettant le contrôle de l'accès. Ainsi on peut identifier deux dispositifs spatiaux propres aux lieux d'hospitalité en tant qu'enclave : la clôture et l'entrée.

Clôture et ouverture

Aussi, les « principes mixtes de clôture et d'ouverture »¹⁶⁷ sont-ils caractéristiques des enclaves inclusives. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, un lieu d'hospitalité n'est donc pas nécessairement un lieu ouvert, mais au contraire un lieu fermé spatialement, visant une ouverture socialement. C'est l'observation que fait Joan Stavo-Debauge, pour qui l'hospitalité « requires more than erasing divides, eliminating 'architectural barriers' (...). [I]t can require moments, procedures and mechanisms of closure or forms of confinement »¹⁶⁸. Pour Anne Gotman, l'hospitalité est un « monde du cloisonnement et de la séparation, (...), [un] jeu serré de limites, (...) plus proche de la chicane que de l'ouverture à laquelle elle est hâtivement associée »¹⁶⁹. Tatiana Smoliarova met également en avant cette dualité de l'architecture des lieux d'hospitalité en parlant des villes : « Aux temps des fêtes et dans la vie quotidienne, pour se rendre vraiment hospitalière, une ville doit être non-seulement ouverte mais avant tout bien clôturée, ses limites soulignant son identité distincte – architecturale, politique et culturelle – et valorisant ainsi ses ouvertures. Ce sont les barrières et les portes d'entrées qui sont censés exprimer toute cette interaction complexe des sens et qui, par conséquent, doivent témoigner d'une dignité particulière »¹⁷⁰. Elle met ainsi l'accent sur le caractère symbolique de ces entrées de ville, caractère exprimé dans une architecture particulière : *inter allia* les portes, les barrières, les arcs de triomphe. Le choix architectural de Julien Beller pour le pôle d'accueil du centre humanitaire de la Chapelle peut également être compris comme un symbole : il propose une grande tente en toile aux couleurs vives, appelée « la bulle », visible et reconnaissable, facilement identifiable. Par son expression architecturale, le pôle d'accueil indique sa présence et conduit les migrants vers l'entrée¹⁷¹. Il signifie également que les migrants y trouveront un lieu d'hospitalité. Le principe, ainsi dégagé, selon lequel l'architecture d'un lieu d'hospitalité doit pouvoir servir de symbole fait référence au rôle que ce lieu peut jouer en tant que *porte* (Gateways).

Selon Anne Gotman, la première caractéristique socio-spatiale de l'hospitalité est la limite, la clôture du lieu hospitalier de son environnement¹⁷². Elle distingue deux types de séparation : les « frontières internes » qui règlent l'usage de l'espace partagé entre hôte et invité ; et les « frontières externes » qui délimitent les espaces autorisés et interdits à l'étranger. La question du seuil – ou des seuils – est donc centrale dans la qualification des lieux d'hospitalité. Le seuil est en effet ce qui oppose le dedans et le dehors et qui distingue l'hôte de l'étranger¹⁷³. Mais le seuil, brèche dans une clôture (spatiale ou sociale), doit malgré tout inviter à entrer¹⁷⁴. Car ce qui caractérise l'hospitalité en tant qu'usage,

166 BERGER et MORITZ, 2018.

167 BERGER et MORITZ, 2018 ; BERGER et al., 2018, p. 155.

168 STAVO-DEBAUGE, *op. cit.*, in: BERGER, 2018, p. 166.

169 GOTMAN, 1997, p. 16.

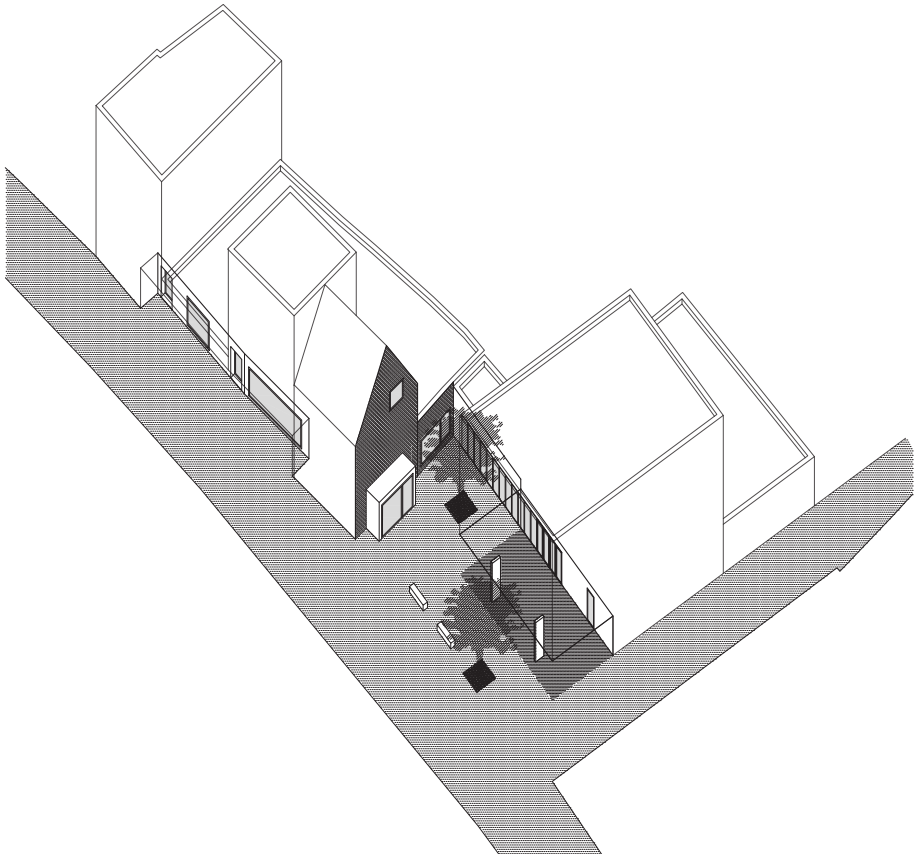
170 MONTANDON, 2004, p. 590.

171 Voir GUISLAIN, 2017, p. 54.

172 Voir GOTMAN, 1997, p. 16.

173 Voir MONTANDON, 2004, p. 7.

174 Voir GOTMAN, 1997, p. 8.



c'est la générosité, le don, l'intention d'accueillir. A titre d'exemple, il s'agit bien de don d'espace¹⁷⁵ formalisant l'invitation dans la manière dont le bureau BOB361 a implanté la Maison de l'étudiant Gate 15 à Anvers. Plutôt que d'aligner les façades des bâtiments sur la limite parcellaire, ce qui aurait permis une continuité du front de rue, les architectes ont décidé de reculer les façades pour créer un espace extérieur avant l'entrée proprement dite, un espace ainsi concédé à l'espace public et amplifiant celui-ci, plutôt étroit dans les rues du centre historique d'Anvers. Dans la forme générée, on peut voir la « métaphore des bras ouverts d'un homme »¹⁷⁶, propre à la concavité, exprimant la notion d'accueil. Son aménagement offre aussi un espace de stance, un endroit où s'arrêter, où s'asseoir et faire une pause. On peut dès lors identifier le dispositif spatial de l'invitation comme étant propre aux lieux d'hospitalité, et sa matérialisation dans un aménagement, ici symbolisé par le jardin alliant verdure et assises. Cet espace extérieur public d'une nature différente à celle de la rue fait également office de « tampon » avant d'entrer dans le bâtiment. D'une part, il accentue la place de l'entrée, celle-ci étant en quelque sorte « mise en valeur » par ce don d'espace, ce recul. D'autre part, il structure une progression d'un « espace urbain public » à ce que l'on pourrait qualifier d'« espace public propre à un groupe », selon la classification des six domaines de l'urbain de Serge Chermayeff et Christopher Alexander¹⁷⁷.

L'hôtel pour toxicomanes que les architectes André Kempe et Olivier Thill ont conçu à Amsterdam peut être considéré comme un lieu d'hospitalité dans la mesure où il accueille des personnes marginalisées, vulnérables, qui vivent souvent dans la rue, et que ce lieu leur propose un hébergement permanent dans des chambres avec salle de bain et kitchenette. Par ailleurs, les auteurs du projet ont disposé les chambres autour d'un patio central, aux dimensions généreuses, qui sert de grand espace de rassemblement et d'activités communes pour les soixante résidents. Ainsi, les espaces les plus privés sont tournés vers la ville et ses activités, alors que cet espace de vie commune est entouré de hauts murs sur trois côtés. On retrouve dans cet exemple le principe de la clôture pour former un *refuge* (haven), formalisé par les quatre murs quasiment opaques qui montent au-dessus de la salle commune vers une fenêtre de toit, tel un puit de lumière. Ce dispositif rassemble la fermeture de l'espace – favorisant l'intimité, la protection et le sentiment de refuge – tout en assurant la transparence vers la lumière. Or Tatiana Smoliarova établit la transparence comme un critère principal de l'hospitalité dans l'architecture des villes, aussi symbolisée par la perspective, qui peut être réalisée par la destruction plutôt que par la construction – l'ouverture¹⁷⁸. A l'échelle domestique, cette ouverture, permettant à la lumière d'entrer, peut être matérialisée par le vitrage à la place des murs opaques, ou par la brèche dans ces murs opaques. La transparence offre des qualités indéniables à l'espace d'hospitalité, mais sert également à le rendre *lisible* et *accessible*.

Progression vers l'intimité

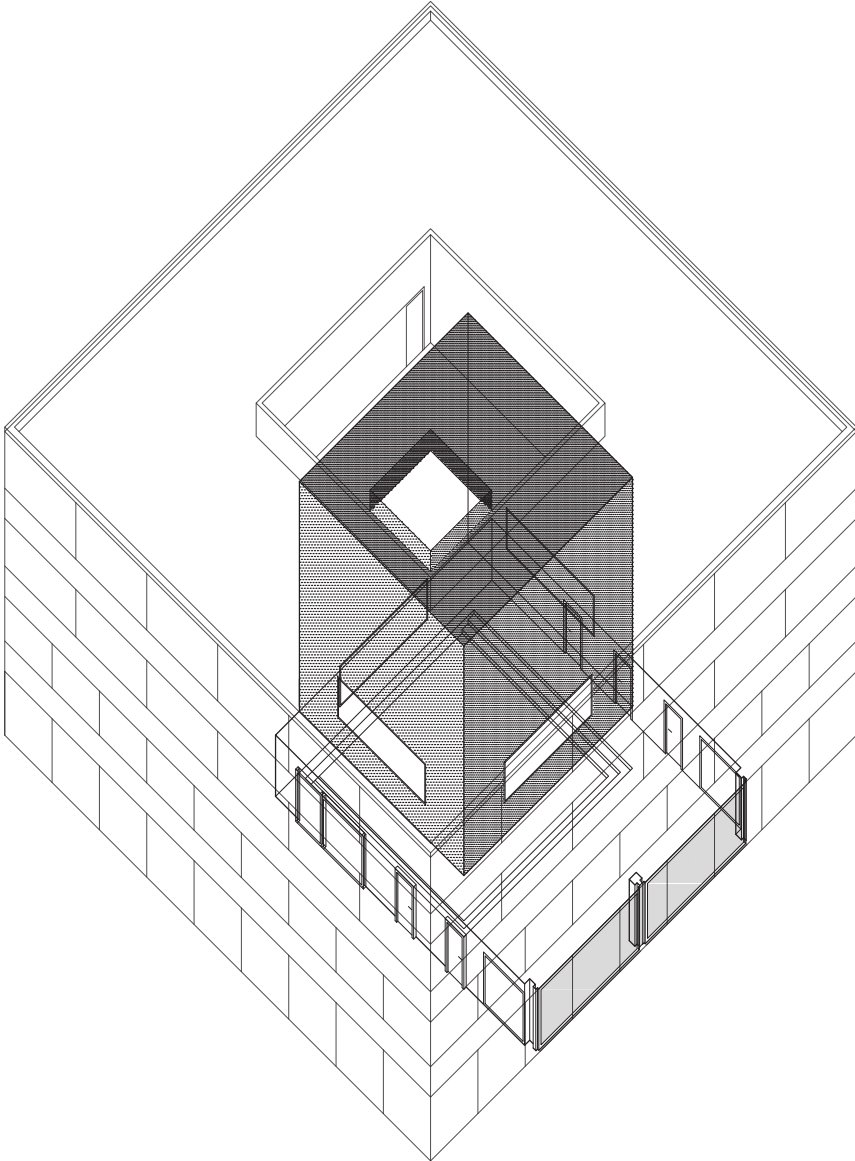
L'usage d'hospitalité s'accompagne souvent d'une progression spatiale, reflétant le rituel de l'hospitalité dans le mythe d'Homère, en tant que processus, progression vers l'intimité : « [l']hospitalité est une manière de vivre ensemble, régie par des règles, des rites et des lois. Homère en avait établi les règles fixes et le déroulement, depuis l'instant qu'un visiteur approche la maison de l'hôte, jusqu'au moment de son départ. Une telle scène se décomposait en une série de micro-scènes, incluant parmi d'autres : l'arrivée, la réception, s'asseoir, festoyer, dire son nom et sa patrie, se coucher, se baigner, le don des cadeaux,

175 Voir *Ibid.*, p. 16.

176 SMOLIAROVA, Tatiana, *op. cit.*, in: MONTANDON, 2004, p.594.

177 Voir SÈRMAYEFF et ALEXANDER, 1972, p. 12.

178 Voir SMOLIAROVA, Tatiana, *op. cit.*, in: MONTANDON, 2004, p.588



Hotel pour toxicomanes, Amsterdam (Kempe Thill, 2012)

les prises de congé »¹⁷⁹. En effet, l'hospitalité fait entrer l'étranger dans l'intimité de l'hôte. Cet aspect permet de mettre en avant plusieurs dispositifs spatiaux qui contribuent à rendre un lieu plus ou moins hospitalier : les espaces de circulation, et la porte comme transition d'un espace à l'autre. Tatiana Smoliarova illustre l'attention des architectes à travers l'histoire pour l'escalier, car il a le « statut d'intermédiaire entre le dedans et le dehors », entre « les différentes 'couches' d'un espace à trois dimensions » : dans ce cas, son ergonomie (pente, largeur), sa forme, son organisation (avec ou sans paliers) le rendent plus ou moins hospitalier. Mais l'escalier est aussi le « symbole vital des rapports de l'hôte et de son invité » et sert donc une « fonction implicite par rapport à l'hospitalité »¹⁸⁰ : il contribue à régler ces rapports, par sa monumentalité, par exemple. Tatiana Smoliarova montre également que la valeur sémiotique de l'escalier a beaucoup évolué au cours de l'histoire. D'une manière générale, c'est tous les espaces de circulation qui contribuent à qualifier l'hospitalité d'un lieu. La circulation est-elle facilitée, obstruée, encouragée par les dispositifs spatiaux ? Les espaces mènent-ils partout, de la même manière ? La circulation, et donc l'accessibilité des espaces est-elle revendiquée par une architecture mettant en avant, ou au contraire reléguée en tant qu'espaces secondaires, ou bien en tant qu'espaces cachés, protégés ? Quel type de circulation mène à quel type d'espace ? L'auteure met aussi en exergue le rôle de la porte d'entrée dans l'architecture domestique de l'hospitalité, car selon elle, « parmi tous les éléments architecturaux, la porte possède le plus grand pouvoir magique »¹⁸¹. La porte sépare deux espaces, soit comme « frontière externe » (la porte d'entrée entre l'intérieur et l'extérieur), soit comme « frontière interne » (la porte séparant deux pièces dont le statut peut varier). Ceci est illustré dans l'exemple du Hofje Claes Claesz à Amsterdam. Cet ensemble d'habitation a été bâti au début du XVIIe siècle par un riche négociant pour abriter des veuves ou des citoyens démunis¹⁸². La spécificité des *hofje*, que l'on retrouve dans le Jordaan à Amsterdam, est qu'ils sont composés d'un ensemble de petites maisons, organisées autour d'un espace commun : la *cour* (*hofje*), d'où leur nom, qui servait à l'origine d'espace pour faire la lessive. Ils ont été construits en intérieur d'îlot et sont cachés de l'espace public. On y accède par des portes situées entre deux façades à rue, et un couloir longeant les murs de ces maisons. On franchit donc plusieurs portes avant d'arriver chez soi. Ces portes séparent successivement des espaces de circulation et de distribution (couloir et cour) dont la qualité « accueillante » est différente. Le long couloir est très étroit, peu éclairé, composé de longs murs aveugles. La cour, quant à elle, est un espace lumineux et agréable, aujourd'hui transformé en jardin et entouré de façades aux multiples portes et fenêtres. Une troisième et dernière porte permet d'entrer dans l'intimité du logement.

Le vide « en plus »

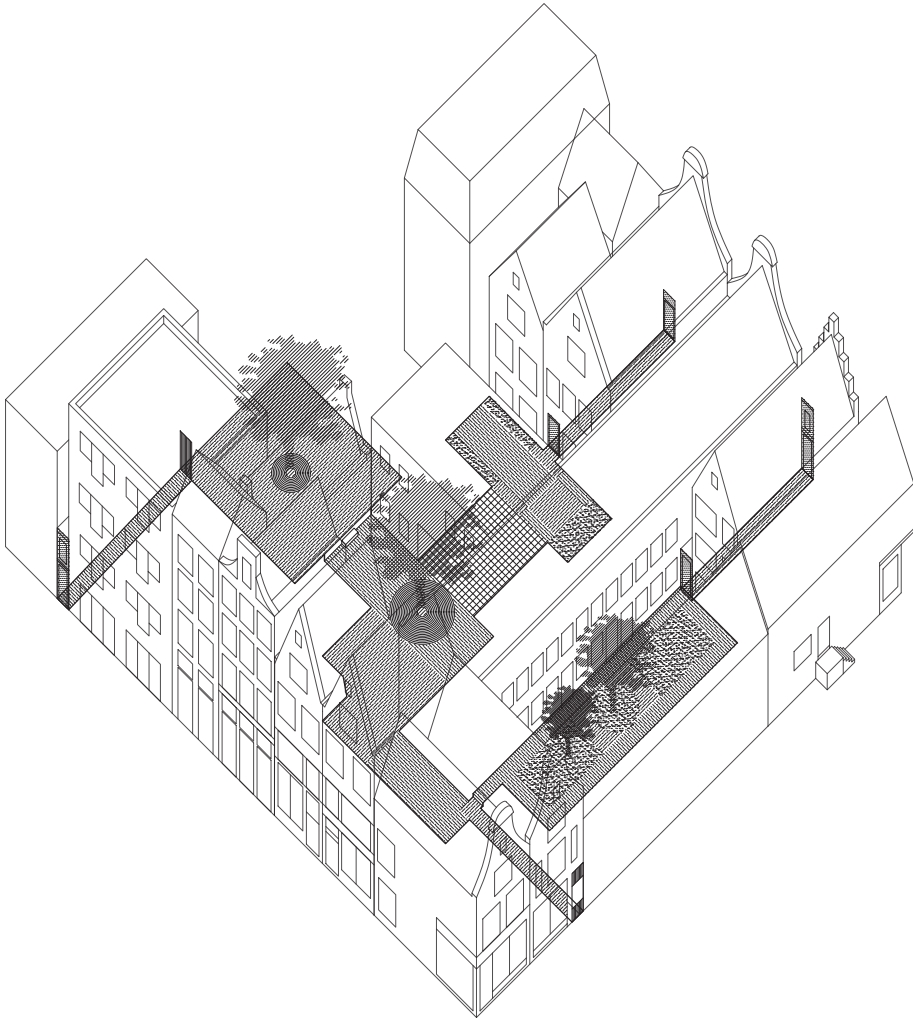
Le Hofje Claes Claesz est en réalité composé de plusieurs Hofje qui ont été regroupés en faisant communiquer leurs cours. Cette succession d'espaces intérieurs non couverts, auxquels on accède par des couloirs et après avoir passé plusieurs portes, constitue un *refuge* (Haven) parce qu'il est caché tout en étant accessible, enclavé tout en proposant un espace de respiration, et qu'il est entouré d'une architecture à taille humaine (dimensions, matérialité uniforme, ouvertures donnant sur les cours, etc.). Ces vides constituent également des espaces de transition entre l'extérieur de l'espace public et l'intérieur du logement. Leurs dimensions, qui permettent le regroupement de plusieurs habitants, en

179 MONTANDON 2004, p. 10

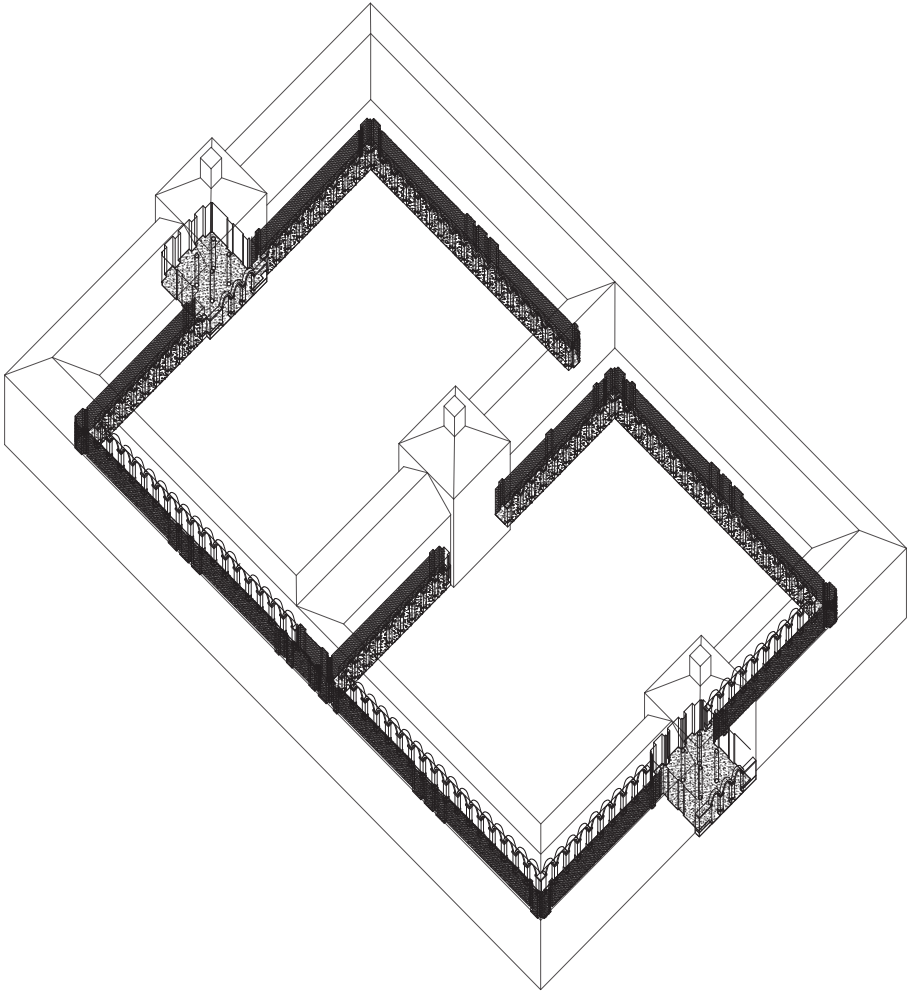
180 SMOLIAROVA, Tatiana, *op. cit.*, in: MONTANDON, 2004.

181 MONTANDON, 2004, p. 594.

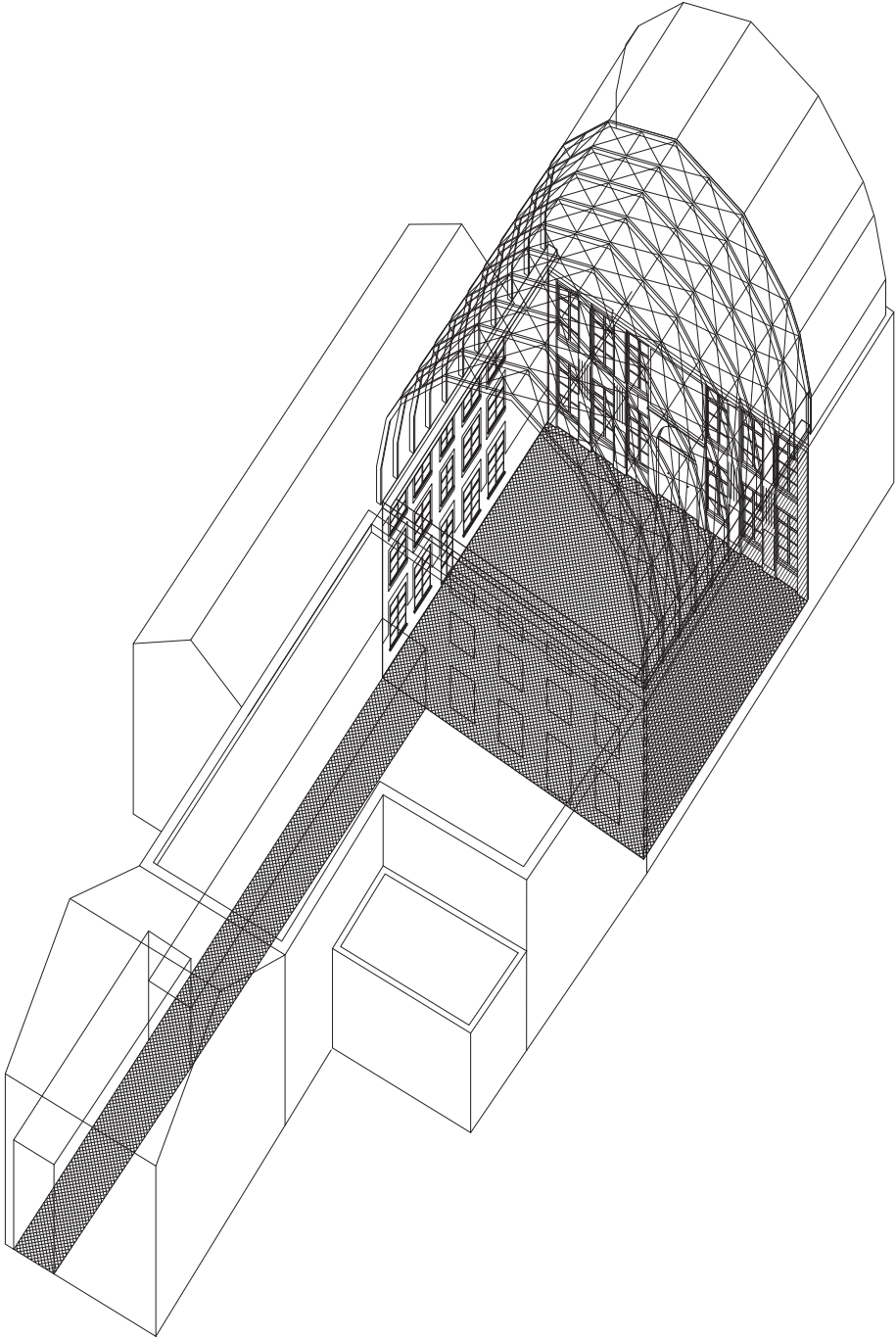
182 Voir, *Amsterdam*, traduit de l'anglais (PASCOE, Robin et CATLING, Christopher, *Eyewitness Travel Guides Amsterdam*, Londres : Dorling Kindersley, 1995) par Brotot, Dominique, Moinet, Anthony, Pierre Bon, Catherine, et Girolodi, Cécile, Paris : Hachette Livre, 2014, p. 94 ; le site <<http://hofjesinamsterdam.nl/>>; le site <<https://www.amsterdamsehofjes.nl/>>.



Hofje Claes Claesz, Amsterdam (Inconnu, circa 1620)



Grand Hospice, Bruxelles (Henri-Louis-François Partoes, 1827)



Maison de Bellone, Bruxelles (Inconnu, 1697) ; verrière (Olivier Noterman, 1995)

fait toutefois des espaces offrant une certaine intimité, mais d'un degré autre que celle du logement privé, et permettant un autre degré de socialisation que celle de l'intimité de la maison ou que celle de l'espace public. Anne Gotman l'exprime en ces termes : « l'hospitalité serait alors cette dépense qui permet au groupe de se dilater ou de se contracter, de multiplier les rapports entre soi et de circuler des uns vers les autres : dépenses qui nécessitent des réserves de vivres, d'espace, de temps, etc... quelque chose en plus. Something extra... »¹⁸³. On retrouve la présence de ce vide « en plus » dans un autre exemple de lieu d'hospitalité : le Grand Hospice de Bruxelles construit en 1827 par Henri-Louis-François Partoes. Il est toutefois d'une autre dimension que les vides présents dans le Hofje Claes Claesz, et on peut donc imaginer qu'il offre la possibilité d'un autre degré de socialisation. Il a en commun pourtant sa délimitation par un espace de circulation, la galerie ou déambulateur, inspiré de l'architecture des cloîtres monastiques. Dans le cas du Grand Hospice, c'est le déambulateur augmenté des rez-de-chaussée des deux pavillons d'entrée, qui sert de transition et articule trois espaces de degrés d'intimité différents : l'espace public extérieur, les grands vides centraux des jardins et les pièces plus intimes des bâtiments.

Structure et couverture

Le premier geste de l'hospitalité est de protéger le voyageur, de l'abriter. L'élément spatial minimal qui permet ceci est la structure soutenant une toiture : « Un ordre d'Architecture n'est autre chose qu'une manière de combiner avec grâce dans un bâtiment les montants qui doivent supporter et les traverses qui sont dans le cas d'être supportées. Les montants sont les piliers ou les murs posés perpendiculairement. Les traverses sont les planchers et le toit qui portent sur les montants ou horizontalement ou sur des plans inclinés »¹⁸⁴. La cour intérieure de la Bellone, initialement à l'air libre car séparant deux bâtiments, a été couverte par une verrière. L'utilisation de cet espace – caché à la rue – pour l'accueil occasionnel des migrants n'est rendu possible que par ce dispositif architectural : la protection de la toiture. En quelque sorte, il ne suffit que de ça pour rendre ce vide hospitalier. La *simplicité* du dispositif caractérise également les maisons démontables 6x6 et 6x9 de Jean Prouvé, dont la qualité dépend de l'ingéniosité de la structure, à la fois parce qu'on peut la monter et la démonter en une journée, et à la fois parce qu'elle permet d'abriter une famille sinistrée¹⁸⁵. Par ailleurs, les dimensions limitées de ces maisons (respectivement 36 et 54 m²) n'empêchent pas qu'elles peuvent accueillir toutes les fonctions d'une maison pour une famille avec enfants. Cela tient notamment à sa composition, basée sur sa structure. Sa *capacité spatiale* offre l'espace suffisant pour *permettre le séjour* et les *usages* auxquelles elle est destinée.

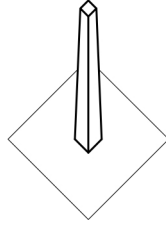
Synthèse

Les dispositifs spatiaux ainsi analysés peuvent être résumés à travers des principes et des éléments de composition architecturale qui répondent aux qualités d'un lieu d'hospitalité mises en avant par Joan Stavo-Debauge et Mathieu Berger, ainsi qu'aux caractéristiques architecturales des « enclaves inclusives », telles qu'identifiées par Mathieu Berger et Benoit Moritz. Cette synthèse non-exhaustive permet une première compréhension du concept d'hospitalité à travers un vocabulaire de la spatialité, par sa traduction dans des figures de composition. Celles-ci ont guidé mon travail tout au long de la conception d'un lieu d'hospitalité pour les migrants à Bruxelles.

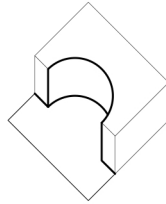
183 GOTMAN, 1997, p. 7.

184 LAUGIER, Marc-Antoine, *Observations sur l'architecture*, (première édition : La Haye et Paris : Saillant, 1765), Bruxelles : Mardaga, 1979, p. 254.

185 Voir COLLECTIF, 2016 et COLLECTIF 2017.



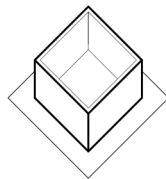
Signal



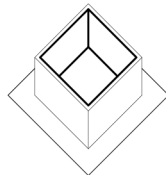
Invitation



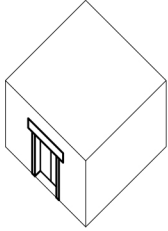
Accueil



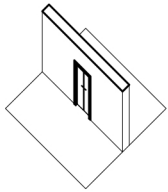
Clôture



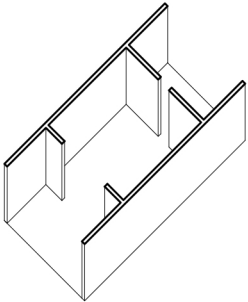
Refuge



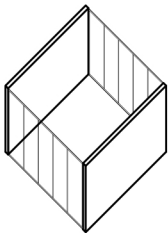
Entrée



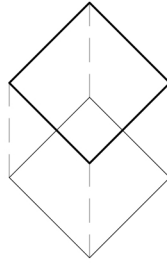
Séparation



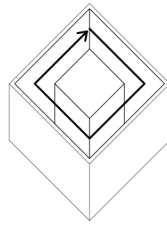
Progression



Transparence



Protection



Circulation



Jardin



Quartier de la Gare d'Etterbeek, cercle des deux km; zone de proximité des 600 m.

4^{ème} partie : Composition d'un lieu d'hospitalité

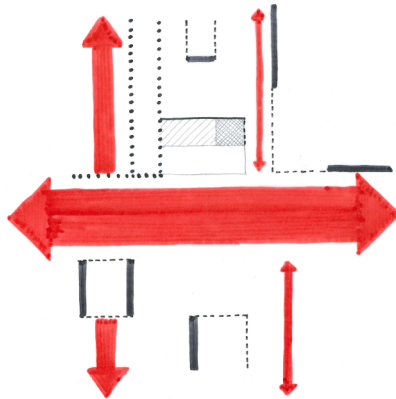
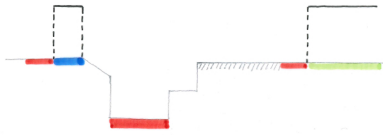
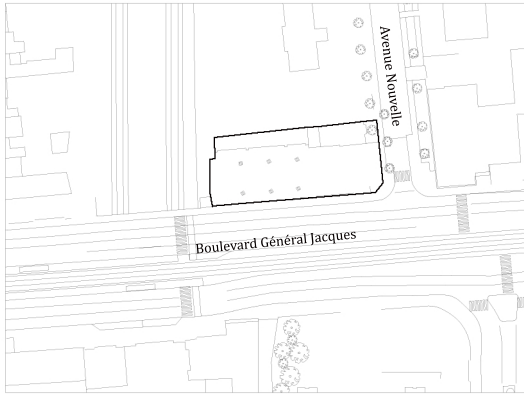
L'une des questions qui a accompagné ma réflexion a été de savoir quel accueil proposer aux migrants ; devais-je situer ma proposition dans l'urgence de parer aux manquements identifiés dans l'accueil au niveau fédéral ou envisager que la situation pourrait se normaliser si les communes s'engageaient dans l'accueil et palliaient les manques ? Et alors, quel accueil pouvait être envisagé ? J'ai décidé de positionner mon travail dans une forme d'utopie, celle d'une ville de Bruxelles qui se serait déclarée hospitalière envers les migrants et qui déciderait d'agir, notamment par la création de lieux d'hospitalité. Il m'a en effet semblé plus pertinent, dans un exercice universitaire et théorique, de m'interroger sur les formes architecturales que pourrait prendre l'accueil des migrants dans un contexte pacifié, bienveillant ; avec le soutien des autorités communales et/ou régionales ; en ayant le temps de penser ces lieux ; et de faire abstraction de la réalité politique. Ma proposition a aussi l'ambition de démontrer que de tels lieux d'hospitalité peuvent enrichir la communauté de citoyens tout entière, et non pas seulement répondre aux besoins des migrants.

4.1 Proposition à l'échelle territoriale

Le quartier

J'ai choisi de mener ma réflexion sur un/des lieu/x d'hospitalité envers les migrants dans le quartier de la Gare d'Etterbeek à Bruxelles. La situation de ce quartier dans l'agglomération Bruxelloise offre la possibilité de tester la proposition dans un contexte urbain dense mais excentré, et de rapprocher les services nécessaires aux migrants de leur zone d'hébergement. Ce quartier se situe dans une zone très accessible : il est bien desservi par les transports en commun ; le chemin de fer le rend directement accessible depuis le Brabant-Wallon, où habitent de nombreuses familles hébergeant des migrants, et il est directement connecté à d'autres quartiers de Bruxelles, y compris le centre-ville (liaison directe avec les trois gares du centre). L'actuelle gare d'Etterbeek est par ailleurs incluse dans le plan du futur RER. Or la connexion en transports en commun est un élément crucial pour rendre le lieu d'hospitalité accessible à des personnes marginalisées se déplaçant principalement en transport public ou à pied, et accessible aux habitants de Bruxelles en général. La (future) gare d'Etterbeek pourrait par ailleurs jouer le rôle de repère urbain. Ceci est d'autant plus vrai que ce quartier a été identifié comme un futur pôle d'importance à l'échelle de la ville : les casernes d'Ixelles et d'Etterbeek et le campus universitaire de la Plaine ont été identifiés comme « pôles de développement prioritaires » par la région de Bruxelles-Capitale¹⁸⁶. Autour de la gare d'Etterbeek, toute une nouvelle typologie d'usages peut/doit être envisagée en réponse à la présence de ce futur pôle urbain, et de la mixité des habitants entourant ce pôle. Il existe en effet un potentiel d'interaction avec une diversité d'usagers qui fréquentent les lieux : les résidents des îlots d'habitation composant le quartier ; les usagers des transports ferrés arrivant à la gare d'Etterbeek ; les personnes travaillant dans les bureaux qui longent la voie ferrée ; les étudiants fréquentant les deux universités (VUB et ULB) du campus de la Plaine et du campus Solbosch ; les futurs usagers des casernes d'Ixelles et d'Etterbeek, après leur reconversion. La proximité des Universités est un élément particulièrement important pour le choix d'implantation de ce lieu d'hospitalité dans la mesure où l'ULB s'est déclara-

186 RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, *Plan Régional de Développement Durable : Un projet pour Bruxelles*, 2018, pp. 57-60.



rée « université hospitalière envers les migrants »¹⁸⁷. L'implication des étudiants dans les services d'accueil à destination des migrants (hébergement citoyen, bénévolat, etc.) est déjà une réalité. Elle pourrait être renforcée, d'autant que les étudiants correspondent à la classe d'âge de la plupart des migrants arrivant à Bruxelles. Il est permis d'envisager des modes de vie en cohabitation, tant dans le logement que dans les services mis en place. Une forme d'échange, voire même de parrainage, pourrait également être envisagée. Enfin, les communes d'Etterbeek et d'Ixelles à la rencontre desquelles se trouve le quartier de la Gare d'Etterbeek, se sont déclarées « communes hospitalières », suite à l'adoption de mentions par leurs conseils communaux¹⁸⁸. Ainsi, la mention adoptée par le Conseil Communal d'Etterbeek précise-t-il : « Considérant que les communes, même dans un cadre restreint, ont une marge de manœuvre pour permettre aux migrants d'être accueillis et soutenus, quel que soit leur statut »¹⁸⁹. Cette motion, qui trouve sa justification dans les obligations internationales de l'Etat belge en matière de droits humains, propose des actions concrètes dans des domaines aussi divers et complémentaires que la santé, l'accès au logement, l'accès à l'emploi et la reconnaissance des diplômes, la mixité sociale et interculturelle, l'inclusion sociale par le sport et la culture, etc. L'engagement de ces communes dans tous les domaines permet d'envisager la mise en place d'un dialogue pour la concrétisation d'un lieu d'hospitalité. Ce sont des communes plutôt aisées, tout au moins en les comparant aux communes du quartier Nord. Or le promoteur humaniste Bernard Devert implante des projets d'habitat pour personnes défavorisée/marginalisées dans ce qu'il appelle des « quartiers équilibrés, au cœur des villes », c'est-à-dire des quartiers résidentiels aisés où, selon lui, le potentiel d'inclusion est plus fort¹⁹⁰. C'est cette approche que j'ai adoptée.

Les sites

Dans le quartier de la gare d'Etterbeek, j'ai sélectionné deux sites proches de la gare qui sont très différents. L'un fait face à la gare, de l'autre côté du Boulevard Général Jacques, à l'angle de l'Avenue Nouvelle. Il est mitoyen de la voie ferrée qui rejoint le centre-ville de Bruxelles. Ses limites sont très floues, dans la mesure où il est entouré de vides. Ces vides ont des statuts différents : le vide du chemin de fer, qui passe en contre-bas ; le vide du Boulevard Général Jacques, voie de communication principale, et qui constitue pour cette raison un obstacle ; le vide de l'Avenue Nouvelle, voie de communication secondaire mais longée par le mur d'enceinte des casernes d'Etterbeek ; et le vide du terrain mitoyen sur lequel est construit un immeuble d'habitation de neuf étages, mais entouré d'un jardin. Cette parcelle se trouve à proximité immédiate de la Plaine universitaire de la VUB/ULB et des immeubles de bureaux longeant la voie ferrée. Actuellement, ce site accueille une pompe à essence et une petite maison d'habitation.

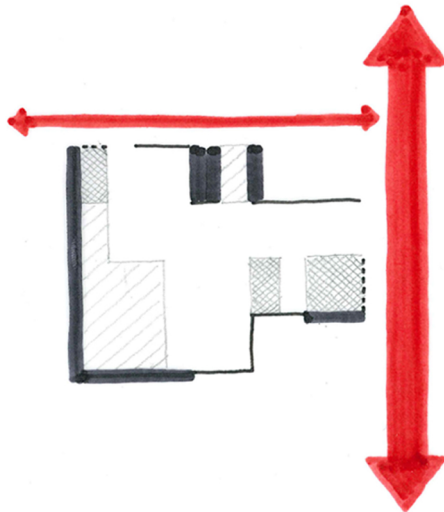
L'autre site se situe dans un îlot composé de maisons bruxelloises, avec annexes en cœur d'îlot, et des bâtiments accueillant des activités économiques. Il est entouré par deux rues

187 Cf. le site <<https://www.universitehospitaliere.be/>>. Le site précise qu'« une Université (...) hospitalière est un établissement d'enseignement supérieur qui s'engage par le biais d'une motion adoptée dans les instances en faveur des personnes migrantes au sens large et en particulier des demandeurs·ses d'asile, réfugié·e·s, étudiant·es dans le cadre d'un programme de coopération et personnes sans papiers. Cette motion engage toute la communauté d'enseignement supérieur dans une démarche d'accueil, d'hospitalité et de valorisation des initiatives portées par les membres de la communauté. L'idée de cette motion est d'améliorer la condition des personnes migrantes, de valoriser l'engagement institutionnel et celui des membres de la communauté, et d'afficher cet engagement d'un enseignement supérieur en faveur de l'hospitalité dans la société ». Les engagements pris par les Universités sont les suivants : 1) Faciliter l'accès aux études ; 2) Soutenir la participation des migrants pendant leur parcours académique ; 3) Sensibiliser la communauté ; et 4) Agir en tant qu'acteur dans la société.

188 COALITION POUR LA JUSTICE MIGRATOIRE, 2017.

189 CONSEIL COMMUNAL D'ETTERBEEK, 2018.

190 Cf. CLUB VILLE AMÉNAGEMENT, 2019.



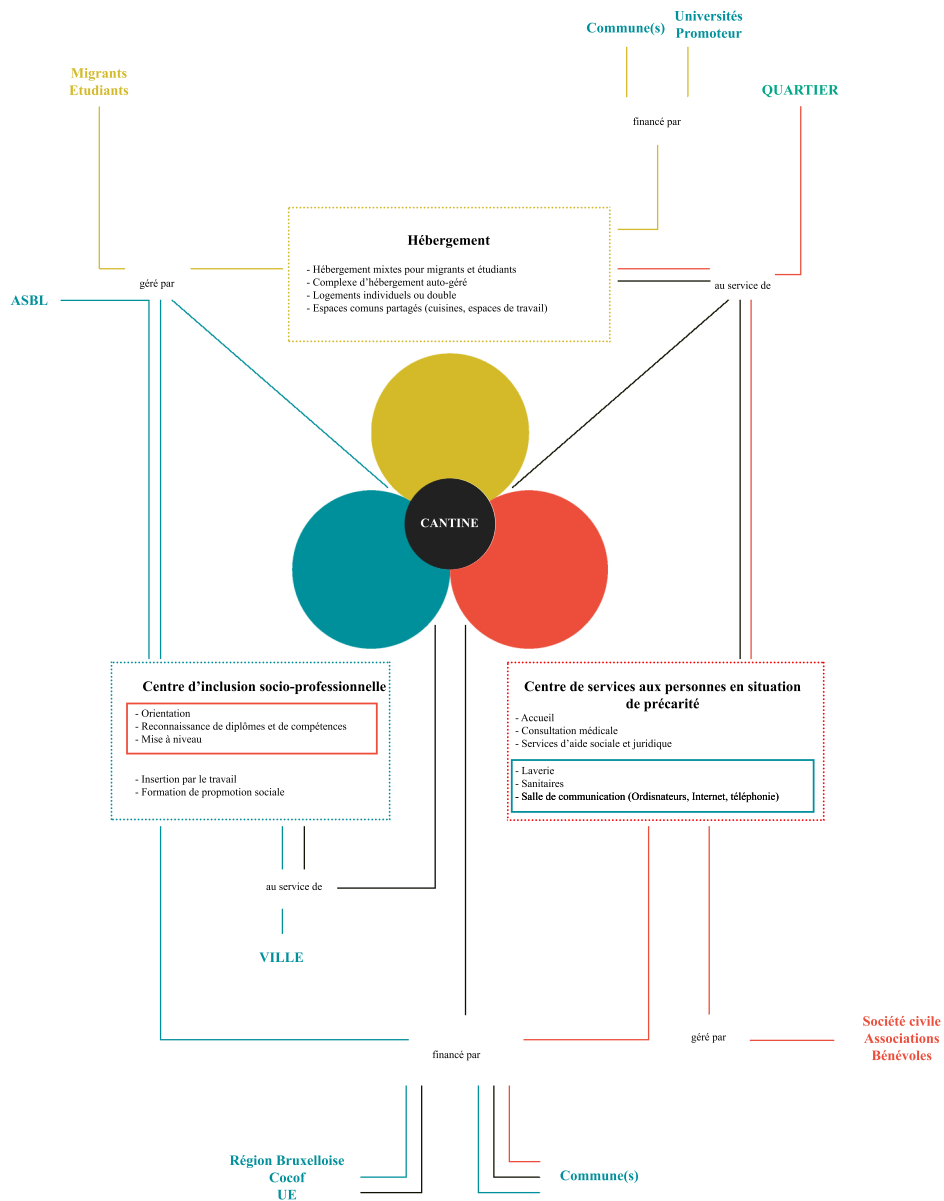
aux statuts différents : l'Avenue de la Couronne à l'Est, voie de circulation importante, et la rue du Printemps au Nord, voie de circulation secondaire. Sur les autres côtés, le site est enserré dans du bâti : arrières ou annexes de maisons d'habitation, hangars, garages ou immeubles résidentiels. Actuellement, le site accueille une activité économique de vente de matériel de chantier de construction. Il est composé de plusieurs bâtiments de type différent : à front de la rue de la Couronne, un bâtiment construit en 1956 accueille le magasin au rez-de-chaussée, des bureaux au premier étage et des appartements aux deuxième et troisième étages. A l'arrière de ce premier bâtiment, séparé par une cour, un bâtiment de type industriel construit en 1948, accueille des ateliers au rez-de-chaussée et au premier étage. Il a une toiture en shed. A front de la rue du Printemps, le site est principalement ouvert sur la rue et accueille un parking et le stock du commerce. A l'extrémité du site se trouve une maison bruxelloise. Enfin, au fond de la parcelle, des bâtiments de type hangar ont été construits à une date inconnue et sont en mauvais état général.

4.2 Proposition programmatique

Elaboration d'un programme

Afin d'intégrer à ma proposition la réalité de la situation des migrants à Bruxelles, j'ai basé mon travail d'élaboration d'un programme sur les besoins en termes d'accueil. J'ai rapidement arrêté la décision de proposer un lieu d'accueil de jour, c'est-à-dire un lieu accueillant les migrants pendant la journée, alors qu'ils ne peuvent pas rester chez leurs hébergeurs ou dans les lieux d'hébergement collectif, et qu'ils n'ont pas ou très peu d'options dans Bruxelles où passer la journée autrement que dans l'espace public – parc Maximilien et voie publique – qui, par ailleurs, n'est pas aménagé pour les accueillir. J'ai envisagé la proposition comme un lieu d'hospitalité qui réponde aux besoins des migrants dans leur situation de « voyageur », et qui réponde aussi aux besoins de toutes personnes marginalisées, ainsi qu'à ceux des étudiants présents dans le quartier. J'ai également pensé ce lieu dans le but qu'il contribue à l'émancipation des migrants et renforce leur participation à la société. Forte de ma réflexion sur les usages des lieux d'hospitalité et de leur potentiel d'inclusion des migrants à la société belge, j'ai également décidé que l'usage de la commensalité - préparer le repas et partager le repas - serait le pivot central du projet, l'usage commun à tous les usagers et un espace de rencontres et d'échanges.

Par ailleurs, j'ai identifié des activités supplémentaires qui pourraient compléter les premiers usages du lieu. L'objectif était de garder une vision humaniste de la problématique, et donc de tenter de répondre à tous les aspects de la vie et des besoins des êtres humains. J'ai identifié trois domaines qui pouvaient être source de rencontres et d'échanges entre les migrants et les habitants et usagers du quartier et/ou de la ville : les activités sportives, les activités culturelles et les activités économiques. L'analyse de l'offre programmatique du quartier m'a informée qu'en terme d'activités sportives, ce dernier était déjà bien fourni, notamment avec les équipements présents sur la Plaine universitaire, à proximité des deux sites. La proximité des lieux d'enseignement et d'apprentissage que sont les universités est apparue comme une opportunité pour intégrer à ma proposition un usage de formation et/ou de reconnaissance de diplômes et de compétences plus adaptée à la situation des migrants, car la proposition programmatique pourrait se faire en collaboration avec les universités. Elle peut également inclure des services directement liés à cette formation qui soient destinés au quartier, comme un *repair café* par exemple. Enfin, dans le but de rassembler les usages et de diversifier les temporalités des usages, j'ai inclus un programme d'hébergement que j'ai pensé comme un lieu de cohabitation et d'entraide entre les migrants et les étudiants.



Variations

La question de l'échelle de ce lieu s'est vite posée, c'est à dire savoir si le lieu serait unique pour servir tous les migrants de la Région de Bruxelles-Capitale, ou s'il pouvait être envisagé qu'il y ait plusieurs lieux, d'échelle réduite à celle d'une commune (ou de groupement de quelques communes), voire même d'un quartier. Ces variations possibles quant à l'échelle – au rayonnement – du lieu d'hospitalité ont une influence sur le degré de spécificité des usages du lieu. En effet, s'il s'agit d'un lieu unique, tous les services existant actuellement envers les migrants doivent y être réunis (comme dans le *Hub* humanitaire de la Gare du Nord actuellement) ; si l'on veut y ajouter des usages moins spécifiques visant la mixité sociale et programmatique pour favoriser l'inclusion, le site doit être suffisamment grand pour accueillir tous ces usages et offrir une résonance suffisante à l'échelle de la ville. Au contraire, si l'on envisage qu'il puisse y avoir plusieurs lieux d'hospitalité, ou si l'on considère la conception d'un lieu à une échelle plus communautaire, la liberté de composer le programme est plus grande. Ceci permet de mieux tester une programmation mixte dans le but de favoriser la rencontre et l'échange entre les migrants et d'autres usagers.

La situation et la physionomie bien distincte des deux sites choisis, l'un extraverti, l'autre introverti, a orienté ma réflexion sur les usages qu'ils pouvaient accueillir. Notamment, le fait que le premier site soit connecté à un espace public important, qui devrait être requalifié et amélioré d'un point de vue de l'usage piéton, de sa connexion à la gare et à la plaine universitaire, en a fait un lieu idéal pour un programme visible et très accessible, à la fois pour les migrants, mais également pour tous les autres usagers (professionnels, bénévoles, citoyens). Le statut de « porte de Bruxelles » que l'on pourrait donner à la Gare d'Etterbeek m'a incité à envisager un lieu d'accueil de première ligne, c'est-à-dire pour les nouveaux arrivants, un peu dans l'esprit du Centre d'accueil et d'orientation des migrants en transit, tel que recommandé par les acteurs de la société civile¹⁹¹. Au contraire, le site situé dans l'îlot n'a pas la même exposition vis-à-vis de l'espace public, et on peut imaginer y proposer des usages de manière plus anonyme, avec un souci de la protection des personnes accueillies. Alors que le premier site pourrait revendiquer une fonction d'accueil des migrants et symboliser l'engagement pris par les communes d'Ixelles et d'Etterbeek (ou de la Région de Bruxelles-Capitale), le second pourrait proposer un accueil plus fin, plus diversifié, à une échelle plus communautaire.

Des variations de programme ont d'abord été envisagées sur les deux sites. Mais j'ai finalement arrêté une proposition précise pour le site situé dans l'îlot, et n'ai fait qu'ébaucher la proposition sur le site situé en face de la Gare. Dans ce dernier, l'usage serait concentré autour des migrants, avec un degré de spécificité plus fort. Dans l'autre, une grande mixité d'usages peut être envisagée, notamment du à sa connection à deux rues différentes et à ses dimensions.

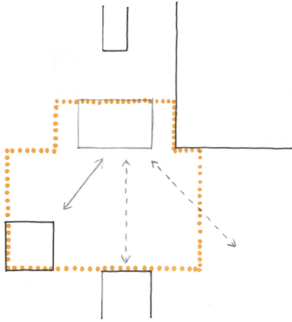
4.3 Proposition d'implantation et de matérialité

Les qualités d'un lieu d'hospitalité mises en avant par Joan Stavo-Debauge et Mathieu Berger, ainsi que les caractéristiques architecturales des « enclaves inclusives », telles qu'identifiées par Mathieu Berger et Benoit Moritz, ont été des bases théoriques pour la conception d'un lieu d'hospitalité envers les migrants à Bruxelles. Les références analysées dans le cadre des mes recherches, notamment pour en dégager des principes et des éléments de composition des lieux d'hospitalité, ont également été des balises dans la composition de ces projets.

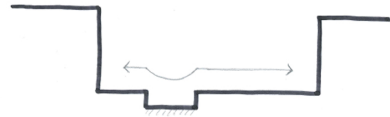
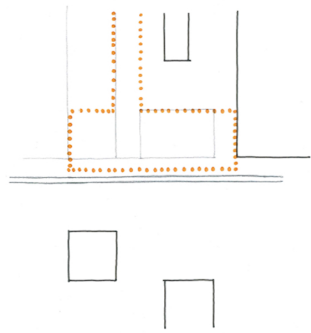
Ainsi, les deux options retenues en termes de programme sur les deux sites vont se

191 CARITAS INTERNATIONAL, *et al.*, février 2019, p. 37.

Echelle : la ville



Echelle : le quartier



Connecter

Isoler

matérialiser différemment. Dans l'un, la proposition se rapproche du concept de l'enclave inclusive comme *refuge* ou *havre*, alors que dans l'autre, elle se rapproche plus de l'enclave inclusive comme *porte*. Je n'ai fait qu'esquisser ce dernier, afin de me permettre de développer le premier dans sa matérialité. En effet, le programme varié que j'ai mis en place pour le site de l'îlot me paraissait plus intéressant d'un point de vue des formes architecturales de l'hospitalité.

Une « porte » sur le site proche de la Gare

Etant donné les grands vides qui entourent ce site, et le gabarit des bâtiments à proximité, ainsi que leur fonctions, on peut envisager la construction d'un bâtiment en hauteur. Son gabarit reprend celle des immeubles de logement les plus proches. Il accueille les services envers les migrants au rez-de-chaussée et, aux étages, des logements, en partie mixtes pour des migrants et des étudiants, et en partie disponibles à la vente ou à la location pour les habitants du quartier. En haut de cette tour, on a une vue sur une partie de la ville; c'est là que je propose d'implanter l'usage de la cuisine/foyer, sous la forme d'une cafétéria accessible à tout le monde.

Les usages du rez-de-chaussée ont été pensés en lien avec les principes dégagés lors des ateliers sur l'aménagement du nouveau *Hub*. Ainsi, ils s'organisent sous la forme d'un circuit à multiple entrées et sorties, permettant la circulation propre à sa fonction d'espace d'accueil des migrants. Cette organisation doit pouvoir également assurer des degrés différents d'intimité pour les services que le lieu propose.

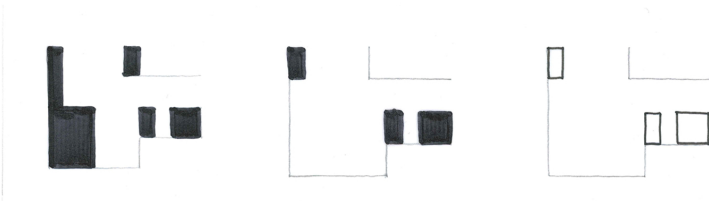
Enfin, l'implantation du bâtiment doit s'inscrire dans une réflexion sur les usages dans l'espace public, et devrait pouvoir contribuer à améliorer les qualités - notamment d'hospitalité pour les piétons et les cyclistes - de cet espace entre le site et la gare, entre le site et la Plaine.

Un « refuge » sur le site de l'îlot

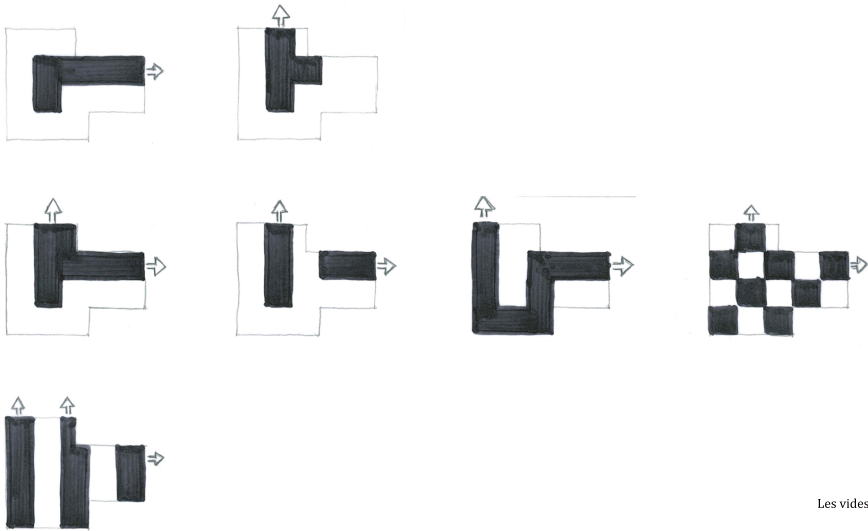
La première intervention sur le site de l'îlot, considérablement ouvert sur la voie publique, a été de le fermer : créer une *clôture* pour en faire une enclave. Les qualités architecturales et esthétiques des bâtiments présents sur la parcelle dans l'îlot ont permis de déterminer que les bâtiments situés du côté de l'Avenue de la Couronne, ainsi que la maison Bruxelloise située sur la rue Printemps seraient conservés, alors que les autres seraient détruits. Les interfaces entre le site et les rues restées libres accueillent de nouveaux bâtiments qui reprennent le même nombre d'étage et/ou les mêmes niveaux de plancher que les bâtiments existants, tout en s'insérant de manière juste par rapport aux mitoyens. Ils sont aussi pensés dans une matérialité qui s'aligne sur celle des bâtiments existants - façades en briques sur une structure principalement poteaux-poutres en béton - afin de créer une unité architecturale pour la *clôture* de l'enclave. Comme l'exprime Monique Eleb, l'intention est de « créer de l'intériorité en densifiant »¹⁹². Cette intention est aussi animée de la volonté de créer un cadre protecteur pour les migrants - cachés à la vue - tout en favorisant une vie intérieure nourries d'interactions sociales.

Intrinsèquement liée à la clôture, la question des ouvertures (les brèches, les portes, les entrées) a également amené à questionner leur nombre, leur statut et les vides qu'elles allaient desservir. Le projet s'ouvre de deux manières : une entrée sur l'Avenue de la Couronne a un statut plus « ouvert », alors que l'autre entrée sur la Rue du Printemps est plus « fermée ». Ceci est matérialisé dans le traitement des entrées : l'une est un dégagement, à l'instar du projet Gate 15, amenant à un porche ; l'autre est un passage couvert, plus proche des entrées des *Hofje*, sans toutefois être aussi fermée, car la protection de l'inti-

192 ELEB ET AL., 1995, p. 13.

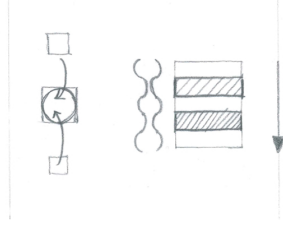
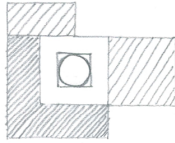


Préservation / modification du site

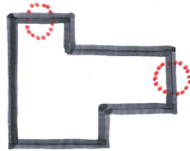


Les vides

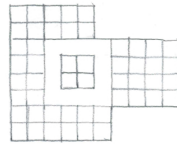
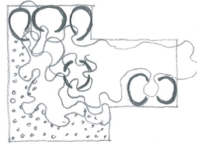
Degrés d'intimité



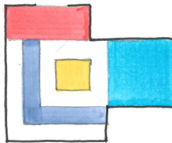
Accès / invitations

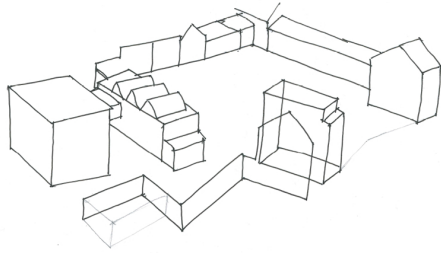


Organisation tramée / organique

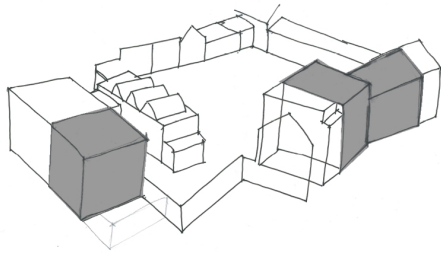


Programmation

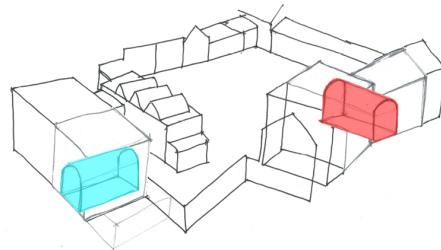




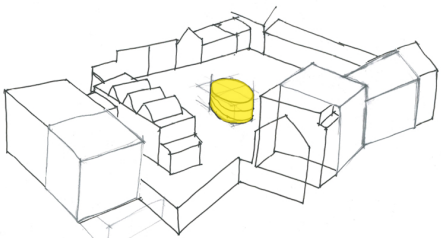
Limites



Clôture



Entrées



Foyer

mité ne doit pas signifier le rejet de l'autre. Le site devient ainsi traversant et accessible. Ces entrées desservent des espaces aux degrés de socialisation différents.

La volonté de mettre la cuisine/foyer (préparation du repas, partage du repas) au centre de la proposition programmatique m'a amenée à la penser aussi comme étant au centre spatial du projet. Pour cela, c'est un espace qui est connecté à de nombreux autres espaces de tailles variables, accueillant toutes les facettes des usages proposés. C'est le point de rencontre – théorique et spatial – de tous les usagers du site. On accède toutefois directement à l'espace de restauration depuis l'Avenue de la Couronne, et indirectement, depuis la rue du Printemps. Afin de respecter les flux qui sont inhérents à une cuisine semi-professionnelle, et pour permettre la circulation d'un espace à l'autre de manière à ne pas « casser » la continuité, j'ai mis en place un système de déambulatoire ou de galeries, tantôt extérieures, tantôt intérieures. Cet ensemble de galeries, par leur matérialité et leur composition, constitue un tout, qui unifie les bâtiments existants aux bâtiments que je propose d'ajouter, qui articule les grands espaces aux plus petits, et qui rassemble tous les usages autour d'un grand vide en permettant la circulation et la distribution. Afin que ce grand vide perdure dans le temps, même si les usages l'entourant pourront évoluer, je propose que les galeries soient réalisées en béton, travaillé dans sa matérialité, dans une couleur claire reflétant la lumière, et se distinguant des façades qui l'entourent. Les galeries seront couvertes, puisqu'à l'étage elles seront surmontées d'une coursive desservant également les espaces du premier étage.

Le grand vide est traité de deux manières différentes : d'un côté de la galerie, je propose d'installer un grand jardin, dans le but de verduriser le cœur de l'îlot et de proposer un aménagement de qualité accessible à tous, un espace où il fait bon se poser, prendre le temps, être au calme (*havre*). La galerie comprend sur son pourtour des bancs longs de plusieurs mètres, dans la même matérialité, servant également de socle aux colonnes. J'imagine que les usagers du projet pourraient s'y retrouver assis les uns à côtés des autres, sur le même objet. De l'autre côté de la galerie, le vide est traité différemment, puisqu'il devient un espace intérieur avec sa couverture par une toiture translucide. Celle-ci laisse filtrer la lumière du jour et rend l'espace agréable ; elle sert d'indicateur d'un lieu de vie quand elle laisse filtrer la lumière artificielle le soir.

Les espaces de formation, d'orientation, de services aux migrants et aux usagers du quartier sont répartis aux rez-de-chaussée et au premier étage des bâtiments entourant le grand vide. Ces espaces ont été dimensionnés pour accueillir ces usages. Toutefois, leur construction dans un système structurel poteaux-poutres permet d'envisager leur modularité immédiate ou à venir. Les salles du fond de la parcelle peuvent être toutes séparées ; elles font chacune entre 36 et 45 m². Elles peuvent également être associées à deux ou à trois, et générer des espaces intermédiaires entre deux salles, par exemple. Elles peuvent aussi être toutes assemblées et offrir un long espace longitudinal, desservant de plus petits espaces de chaque côté. Une autre modularité s'applique à l'ouest de la parcelle, car il s'agit d'une grande salle qui peut être divisée par des parois mobiles, mais qui pourraient devenir permanentes. Les rez-de-chaussée donnant sur la voie publique accueillent un service - un *repair* café - tourné vers le quartier en général côté Avenue de la Couronne, et des services – accueil, orientation, consigne, espace de chargement, laverie, etc. - tournés vers les personnes défavorisées (migrants, SDF, etc.) et les étudiants du côté de la rue du Printemps.

Dans les bâtiments qui ont quatre étages, les trois derniers étages accueillent des logements. Autour de soixante-dix personnes pourront habiter là, étudiants, migrants et familles, sur des périodes plus ou moins longues. Les logements comprennent des appartements familiaux donnant sur l'Avenue de la Couronne, des chambres individuelles rassemblées en famille de dix à douze personnes, donnant sur la rue du Printemps et sur le

jardin, et un dortoir pour une dizaine de personnes nécessitant un hébergement d'urgence et plus temporaire. Un logement particulier est également prévu, dans une maison unifamiliale qui viendra s'insérer entre deux bâtiments résidentiels existants, afin d'accueillir le concierge du site et sa famille. Enfin, un hébergement spécifique aux femmes migrantes et marginalisées sera proposé dans la maison Bruxelloise rénovée.

Pour chacun de ces logements de types différents, plusieurs degrés d'intimité seront possibles, je l'espère : l'intimité de l'individu, dans la chambre privée ; l'intimité du groupe, dans les espaces communs. Dans les espaces collectifs du dehors, la présence du grand vide est envisagée comme le grand espace commun à tout le monde, y compris potentiellement à une échelle dépassant les usagers en lien direct avec les usages proposés. Mais d'autres vides sont également préservés, de dimensions moindres, afin que les échanges soient possibles à un degré de socialisation différent, intermédiaire entre le grand vide et les espaces communs des logements.

Conclusion

Ce Travail de fin d'études m'a permis de tester la manière dont l'architecture, en complément à d'autres considérations, pouvait contribuer à la problématique de l'accueil des migrants à Bruxelles. En pensant les lieux de l'accueil d'un point de vue de leur hospitalité, il est possible de formuler des réponses à différentes échelles - celle de la ville comme celle du quartier - et dans des contextes divers - celui de l'urgence ou celui d'une ville inclusive. L'analyse des dispositifs spatiaux propres aux lieux d'hospitalité existants m'a permis d'identifier des principes et des éléments de composition qui ont nourri le travail de projet. L'exercice de compréhension de l'architecture à travers son vocabulaire m'a renseigné sur les conditions spatiales de l'hospitalité et sur leur mise en œuvre. La matérialisation, dans le projet, des principes dégagés a été l'occasion d'une série de remises en question des options choisies, tant dans leur forme, leur gabarit, leur structure, que dans leur matérialité. Un dialogue permanent entre cette mise en forme et les exigences des usages, parfois encore incertains, m'a permis de réviser l'un et l'autre constamment.

Une analyse plus approfondie (de tous les lieux d'accueil) et plus étendue (à d'autres cultures architecturales, par exemple) permettrait de compléter et d'affiner cette tentative de formulation des caractéristiques spatiales des lieux d'hospitalité. Elle pourrait aussi inclure la déclinaison, en termes de spatialité et donc de dispositifs, des autres qualités et caractéristiques que les auteurs mettent en avant comme définissant l'*hospitalité* d'un espace, ou le concept d'*enclave inclusive*.

La proposition qui est faite dans ce TFÉ est loin d'être une réponse définitive à la question posée. Elle s'est nourrie d'une réflexion plus large qui est en cours dans le milieu académique au sujet de l'hospitalité des villes et des politiques urbaines visant l'inclusion, et particulièrement à Bruxelles. Comme celle-ci, mon travail a mis l'accent sur les usages et les rapports sociaux qui peuvent découler de l'architecture, ou au contraire l'orienter. Même si elle a été pensée dans une réalité, ma proposition reste néanmoins théorique, dans la mesure où tous les outils pour la mettre en œuvre n'ont pas été approfondis. C'est le cas par exemple de l'implication des communes hospitalières où se situe la proposition; un dialogue avec les communes d'Ixelles et d'Etterbeek auraient pu enrichir ma réflexion, notamment du point de vue de la validité d'un tel projet, ne serait-ce qu'au regard des politiques urbanistiques des communes. La question du programme de formation et d'orientation s'est posée également, car il pourrait revêtir plusieurs formes (économie sociale ou formation par le travail) qui impliqueraient des acteurs différents, et auraient des exigences en termes architecturaux différents (espaces, aménagements, selon la réglementation et les agréments nécessaires). La question de la faisabilité de la proposition se pose de manière plus générale parce qu'elle entend réunir des usages variés qui impliquent des acteurs différents. Je suis consciente que ces considérations auraient un impact sur la proposition mais elles dépassent l'objectif de l'exercice de ce TFÉ.

Je retiens de cette expérience de TFÉ l'importance, dans l'exercice de conception, de la confrontation avec les réalités spatiales. Ainsi, les visites de site et de références architecturales, les entretiens avec les usagers, les ateliers de réflexion sur l'hospitalité des espaces, etc. ont été autant de sources d'inspiration. Il a parfois été difficile de les synthétiser et de les traduire dans un projet. Mais ces expériences ont indéniablement marqué mon travail.

Sources

1 Sources iconographiques

Sauf indication contraire sous l'image, toutes les images (photos, dessins, schémas, ect.) reproduites dans ce Travail de fin d'études sont de l'auteur.

2 Bibliographie

Architecture et urbanisme :

ASSOCIATION DU PATRIMOINE ARTISTIQUE, *Le quartier du béguinage et le grand hospice*, Collection « Bruxelles, ville d'art et d'histoire », Bruxelles : Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, Service des monuments et des sites, troisième édition, 2000.

BAN, Shigeru, *Humanitarian architecture*, New York : D.A.P., 2014.

BASSIS, Antarès, *La ville-monde*, Nantes : Les films du Balibari, 2016.

BELLER, Julien, « L'architecture engagée », in : *Carte blanche à Julien Beller*, École du Renouvellement Urbain, - en ligne (2014) : <http://www.ecoledurenouvellementurbain.com/files/2014/02/140116_carnet-JBeller-125x1901.pdf>, [17.11.2017].

BERGER, Mathieu, MORITZ, Benoît, CARLIER, Louise et RANZATO, Marco (ed.), *Designing urban inclusion : Metrolab Brussels MasterClass I*, Bruxelles : UCL/ULB, 2018.

BERGER, Mathieu et MORITZ, Benoît, « L'urbanisme inclusif comme gatekeeping : Conclusions de la masterclass Metrolab 2017 » - en ligne (15.05.2018) : <<http://www.metrolab.brussels/publications/lurbanisme-inclusif-comme-gatekeeping>>, [17.05.2019].

BOER, René, and KOPP, Nina « Amsterdam's Architectures of Hospitality », in : *Failed Architecture* - en ligne (28.10.2016) : <<https://failedarchitecture.com/amsterdam-architecture-hospitality/>>, [04.05.2019].

CACHOLA SCHMAL, Peter, SCHEUERMANN, Anna, et ELSER, Oliver (Ed.), *Making Heimat. Germany, Arrival Country: Atlas of Refugee housing*, Berlin : Hatje Cantz Verlag, 2017.

CANNEVA-TETU, Odile, *Architecture des abbayes*, Aix-en-Provence : Ouest-France, 2013.

CHANVILLARD, CÉCILE, *Théorie de l'architecture : Enjeux contemporains*, LBARC2141, notes de cours, Bruxelles : UCL, Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme, 2018.

CLÉMENT, Garance et VALEGEAS, Clément, « De quoi la ville inclusive est-elle le nom ? Exploration d'un concept émergent à partir de discours scientifiques et opérationnels », in : *Métropoles*, 2017, n° 20 – en ligne (15.06.2017) : <<http://journals.openedition.org/metropoles/5469>>, [18.05.2019].

CZISCHKE, Darinka et HUISMAN, Carla, « Integration through collaborative housing? Dutch starters and refugees forming self-managing communities in Amsterdam », in : *Urban Planning*, 2018, Volume 3, Issue 4, Pages 156–165.

COLLECTIF, *Jean Prouvé : Architecte des jours meilleurs*, Paris : Phaidon, 2017.

COLLECTIF, *Jean Prouvé : Maison démontable 6x6 : Adaptation Rogers Stirk Harbour + Partners*, Paris : Galerie Patrick Seguin, 2016.

DARRIEUS, Margaux, « Julien Beller – Centre humanitaire, Paris XVIIIe », in : *Le Moniteur Architecture: AMC*, n° 258, mars 2017, pp. 50-53.

DECROIX, Véronique, LAPIERRE, Mathilde, LEVOIR, Marion et ROMANAT, Emeline, *La maison éclatée : Place à l'hospitalité urbaine*, Mémoire de Projet de Fin d'Études en Architecture, ENSAG, Grenoble, juin 2012, - en ligne (08.07.2014) : <https://issuu.com/marie-miminedelascasas/docs/08-07-14_

maison-eclatee-weblight>, [03.02.2019].

ELEB, Monique, CHATELET, Anne-Marie et MANDOUL, Thierry (dir.), *Penser l'habiter : Le logement en question (PAN 14)*, Bruxelles : Mardaga, 1995.

FRIEDMAN, Yona, *L'architecture de survie : Une philosophie de la pauvreté*, Paris : Editions de l'éclat, 2016.

GEHL, Jan, *Pour des villes à échelle humaine*, trad. de l'angl. (*Cities for people*, Washington D.C. : Island Press, 2010) par Nicolas Calvé, Montréal : Écosociété, 2012.

GENEIX, Laurent, FERREN, Pascal et TCHERKASSKY, Céline, *Arts et hospitalités urbaines : Recherches et créations artistiques au cœur des migrations*, Tours : Les Carnets du POLAU, 2017.

GUISLAIN, Margot (dossier réalisé par), « Dossier Habitat d'urgence : Concevoir un hébergement digne pour les migrants et les sans-abri », in : *Le Moniteur Architecture : AMC*, n° 263, oct. 2017, pp. 53-61.

IBSA, *Mini-Bru : La région de Bruxelles-Capitale en chiffres*, Bruxelles, Bruxelles : IBSA, 2019, en ligne (non indiquée) : <http://ibsa.brussels/fichiers/publications/minibru/mini-bru_2019_fr>, [12 mai 2019].

KNAUF Camille et VERHASELT Vladimir, *De l'hospitalité – Bruxelles*, Mémoire de Travail de Fin d'Études, UCL-LOCI, 2018.

KORODY, Nicholas, « "Living together is only possible if there is always the possibility to be alone." – Dogma studio's hard-line look at architectural solitude », in: *Architect* - en ligne (27.07.2018): <<https://architect.com/features/article/149959097/living-together-is-only-possible-if-there-is-always-the-possibility-to-be-alone-dogma-studio-s-hard-line-look-at-architectural-solitude>>, [14.11.2018].

LAMBERT, Léopold, "Report from Calais and Grande Synthe (Part 1): Two Political Architectures of (in)Hospitality », in: *The Funambulist Magazine*, - en ligne: (21.04.2016): <<https://thefunambulist.net/architectural-projects/report-from-calais-and-grande-synthe-two-political-architectures-of-in-hospitality>>, [03.02.2019].

LEDENT, Gérald, *Utopies et actualités de l'habiter*, LBARC2240, notes de cours, Bruxelles : UCL, Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme, 2018.

LEFEBVRE, Henri, *Le droit à la ville*, Paris : Anthropos, 1968.

LEGRAND, Christine, « Julien Beller veut mettre du sens dans la ville », in : *La Croix*, 2 mai 2017 – en ligne (02.05.2017) : <<https://www.la-croix.com/France/Immigration/Julien-Beller-veut-mettre-sens-dans-ville-2017-05-02-1200843842>>, (17.11.2017).

MASBOUNGI, Ariella, « Aménager sans exclure : Bernard Devert, un promoteur humaniste », in : Club Ville Aménagement, *Les 5 à 7*, 20 mars 2019 – en ligne (20.03.2019) : <<https://www.youtube.com/watch?v=-kzDj70FXWo&feature=youtu.be>>, [09.05.2019].

MEADOWS, Fiona (dir.), *Habiter le campement*, Arles : Actes Sud (coll. « L'impensé Hors série »), 2016.

PEROU (Pôle d'exploration des ressources urbaines), *A Paris (situation 2) : Le Paris de l'hospitalité : Concevoir des projets expérimentaux pour l'accueil de sans-abri dans les interstices de la capitale*, - en ligne (non indiqué) : <http://www.perou-paris.org/Archives_actions_paris.html>, [17.11.2017].

QUATORZE, *IMBY In My Back Yard : Un projet d'hospitalité constructive*, - en ligne : (non indiqué): <<https://www.imby.fr/>>, [03.02.2019].

SERMAYEFF, Serges et ALEXANDER, Christopher, *Intimité et vie communautaire : Vers un nouvel humanisme architectural*, traduit de l'anglais (*Community and privacy : Toward a new architecture of humanism*, New York: Doubleday and Company, 1963) par Jacques Engelmann, Paris: Dunod, 1972, p. 12.

VANDERSTRAETEN, Pierre, *Architecture, ville et territoire : Morphologies*, LBARC1241, notes de cours, Bruxelles : UCL, Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme, 2017.

VANDERSTRAETEN, Pierre, *Architecture, ville et territoire : Théories et méthodes de l'urbanisme*, LBARC2142, notes de cours, Bruxelles : UCL, Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme, 2017.

WESTON, Richard, *Alvar Aalto*, Paris: Phaidon, 2006.

ZUMTHOR, Peter, *Penser l'architecture*, Basel : Birkhäuser (deuxième édition augmentée), 2014.

Migration :

AGNU (Assemblée générale des Nations Unies), *Déclaration universelle des droits de l'homme*, résolution 217 A (III), U.N. Doc. A/RES/217(III), 12 déc. 1948.

AGNU, *Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières*, U.N. Doc. A/CONF.231/2018/1, 30 juillet 2018.

BÉNÉVOLES HUB HUMANITAIRE – PLATEFORME CITOYENNE, page Facebook – en ligne (02.09.2017) : <<https://www.facebook.com/groups/481825045519629/>>, [19.05.2019].

BROWN, Oli, *Migrations et changements climatiques*, Genève : OIM, 2008.

CARITAS INTERNATIONAL, CIRÉ, PLATEFORME CITOYENNE DE SOUTIEN AUX RÉFUGIÉS, NANSEN et VLUCHTELINGENWERK VLAANDEREN, *Migrants en transit en Belgique : Recommandations pour une approche plus humaine*, Bruxelles, février 2019, - en ligne (février 2019) : <<https://www.cire.be/telechargement/1951/analyses-etudes/8181/migrants-en-transit-en-belgique>>, [12 mai 2019].

CIMADE, « Inventer une politique d'hospitalité », in : *Cause commune*, n° 63, décembre 2009, pp. 14-25.

CIMADE, *Inventer une politique d'hospitalité : 40 propositions de la CIMADE*, Paris : CIMADE, 2011, – en ligne (2011) : <https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2012/05/BROCHURE_40_PROPOSITIONS-DEF.pdf>, [10.01.2019].

COALITION POUR LA JUSTICE MIGRATOIRE, « Rendons notre commune hospitalière », - en ligne (05.2017) : <<https://www.communchospitaliere.be/>>, [16.09.2018].

CIRÉ, *Le droit belge des étrangers, source d'inégalité et de discriminations*, Bruxelles : CIRÉ, 2018.

CIRÉ, *Réfugiés & étrangers : Petit guide anti-préjugés*, Bruxelles : CIRÉ, 2019.

CIRÉ, *Réfugié, demandeur d'asile, migrant... Lexique et définitions*, - en ligne (18.01.2019) : <<https://www.cire.be/refugie-demandeur-dasile-migrant-lexique-et-definitions/>>, [19.05.2019].

CIRÉ, PLATEFORME CITOYENNE DE SOUTIEN AUX RÉFUGIÉS, MÉDECINS DU MONDE, MÉDECINS SANS FRONTIÈRES ET VLUCHTELINGENWERK VLAANDEREN, *Lettre ouverte au Premier Ministre sur la situation des migrants en transit*, – en ligne (20.09.2018) : <<https://www.cire.be/lettre-ouverte-au-premier-ministre-sur-la-situation-des-migrants-en-transit/>>, [10.01.2019].

CONSEIL COMMUNAL D'ETTERBEEK, *Etterbeek - commune hospitalière, responsable, accueillante et ouverte*, Motion n° 25.06.2018/A/0001, Registre 1/308, Etterbeek, 25 juin 2018, - en ligne : <<https://www.etterbeek.be/vos-elus/pdf/2018/registre-public-25062018.pdf>>, [13.05.2019].

DEMPSTER, Helen et HARGRAVE, Karen, *Understanding public attitudes towards refugees and migrants*, Working Paper 512, London: Overseas Development Institute et Chatham House, 2017.

FAUX, Jean-Marie, « Les sans-papiers en Belgique : Etat de la question », in : *Pensée plurielle*, vol. 21, n°2, 2009, pp. 137-149.

GATTI, Fabrizio, *Bilal sur la route des clandestins*, trad. [Bilal. Il mio viaggio da infiltrato nel mercato dei nuovi schiavi, Fabrizio Gatti, 2007] par Jean-Luc Defromont, Paris : Liana Levi, 2008.

GEMENNE, François et VERBEEREN, Pierre, *Au-delà des frontières : Pour une justice migratoire*, Bruxelles : Centre d'Action Laïque, 2018.

HÉBERGEMENT PLATEFORME CITOYENNE, page Facebook, – en ligne (02.09.2015) : <<https://www.facebook.com/groups/hebergementplateforHommecitoyenne/?fref=nf>>, [17.11.2017].

KAGNÉ, Bonaventure, *Les sans-papiers en Belgique : trajectoires et difficultés d'une vie en marge de la société*, Liège : Centre d'Études de l'Éthnicité et des Migrations (CEDEM), 2010.

LA LIGUE DES FAMILLES, *Le projet accueil migrants*, - en ligne (non indiquée) : <<https://www.laligue.be/association/activites-mouvement/le-projet-accueil-migrants>>, [17.11.2017].

LAFLEUR, Jean-Michel et MARFOUK, Abdeslam, *Pourquoi l'immigration ? 21 questions que se posent les Belges sur les migrations internationales au XXI^e siècle*, Louvain-La-Neuve : Academia-L'Harmattan, 2018.

MEETEREN (VAN), Masja, *Irregular migrants in Belgium and the Netherlands*, Amsterdam : Amsterdam : University Press, 2014.

MONTFORT, Julia, « Mon hôte », in : *Carnets de solidarité*, Episode 1, – en ligne (21.03.2019) : <<https://www.youtube.com/watch?v=UNPMYcnS22A&fbclid=IwAR2rsmxK6VNTh-4AMIYIOYiB-bqZPLyHATrOAOl6K5IE7TvlYTXD15WNzG0&app=desktop#menu>>, [19.05.2019].

MYRIA (Centre Fédéral Migration), *La migration en chiffre et en droit*, Bruxelles : MYRIA, 2017.

NEDERLANDT, Olivier, « Migrants dans les Alpes : La solidarité condamnée », in *Transversale*, émission de la RTBF-La Première, - en ligne (22.12.2018) : <https://www.rtb.be/auvio/detail_transversales?id=2439111>, [10.01.2019].

OIM (Organisation internationale pour les migrations), *Etat de la migration dans le monde 2015 – Les migrants et les villes : De nouveaux partenariats pour gérer la mobilité*, Genève : OIM, 2015, - en ligne (2015) : http://publications.iom.int/system/files/pdf/wmr2015_fr.pdf, [09.01.2019].

OIM, *Policy brief : Belgium*, Bruxelles : OIM, 2016, - en ligne (non indiquée) : <http://equi-health.cca.iom.int/images/MIPEX/Policy_Brief_CHM_V12_Belgium.pdf>, [09.01.2019].

OIM, *World Migration Report*, Genève : OIM, 2018.

PAROT, Karine, et IMBERT, Louis, « La crise 'migratoire' fantasmée ou l'échec programmé de la forteresse Europe », *Revue des Juristes de Science-Po*, n° 12, décembre 2016, - en ligne (non indiquée) : <https://www.academia.edu/30592609/La_crise_migratoire_fantasm%C3%A9e_ou_l_%C3%A9chec_programm%C3%A9_de_la_forteresse_Europe_Revue_des_Juristes_de_Sciences_Po_n_12_d%C3%A9cembre_2016_>, [10.01.2019].

PERLE D'ACCUEIL – TÉMOIGNAGE D'ACCUEILLANTS, site Internet, – en ligne (02.09.2017) : <<https://www.facebook.com/groups/481825045519629/>>, [19.05.2019].

PICUM, *Logement et sans-abrisme des migrants sans papiers en Europe*, Bruxelles : PICUM, 2014.

PLATEFORME DE SERVICES AUX MIGRANTS, « La maison du migrant », initiative soutenue par le Réseau des Elus Hospitaliers (REH), 20 juin 2013, – en ligne (20.06.2013) : <<http://www.psmigrants.org/site/wp-content/uploads/2013/11/Texte-projet-maison-du-migrant-27.06.2013.pdf>>, [10.01.2019].

PLATEFORME CITOYENNE DE SOUTIEN AUX RÉFUGIÉS, site Internet – en ligne (non indiquée) : <<http://www.bxlrefugees.be/#services>>, [17.11.2017].

PLEACE Nicholas, « Immigration and homelessness », in : EDGAR, Bill et DOHERTY, Joe, *Homelessness in Europe*, FEANTSA, Bruxelles, 2010.

ROSENTAL, Paul-André, « Migrations – Histoire des migrations », in : *Encyclopædia Universalis*, - en ligne (non indiquée) : <<http://www.universalis-edu.com.proxy.bib.ucl.ac.be:8888/encyclopedie/migrations-histoire-des-migrations>>, [29.10.2017].

SIMON, Gildas, « Les migrations internationales », in : *Population et sociétés*, INED, n° 382, septembre 2002.

VANDERKELEN, Louise, « Des 'familles de cœur' accueillent les migrants du parc Maximilien chez elles », *La Libre*, - en ligne (17.10.2017) : <<http://www.lalibre.be/actu/belgique/des-familles-de-coeur-accueillent-les-migrants-du-parc-maximilien-chez-elles-59e60935cd70be70bd09b10a>>, [17.11.2017].

VERRIER, Hélène, « Accueillir ici », in NEDERLANDT, Olivier, *Les carnets francophones*, émission de la RTBF-La Première, - en ligne (22.12.2018) : <https://www.rtb.be/auvio/detail_les-carnets-francophones?id=2439610> [10.01.2019], à partir de la minute 29 :00.

Sciences humaines :

AGIER, Michel et LECADET, Clara, *Un monde de camps*, Paris : La Découverte, 2014.

- AGIER, Michel, *L'étranger qui vient : Repenser l'hospitalité*, Paris : Seuil, 2018.
- ALBANEL, Véronique, « Pour une hospitalité citoyenne », in : *Etudes*, décembre 2016, pp. 41-50.
- BALIBAR, Etienne, « 'Pour un droit international de l'hospitalité' : La spécificité de l'errance migratoire contemporaine », in : *Le Monde*, Tribune du 16 août 2018, - en ligne (21.08.2018) : <<http://www.europe-solidaire.org/spip.php?article45751>>, [10.01.2019].
- BIASE (DE), Alessia, et CORALLI, Monica (dir.), *Espaces en commun : Nouvelles formes de penser et d'habiter la ville*, Paris : L'Harmattan, 2009.
- BOUDOU, Benjamin, « Au nom de l'hospitalité : Les enjeux d'une rhétorique morale en politique », in : *Cités*, 2016/4, n° 68, pp. 33-48.
- DELORY-MOMBERGER, Christine, SCHALLER, Jean-Jacques, « Habiter en étranger : Lieux, mouvements, frontières », in : *Le sujet dans la cité*, (n° 2), 2011/1, pp. 49-53.
- DERRIDA, Jacques, *De l'hospitalité : Anne Dufourmantelle invite Jacques Derrida à répondre*, Paris : Calman-Lévy, 1997.
- DUFOURMANTELLE, Anne, « L'hospitalité, une valeur universelle ? », in : *Insistance*, (n° 8), 2012/2, pp. 57-62.
- FURRI, Filippo, « Villes-refuge, villes rebelles et néo-municipalisme », in : GISTI, *Plein droit*, 2017/4, n° 115, pp.3-6.
- GENARD, Jean-Louis, « Pourquoi l'hospitalité ? », in : *SociologieS*, Dossier « Hospitalités : L'urgence politique et l'appauvrissement des concepts » – en ligne (13.03.2018) : <<http://journals.openedition.org/sociologies/6918>>, [05.06.2018].
- GOTMAN, Anne (Dir.), *L'hospitalité*, numéro spécial de *Communications*, n° 65, Paris : Seuil, 1997, – en ligne (non indiquée) : <https://www.persee.fr/doc/comm_0588-8018_1997_num_65_1_1983>, [10.05.2018].
- KAKOLIRIS, Gerasimos, « René Shérer et Jacques Derrida sur l'hospitalité », in : IRODOTOU, Constantin (dir.), *Mélanges offerts à René Shérer*, Paris : L'Harmattan, 2015, pp. 191-203.
- MONTANDON, Alain (dir.), *Le livre de l'hospitalité : Accueil de l'étranger dans l'histoire et les cultures*, Paris : Bayard, 2004.
- NON INDIQUÉ, « Launching ARCH (Action Research Collective for Hospitality) », in : *METRO-LAB Website* – en ligne (15 mars 2019) : <<http://www.metrolab.brussels/news/arch-action-research-collective-for-hospitality>>, [04.05.2019].
- PAUVRAOS, Mélanie, « L'hospitalité des maires à l'heure de la biopolitique étatique », in : *Tumultes*, n° 51, 2018, pp. 89-106.
- PELISSERO, Alberto, CELLI, Nicoletta, VECOLI, Fabrizio et MANDEL KHÂN, Gabrielle, *Les pèlerinages : Fondements, caractéristiques, lieux*, Paris : Hazan, 2011.
- SCHÉREER, René, *Zeus hospitalier : Éloge de l'hospitalité*, Paris : La Table Ronde, 2005.
- SEGAUD, Marion, *Anthropologie de l'espace : Habiter, fonder, distribuer, transformer*, Paris : Armand Colin, 2010.
- STAVO-DEBAUGE, Joan, *Qu'est-ce que l'hospitalité ? Recevoir l'étranger à la communauté*, Montréal : Liber, 2017.
- STAVO-DEBAUGE, Joan, DELEIXHE, Martin et CARLIER, Louise, « HospitalitéS. L'urgence politique et l'appauvrissement des concepts », in : *Sociologies*, Dossiers : HospitalitéS. L'urgence politique ou l'appauvrissement des concepts, – en ligne (13 mars 2018) : <<http://journals.openedition.org/sociologies/6785>>, [05.06.2018], p. 2.
- STOCK, Mathis, « Habiter avec l'autre : Identités et altérités dans les styles d'habiter polytopiques », in : *Le sujet dans la cité*, 2011/1 (n° 2), pp. 54-65.

3 Entretiens :

DE MYTTENAERE, Michèle, hébergeuse, Entretien, 4 décembre 2018.

DE MYTTENAERE, Michèle, hébergeuse, Entretien, 8 décembre 2018.

DELVAUX, Lara, hébergeuse et bénévole, Entretien, 8 décembre 2018.

Marta, Abel et Liya, migrants, Entretien, 8 décembre 2018.

STELANDRE, patrick, Directeur d’Idée 53 asbl, Entretien, 21 mai 2019.

TEKESTE, Filimon et DEKEMHARE, Filimon, demandeurs d’asile en Belgique, Entretien, 8 décembre 2018.





TRABELSSI, Helen, Représentante de la Plateforme de soutien aux réfugiés au *HUB* humanitaire de la Gare du Nord, Entretien, 17 février 2019.

VERHULSDONK, Iris et BLEEKER, Alina, résidentes du Startblock Riekerhaven, Entretien, 2 avril 2019.

Lieux d'hospitalité dans la ville




-  Présence des migrants dans les espaces publics
-  Lieux hospitaliers envers les migrants
-  Communes se déclarant «hospitalières» (sur leur territoire/équivalents)
-  CPAS
-  Lignes et gares RER (15km)

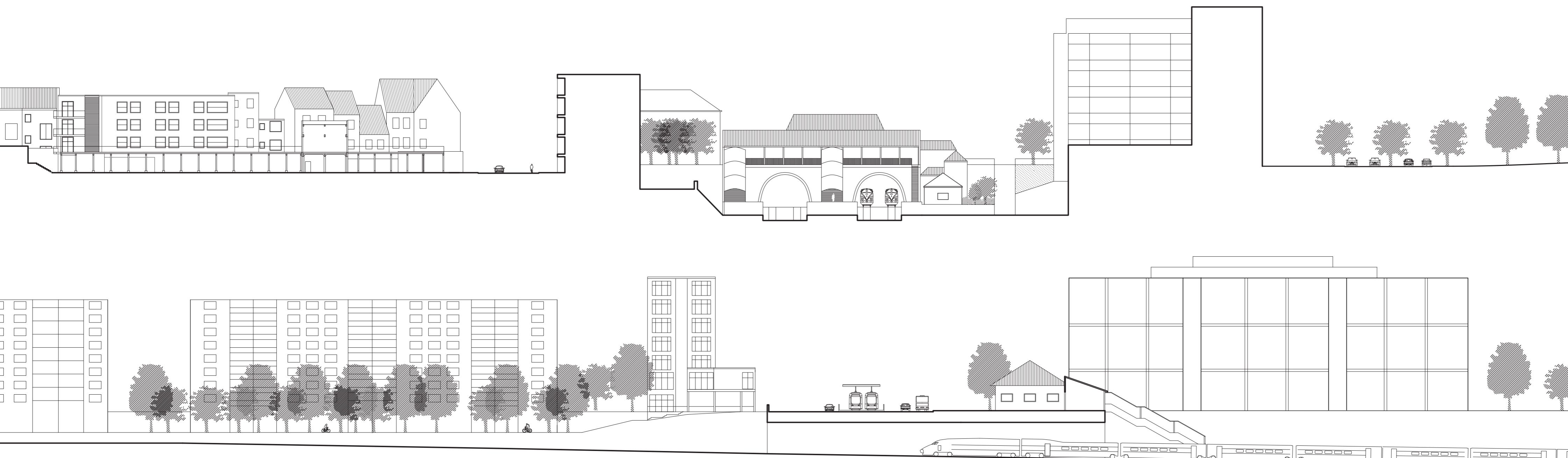
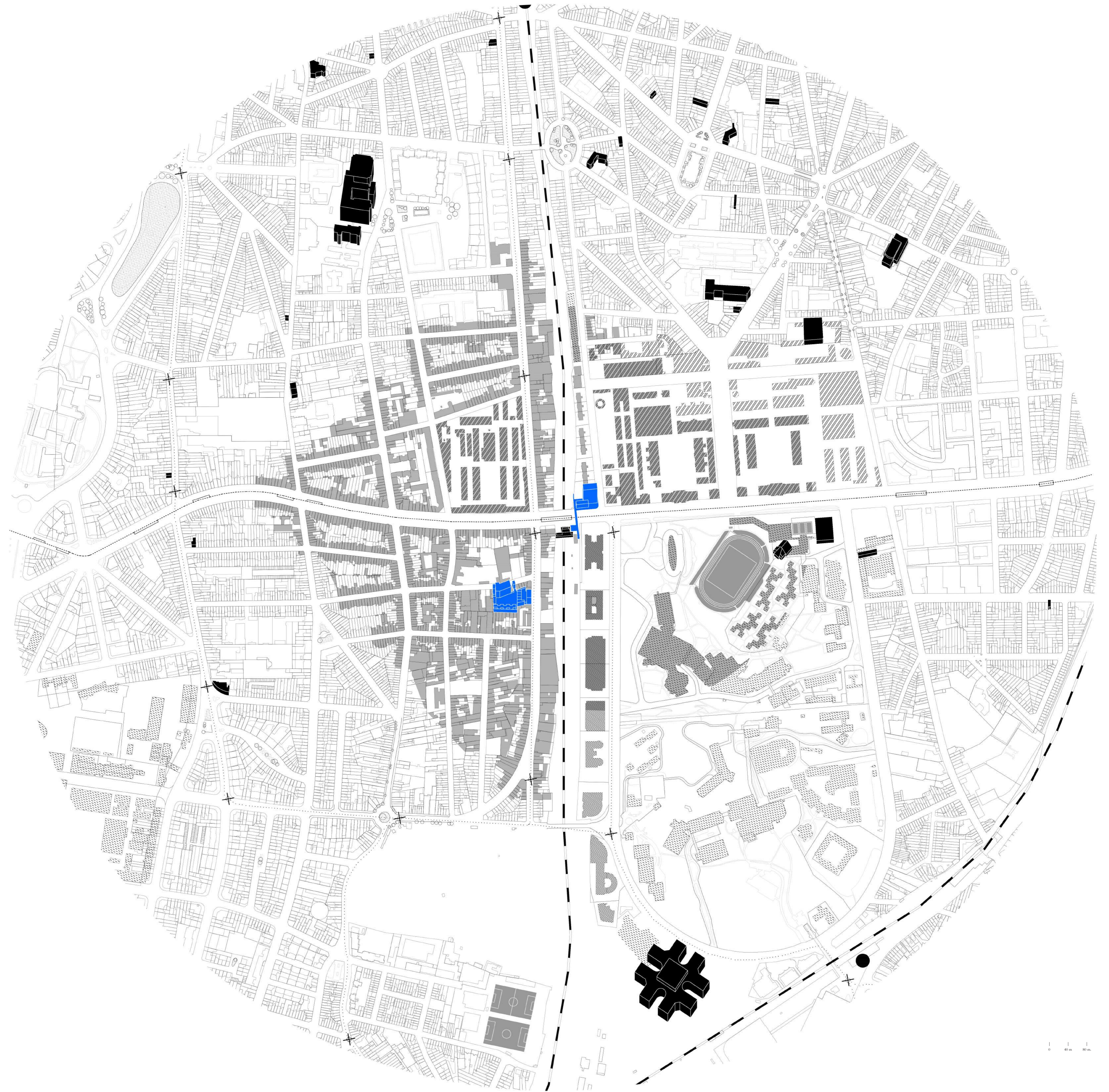
Dynamique spatiale de la présence des migrants sans papier dans le quartier de la Gare du Nord

-  Office des étrangers - FEDASIL - Tour du WTC
-  2015: augmentation de l'arrivée de migrants sans papier - parc Maelmien
-  Juillet 2017: ouverture du HUB de la PCSR - Gare du Nord
-  Décembre 2018: déménagement du centre FEDASIL et de l'Office des étrangers - Petit-Château

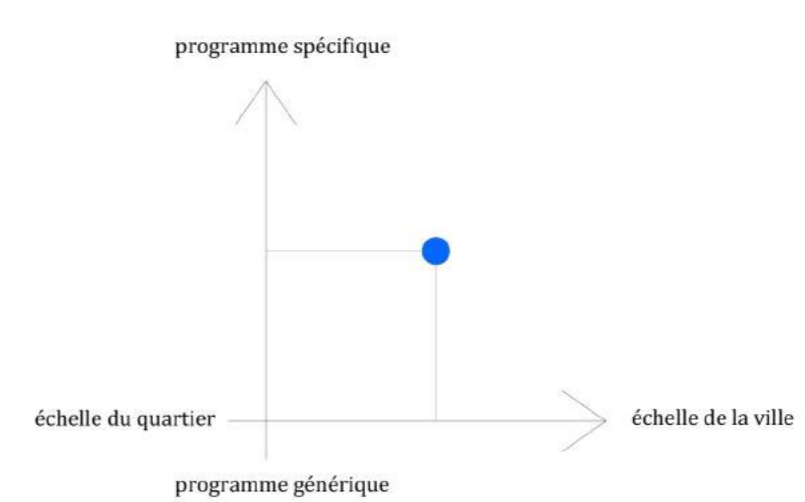
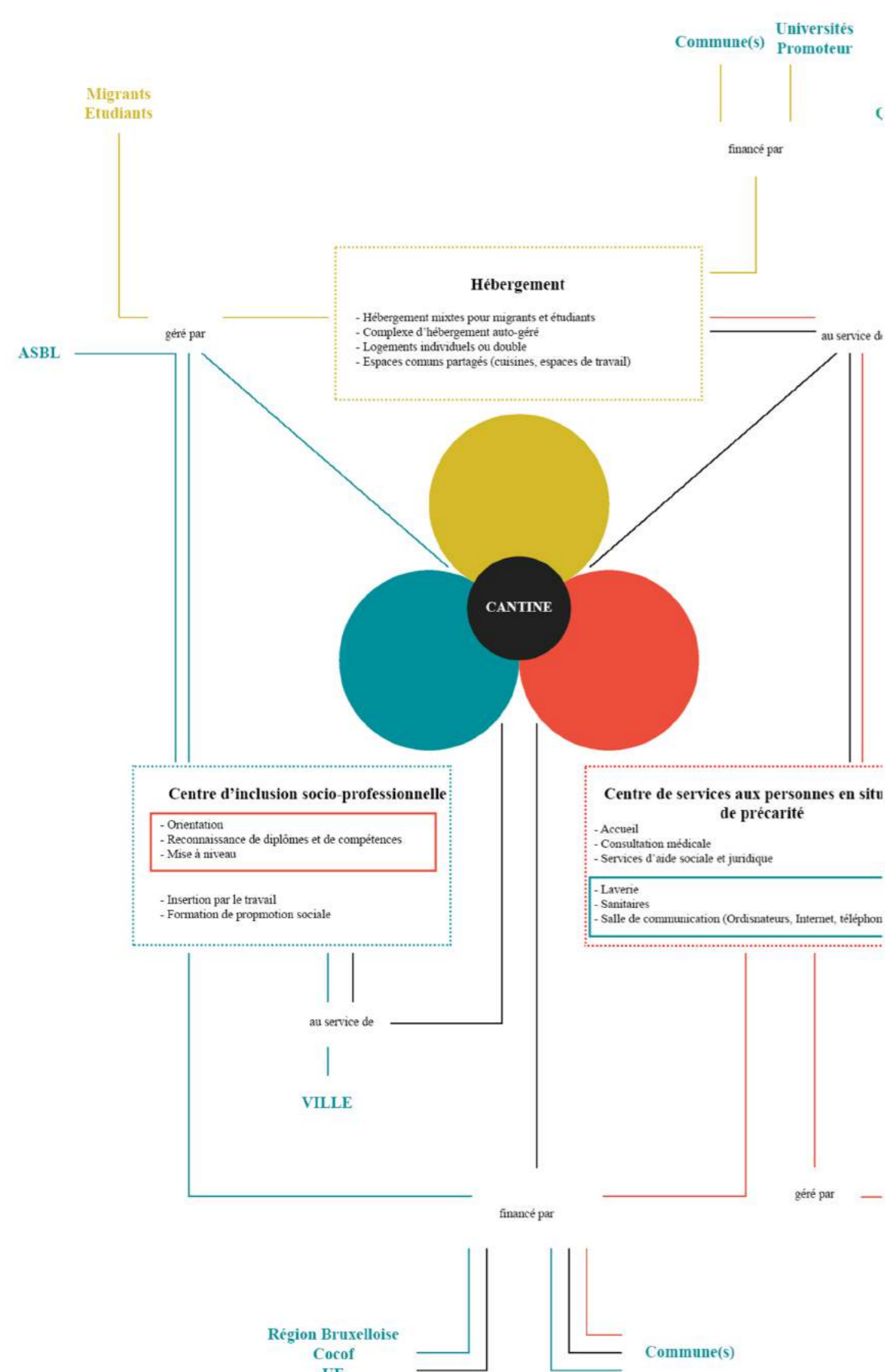
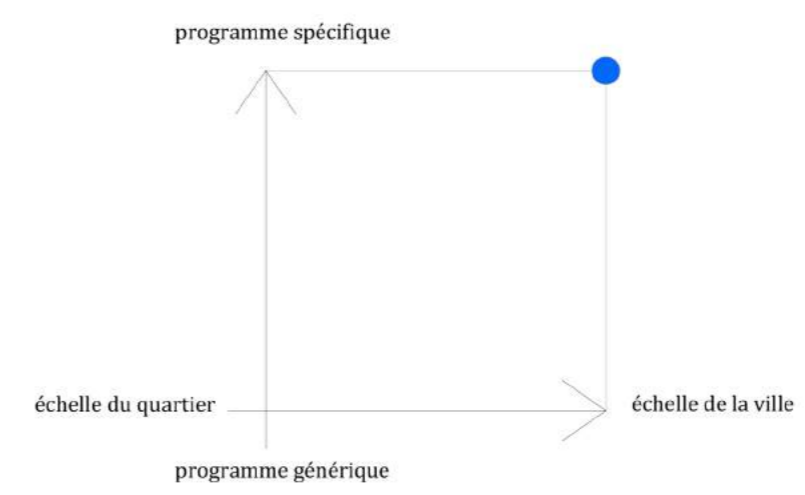
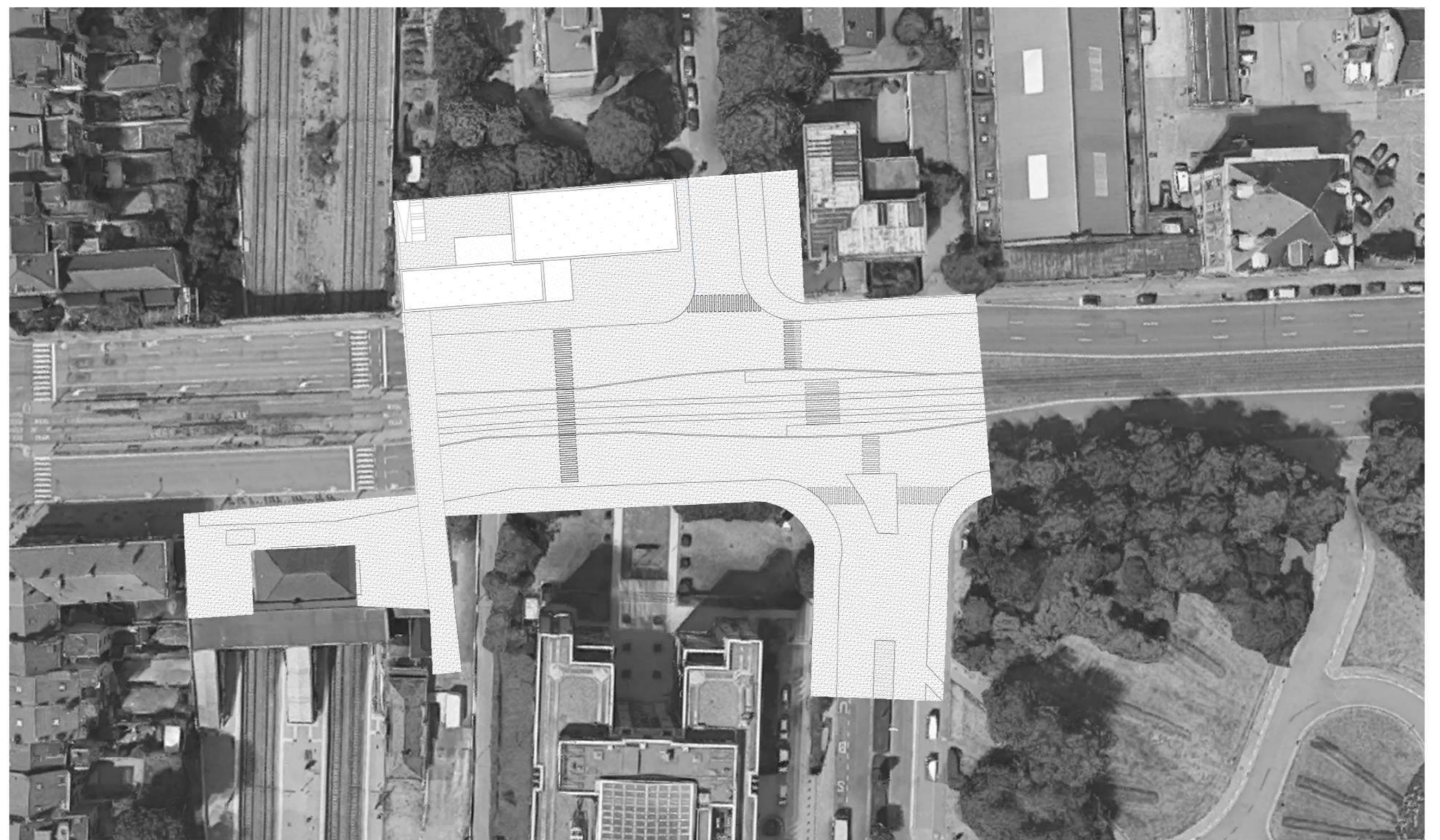
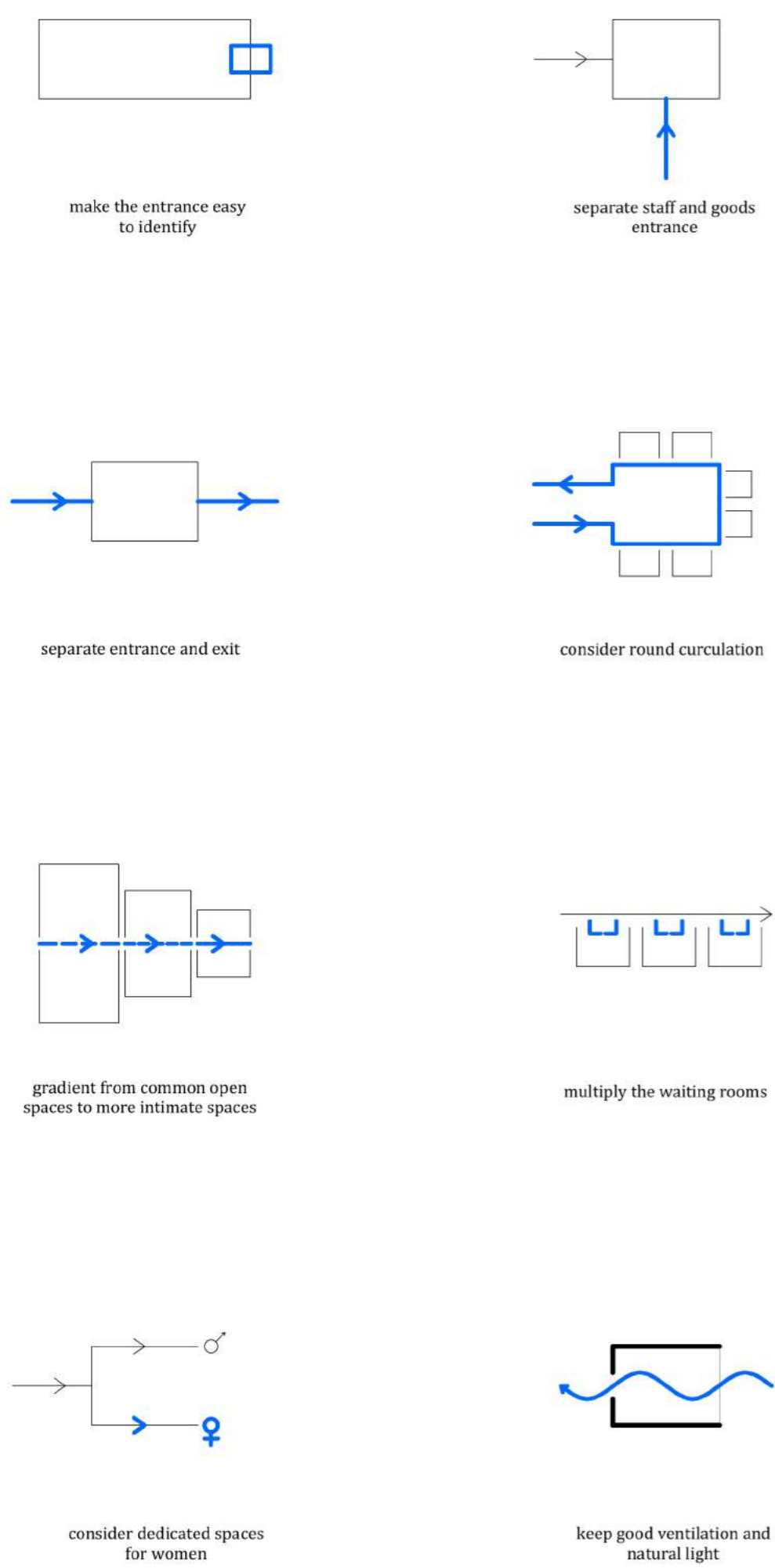
Statistiques issues du Monitoring des Quartiers comparés aux communes qui se sont déclarées hospitalières envers les migrants



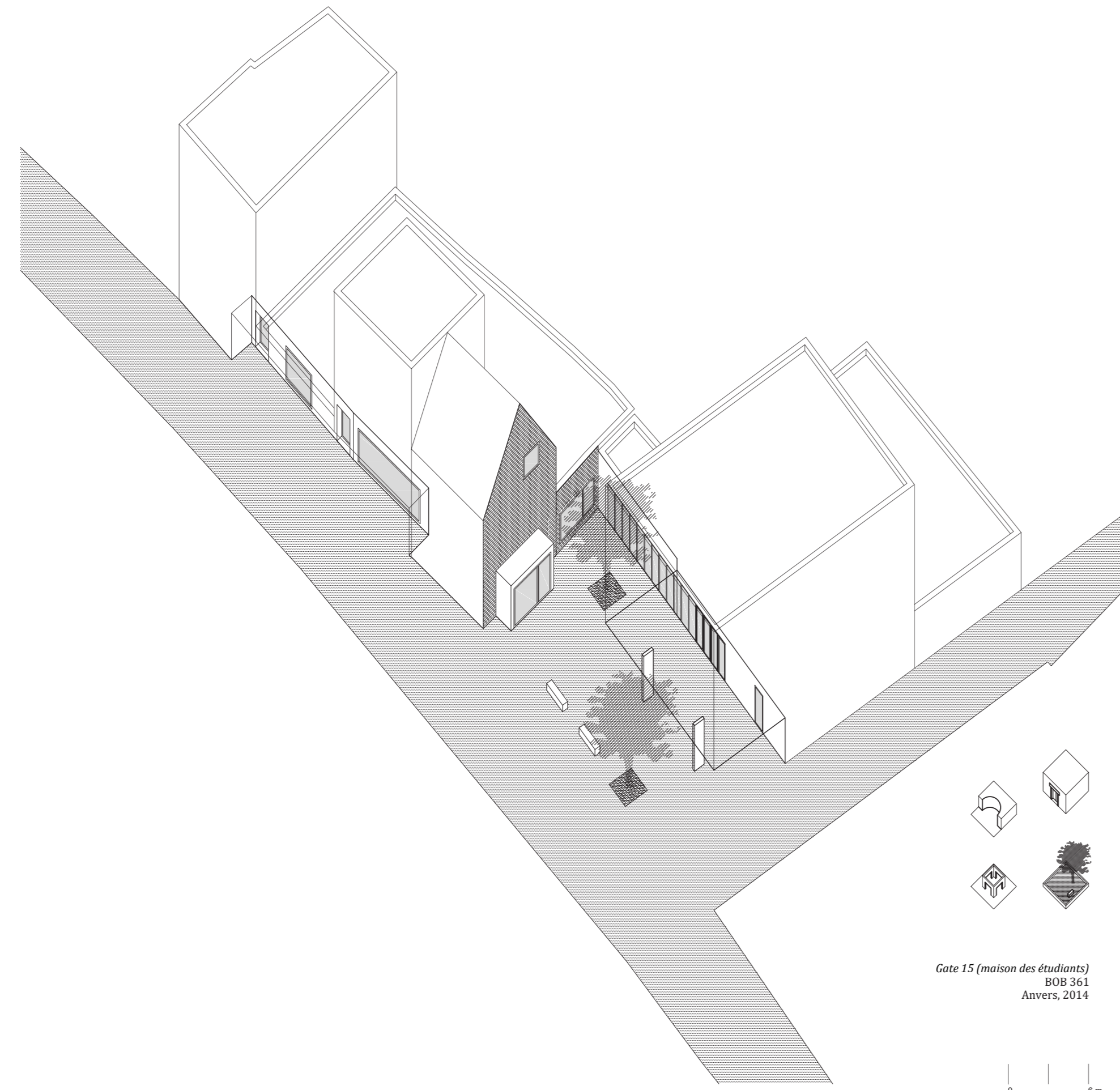
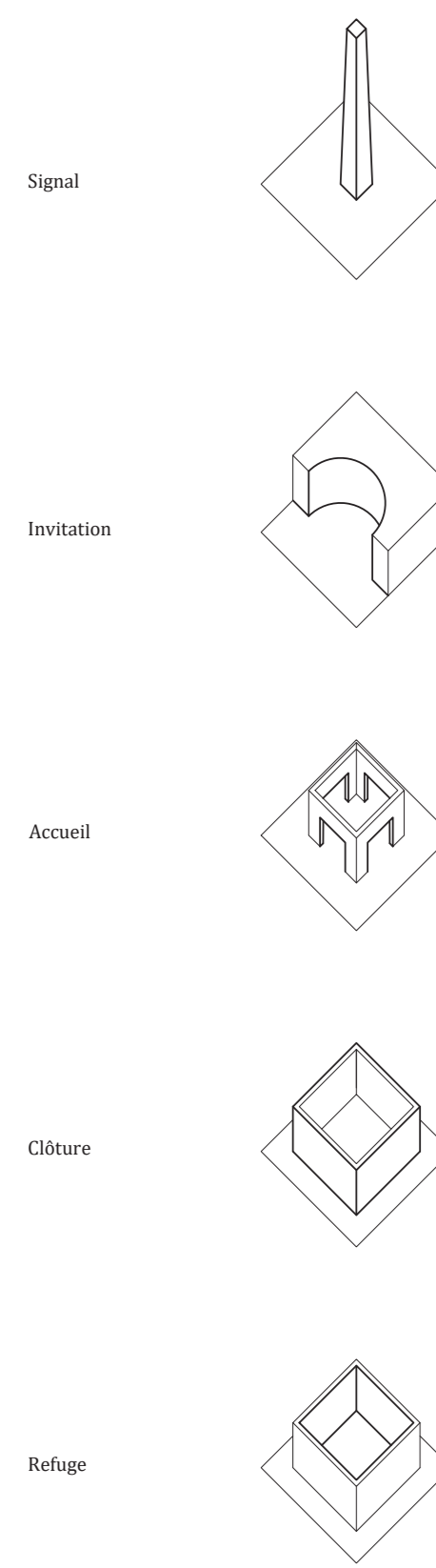
-  Juin 2019: déménagement du HUB de la PCSR - 100 avenue du Port
-  2020: déménagement du centre FEDASIL et de l'Office des étrangers - Site de l'hôpital militaire, Neder-over-Heembeek
-  Juin 2021: déménagement du HUB de la PCSR - adresse inconnue



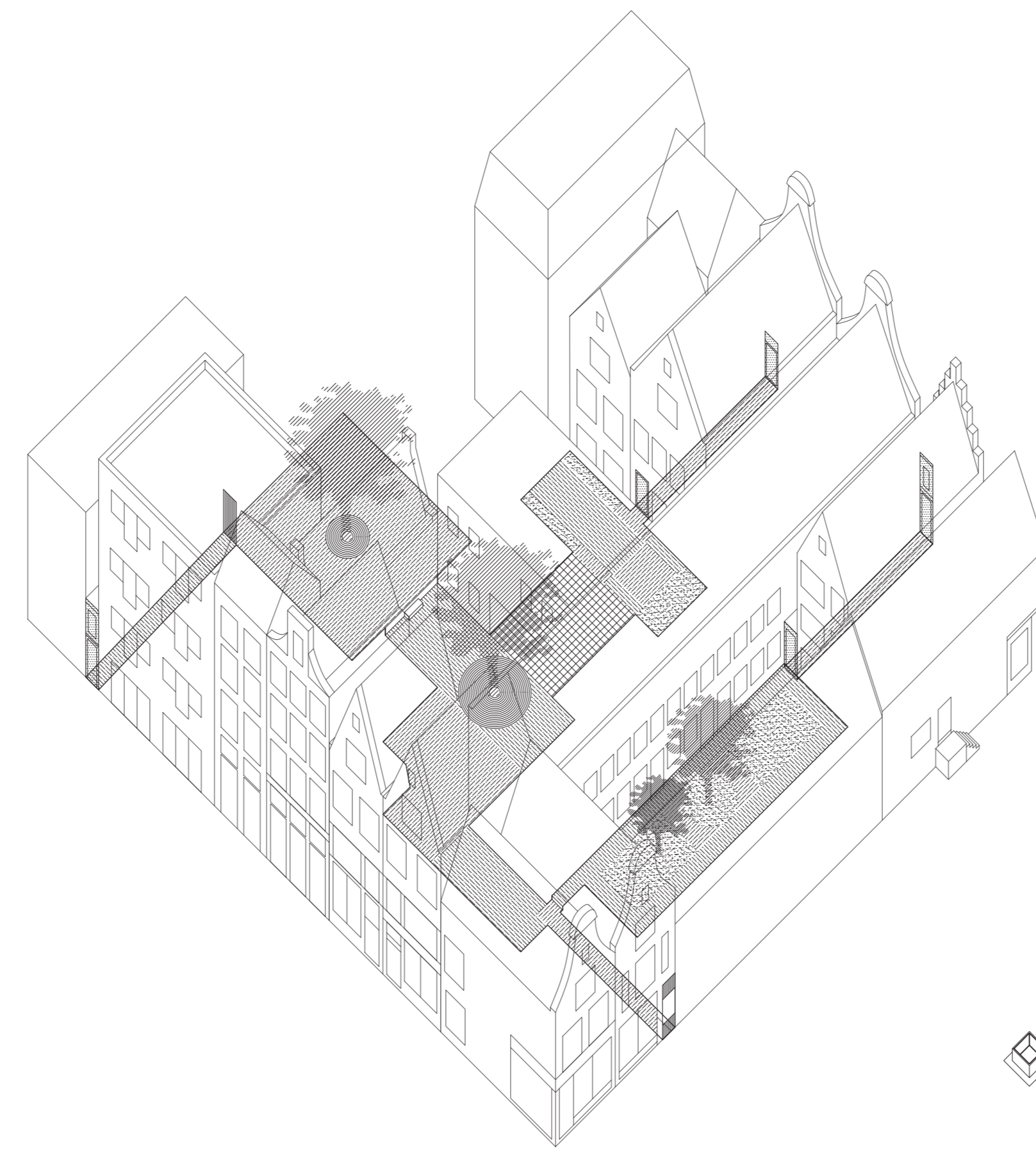
"Spatial principles for the organisation of the Hub"
ARCH - avril 2019



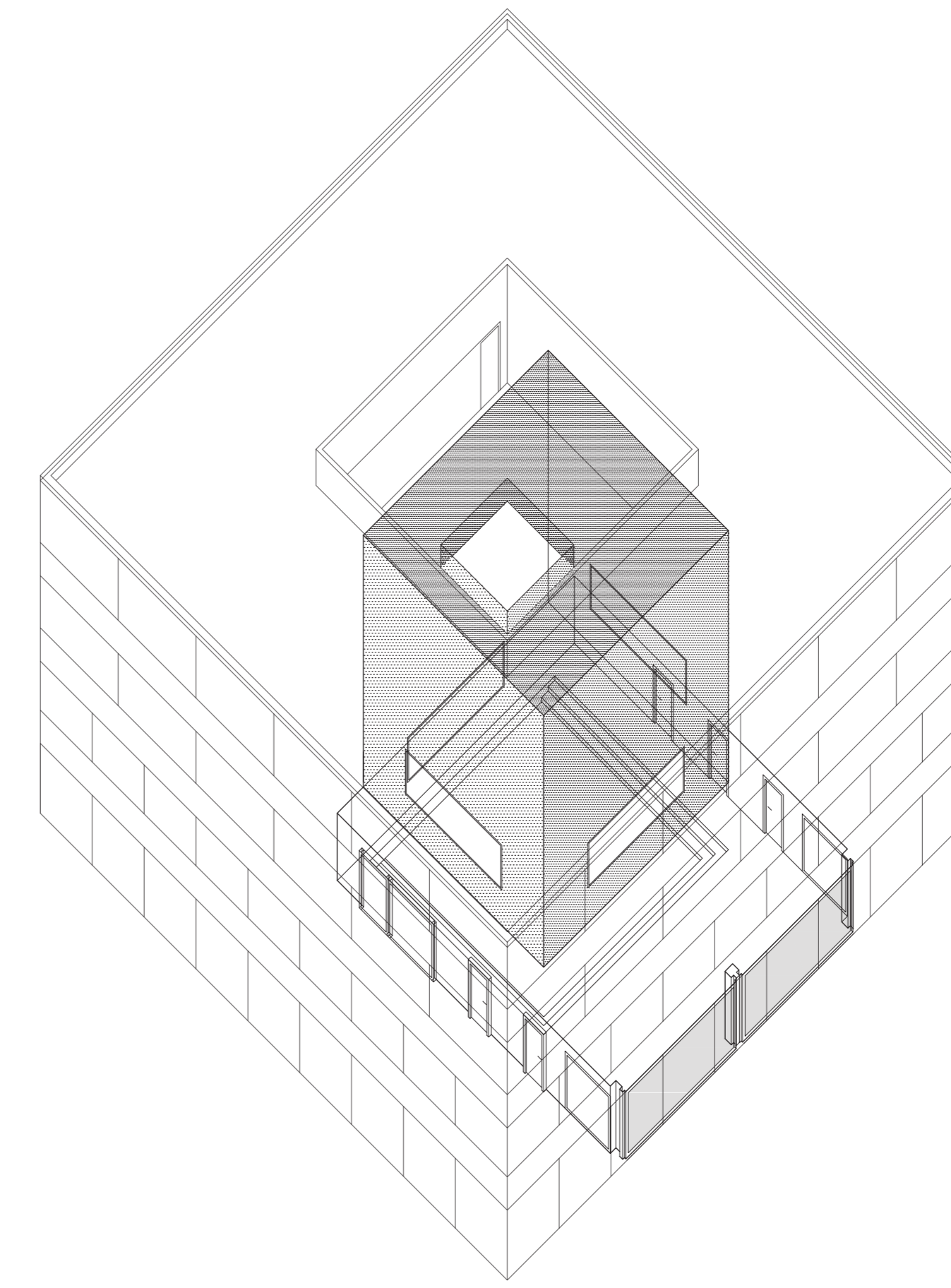
Éléments d'une hospitalité
Principes de composition



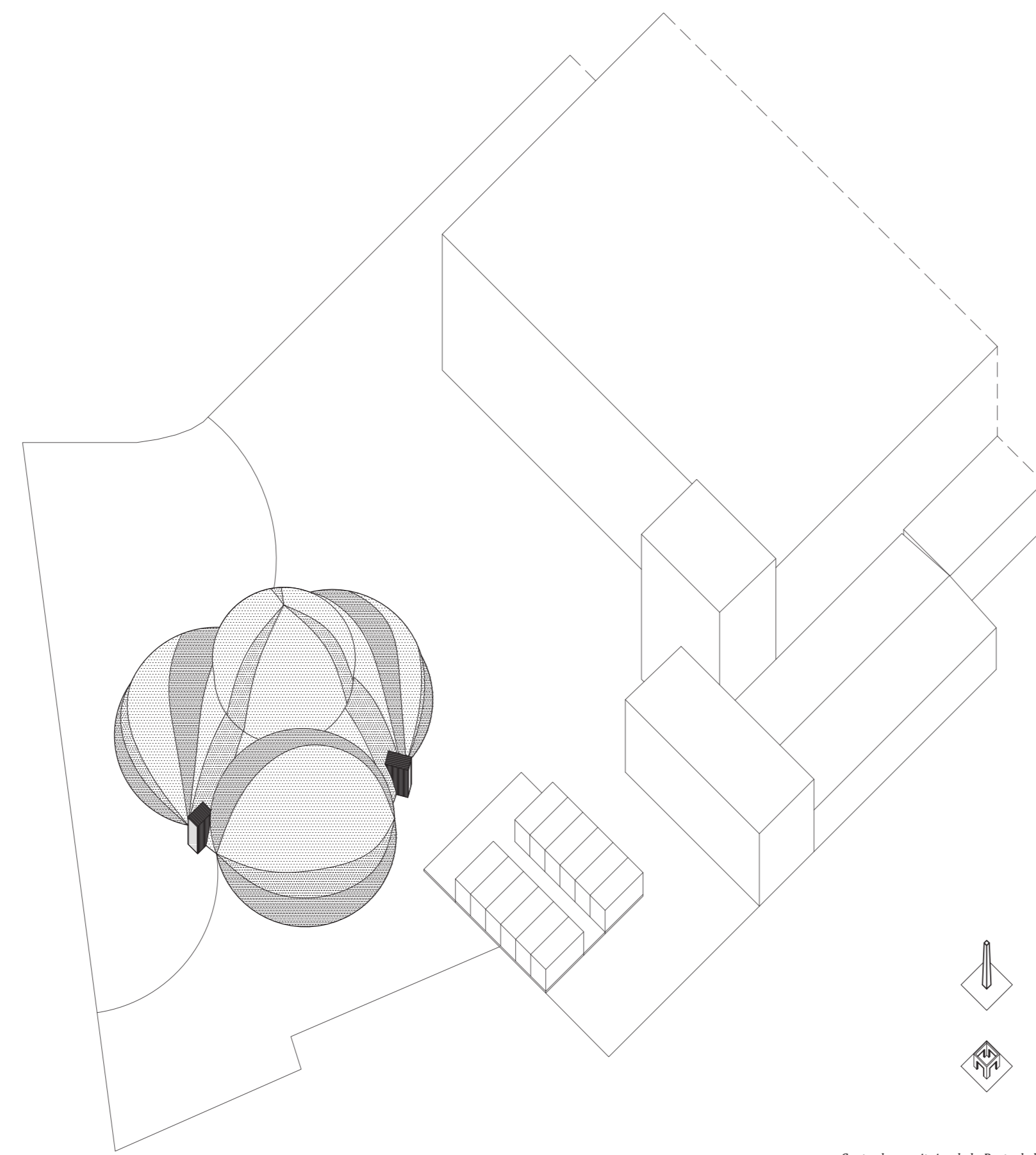
Gate 15 (maison des étudiants)
BOH 361
Amers, 2014



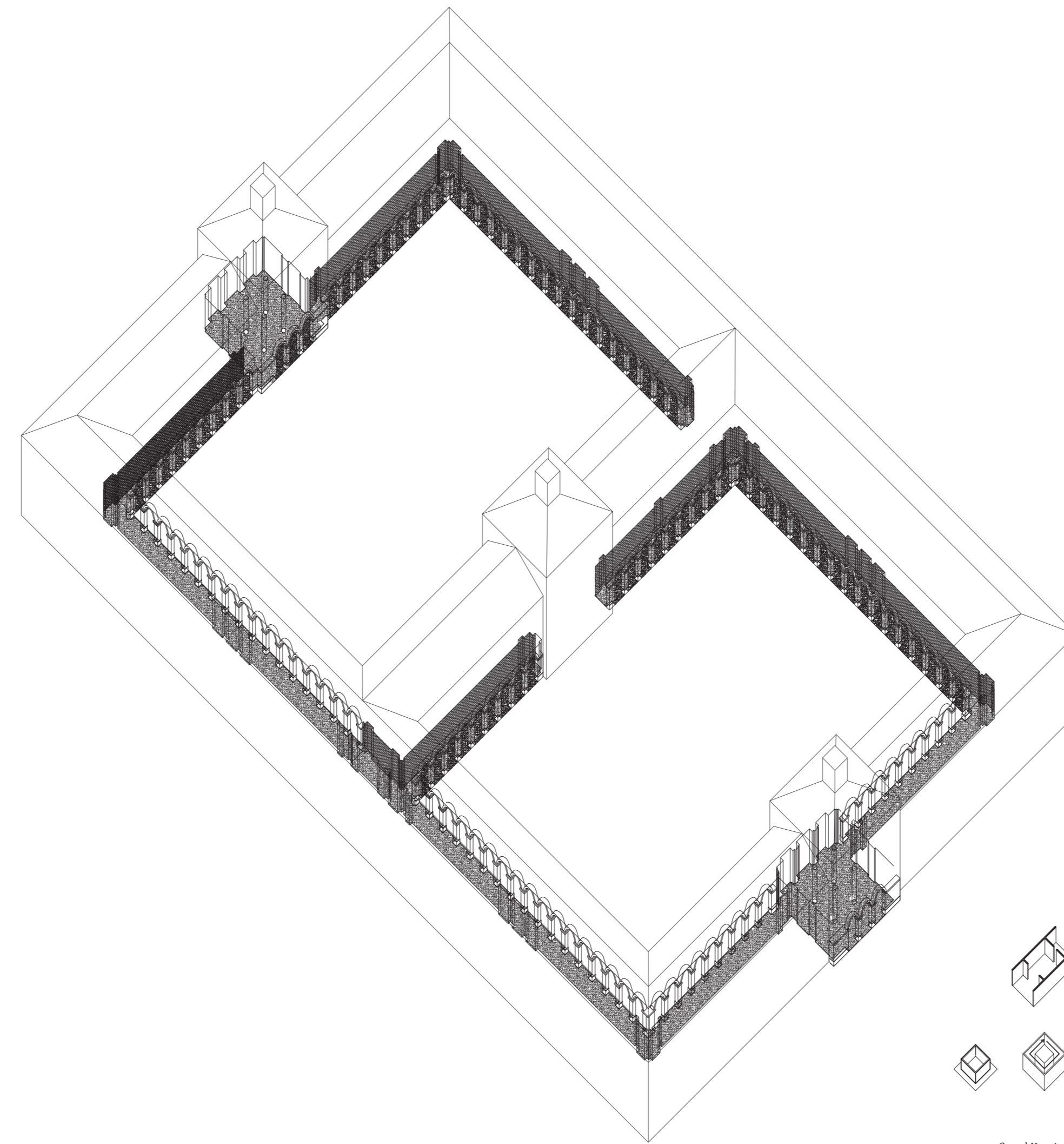
Hotel Clere Clere
Houttuin
Amsterdam, circa 1920



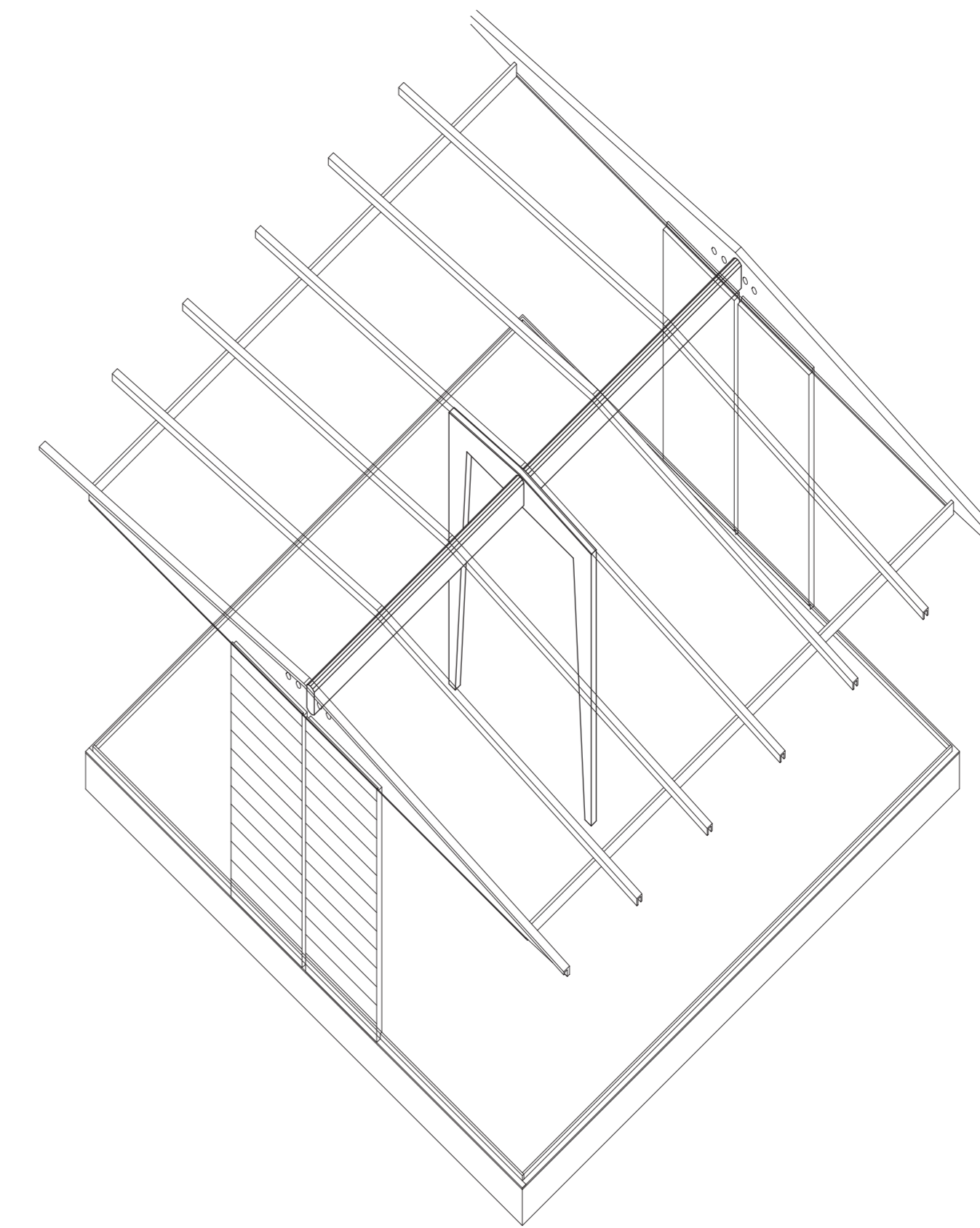
Hotel pour les hommes
KIMPE THILL
Amsterdam, 2012



Centre humanitaire de la Porte de la Chapelle
Julien BELLER
Paris, 2016



Grand Hôpital
Henri-Louis François FATHYS
Bruxelles, 1827



Maison démontable aux
Jean FROUVE
Nancy, 1944



Éléments d'une hospitalité
Éléments de composition

